



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.1.6. Diagnostic du patrimoine bâti et paysager

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2026



SOMMAIRE

1	Les entités paysagères : des paysages riches et variés	6
1.1	La côte sableuse et lagunaire du Roussillon	7
1.1.1	Un chapelet de doublons « village-station » vers de véritables villes littorales.	8
1.1.2	Les étangs, des espaces emblématiques et vulnérables	10
1.2	La plaine du Roussillon	12
1.2.1	L'agglomération de Perpignan	13
1.2.2	Le Crest	18
1.2.3	La Salanque	21
1.2.4	La plaine d'Illiberis	24
1.2.5	L'Aspre viticole	27
1.2.6	Le Ribéral	29
1.2.7	Le piémont viticole de Força Real	31
1.3	Les contreforts Pyrénéens	33
1.3.1	Les coteaux viticoles de l'Agly et du Fenouillèdes	34
1.3.2	Le piemont des Corbières	37
2	Visibilités des structures paysagères : gage de l'identité paysagère	42
2.1	Les points de vues remarquables et les éléments de repères paysagers	43
2.1.1	Les paysages géologiques d'intérêt	45
2.2	Routes et paysages : une relation complexe	46
2.2.1	Grands axes de communication et risque de banalisation du paysage	47
2.2.2	Voies de liaison interurbaine	48
2.2.3	Routes remarquables	49
2.3	Paysages d'entrée de ville	51
2.4	Énergie et paysage	54
2.4.1	Dispositifs solaires photovoltaïques	57
2.4.2	Parc éolien	58
3	Éléments bâtis et paysagers animant le territoire	60
3.1	La structuration urbaine du territoire roussillonnais	60
3.1.1	Les premières occupations du territoire	60
3.1.2	L'origine des villages catalans et silhouettes remarquables	62
3.1.3	L'architecture identitaire des noyaux anciens	68
3.1.4	L'architecture de la petite industrie du XIXème siècle et des caves coopératives au XXème siècle	73

3.1.5	Le développement urbain et l'architecture balnéaire du XXème siècle	74
3.1.6	Les formes urbaines contemporaines en quête d'identité	79
3.2	Un patrimoine naturel et bâti riche et protégé	85
3.2.1	Patrimoine archéologique	85
3.2.2	Sites classés et inscrits	88
3.2.3	Monuments historiques classés et inscrits	90
3.2.4	Label Patrimoine du XXème siècle	93
3.2.5	Autres labels	94
3.2.6	Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et les Plans de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)	91
3.2.7	Patrimoine identitaire reconnu : les Eléments Bâti Protégés	95
3.3	Nature en ville	97
3.3.1	L'eau en ville	98
3.3.2	Parcs, jardins, squares et plantations	101
3.3.3	Jardins et haies privés	103
3.3.4	Les friches urbaines, les délaissés, les dents creuses : Des lieux à forts potentiel ?	104
3.3.5	Opérations de végétalisation des rues : des initiatives municipales participatives	105
4	Identité et développement : un paysage à forte valeur socio-culturelle	107
4.1	Représentations picturales des paysages et de ses motifs emblématiques	108
4.2	Paysages remarquables et iconographie des produits locaux	110
4.3	Tourisme et patrimoine naturel et culturel	111
4.4	Cadre de vie et pratiques sociales	114



PRÉAMBULE

Le présent cahier, relatif au patrimoine bâti et paysager, fait partie intégrante du rapport de présentation du PLU intercommunal. Complémentaire à l'Etat Initial de l'Environnement, il aborde le paysage modifié par l'homme au cours de l'Histoire et propose une analyse des espaces naturels et bâtis.

Le patrimoine, tant bâti que naturel, est appréhendé en tant qu'objet mais aussi en tant que patrimoine identitaire, à travers différentes approches complémentaires : visuelle (forme, couleur, matière...), historique (les strates le composant au travers de l'Histoire et des effets naturels et anthropiques) et sensible (l'impression ou l'émotion qu'il suscite, subjectivité).

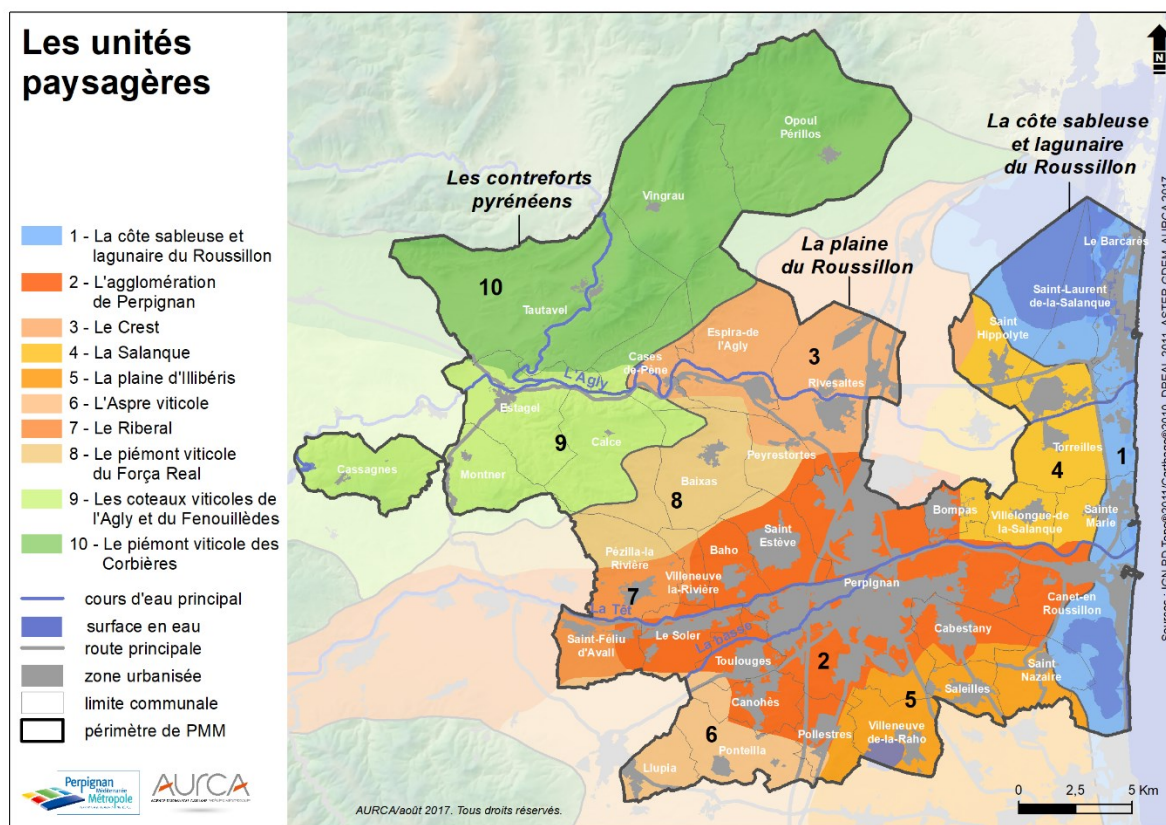
La reconnaissance et l'appropriation par les habitants du caractère identitaire et patrimonial du paysage bâti et naturel, permet d'alimenter une culture commune et de façonner le territoire de manière harmonieuse et respectueuse de l'environnement. Ainsi, le paysage fait partie de la vie et de l'évolution d'un territoire, de manière transversale, participant aux projets urbains, économiques, touristiques, culturels...

« Social, économique, environnemental, le paysage englobe les trois piliers du développement durable et c'est pourquoi il est un levier pour penser le projet territorial et sa traduction opérationnelle : le plan local d'urbanisme et son évaluation environnementale. »

Le patrimoine bâti et paysager doit être intégré dans les projets de territoires, de la plus petite échelle (permis de construire ou d'aménager...) à la plus vaste (PLU, SCOT, Schémas régionaux...). Différentes lois (Paysage, ALUR, « CAP », etc.) ont permis d'orienter son intégration au travers, entre autres, des articles du code de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Patrimoine.



1 LES ENTITES PAYSAGERES : DES PAYSAGES RICHES ET VARIÉS



Les unités paysagères du territoire de Perpignan méditerranée Métropole

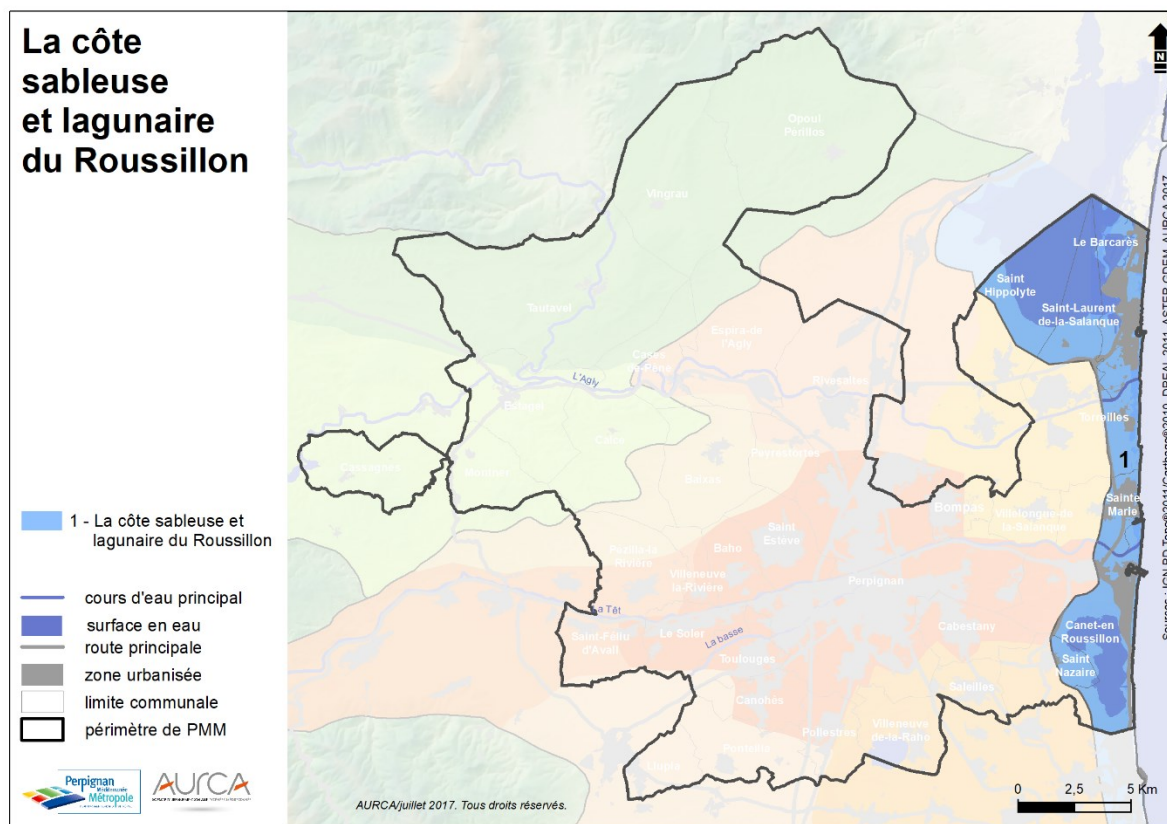
La richesse paysagère du territoire de la communauté urbaine repose principalement sur sa diversité géographique, avec la présence de grands ensembles paysagers variés tels que le littoral, la plaine et les massifs. Ces trois grandes unités constituent la charpente paysagère du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole.

Sur les franges de la plaine roussillonnaise, les premiers contreforts pyrénéens s’élèvent et forment de vastes espaces naturels entrecoupés de vallées cultivées. Du nord au sud, les Corbières, les Fenouillèdes, Força Réal, les Aspres et les Albères dessinent un ensemble de reliefs qui enserrant la plaine. La plaine et les fonds de vallées accueillent les principales entités urbaines et infrastructures de communication. Les routes qui parcourent les reliefs constituent de véritables itinéraires de découverte. Ces espaces, principalement composés de garrigues, maquis et forêts de feuillus, sont moins soumis à la pression urbaine et connaissent une progression conséquente de la couverture boisée. La fermeture des paysages est essentiellement due à l’abandon de terres cultivées, à la régression de l’élevage et au phénomène d’exode rural.

Les principaux cours d’eau qui traversent la plaine ainsi que le réseau hydrographique connexe influencent aussi la lecture des paysages.



1.1 LA CÔTE SABLEUSE ET LAGUNAIRE DU ROUSSILLON



Entité paysagère : la cote sableuse et lagunaire du Roussillon

Longue d'une trentaine de kilomètres, la côte sableuse roussillonnaise est caractéristique du littoral régional, avec de larges plages sableuses et des lagunes bordées de zones humides, séparées de la mer par un lido (lagunes de Salses-Leucate et de Canet-Saint-Nazaire).

Les grands cours d'eau : l'Agly, la Têt et le Réart qui traversent la plaine du Roussillon se jettent dans la mer ou l'étang de Canet-Saint Nazaire et forment avec le Bourdigou les principales coupures d'urbanisation qui séparent les villes littorales.

Les étendues non urbanisées ouvrent de larges perspectives visuelles vers les reliefs avoisinants : la silhouette des Corbières s'efface peu à peu au profit des horizons montagneux plus imposants du Canigó et des Albères dont les sommets culminent respectivement à 2785 et 1256 mètres d'altitude.

1.1.1 Un chapelet de doublons « village-station » vers de véritables villes littorales.

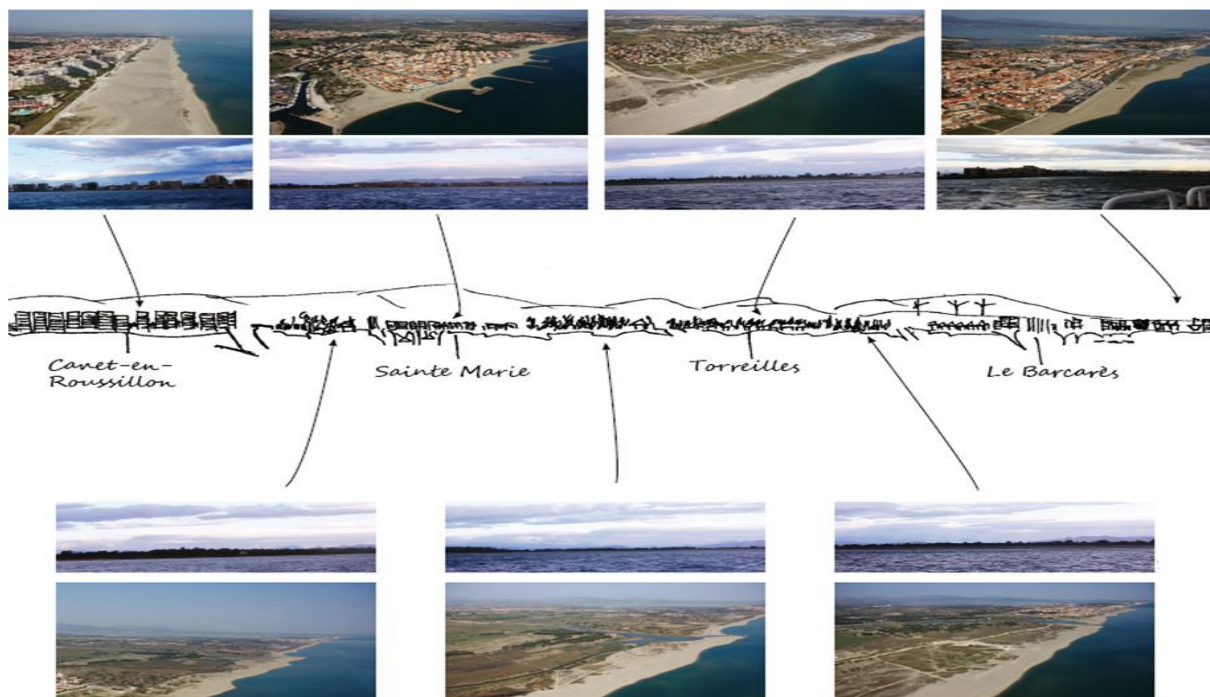


Front de mer, Canet-en-Roussillon

La côte sableuse et lagunaire de la métropole est bordée de longues plages de sables fins et jalonnée de quatre villes littorales : Le Barcarès, Torréilles, Sainte-Marie-la-Mer et Canet-en-Roussillon.

C'est depuis les années 1960, que l'urbanisation s'est largement développée à travers la construction de grandes unités touristiques, notamment sous l'impulsion de la mission Racine (Le Barcarès).

Ces villes littorales sont connectées entre elles par la route « Interplages » (RD81) qui longe principalement la côte. Les connexions transversales sont assurées principalement par les routes RD83 et RD617. Bien que ces axes assurent leur rôle de liaison, ils fragmentent, en partie, les paysages rétro-littoraux.



FOCUS - LES PARKINGS DU FRONT DE MER

Les paysages de front de mer des communes littorales et portuaires présentent des ambiances paysagères diverses dans lesquels la place de l'automobile est souvent très prégnante. Ainsi l'espace compris entre le front bâti et le littoral est largement marqué par le stationnement. Longeant les rues, la promenade, les parkings marquent négativement un seuil entre la ville et les plages.

Ces vastes étendues offrent peu d'aménités paysagères et nuisent à la perception des qualités littorales. Ces superficies asphaltées dédiées au stationnement offrent peu d'ombrage et sont associées à un revêtement qui dégage une forte chaleur en période estivale.

Pour diminuer ces impacts, les collectivités engagent des projets de requalification comme Canet-en-Roussillon récemment ou Torreilles dans le cadre de l'opération « Cœur de Station » qui s'inscrit dans une démarche de valorisation du front de mer. Il s'agit de rendre l'accès aux plages plus simple et agréable, via notamment l'aménagement d'un espace de stationnement paysager (en recul vis-à-vis de l'ancien emplacement) ainsi que la réalisation d'un baladoir et de guinguettes, tout en sécurisant la circulation piétonne et cyclable.



Enjeux :

- La requalification des espaces de stationnement afin de conforter la place de la nature en ville.
- La valorisation des espaces de front de mer pour améliorer l'attractivité paysagère mais aussi prendre en compte les problématiques de recul du trait de côte.

1.1.2 Les étangs, des espaces emblématiques et vulnérables



Les cabanes des pêcheurs, étang de Canet-en-Roussillon

Le territoire de la métropole compte deux lagunes. Au nord de la côte sableuse, se trouve l'étang de Salses-Leucate sur les communes du Barcarès, de Saint-Laurent-de-la-Salanque et de Saint-Hippolyte, et au sud l'étang de Canet-Saint-Nazaire.

Ils constituent de véritables réservoirs de biodiversité et aussi de larges espaces de loisirs.

A leurs abords s'étale une petite frange de prés salés qui s'intercalent entre cultures, cordon littoral et urbanisation. Ce cordon de prés humides revêt un caractère paysager singulier, faisant transition entre urbanisation et grandes étendues saumâtres.

Ces espaces naturels littoraux ont été sur certains secteurs, amenuisés par l'expansion urbaine, le développement et le durcissement des campings.

De plus la sur-fréquentation estivale, et notamment le piétinement des espaces naturels aux abords directs des villes littorales, constituent une pression forte sur ces espaces singuliers et fragiles.

L'étang de Canet-Saint-Nazaire, qui est partiellement classé Réserve naturelle est la plus ancienne lagune du département¹. Il constitue un espace très pratiqué l'été mais aussi en moindre mesure l'hiver.

En effet, il présente un caractère paysager remarquable offrant de larges ouvertures sur le paysage environnant et une richesse floristique et faunique notable.

Les étangs dessinent d'importants atouts paysagers à l'échelle du territoire. Il apparaît primordial de conforter leur place au sein du littoral.

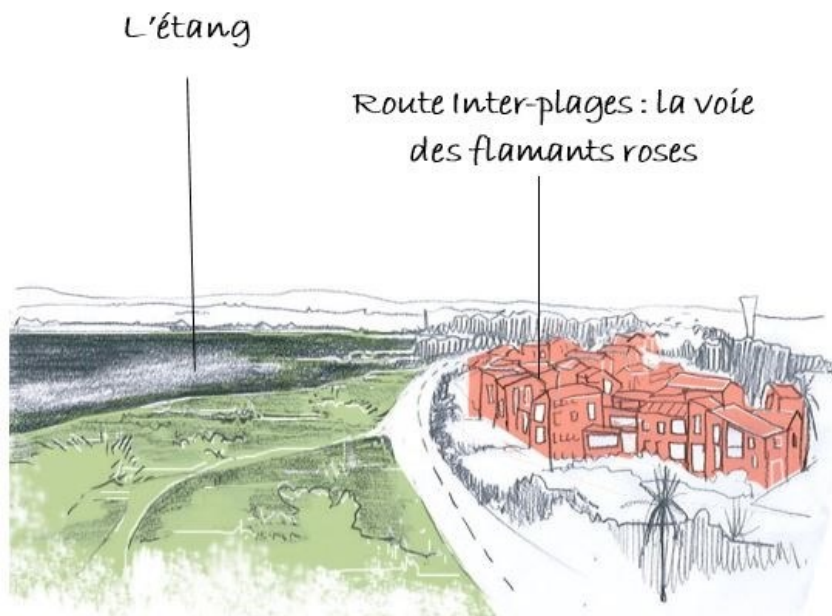
¹ Source : Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon

FOCUS : CANET, INTERFACE VILLE-ETANG

Du point de vue paysager, l'étang est indissociable du réseau de pâtures qui parcourt sa frange ouest et de sa frange sableuse, une unité aujourd'hui sectionnée par la présence de la route « Interplages ».

La « voie des flamants roses » (RD81A) est un axe largement emprunté dont la vitesse, bien que limitée, contraint les connections entre cette partie de la ville et l'étang, amplifiant l'effet de rupture.

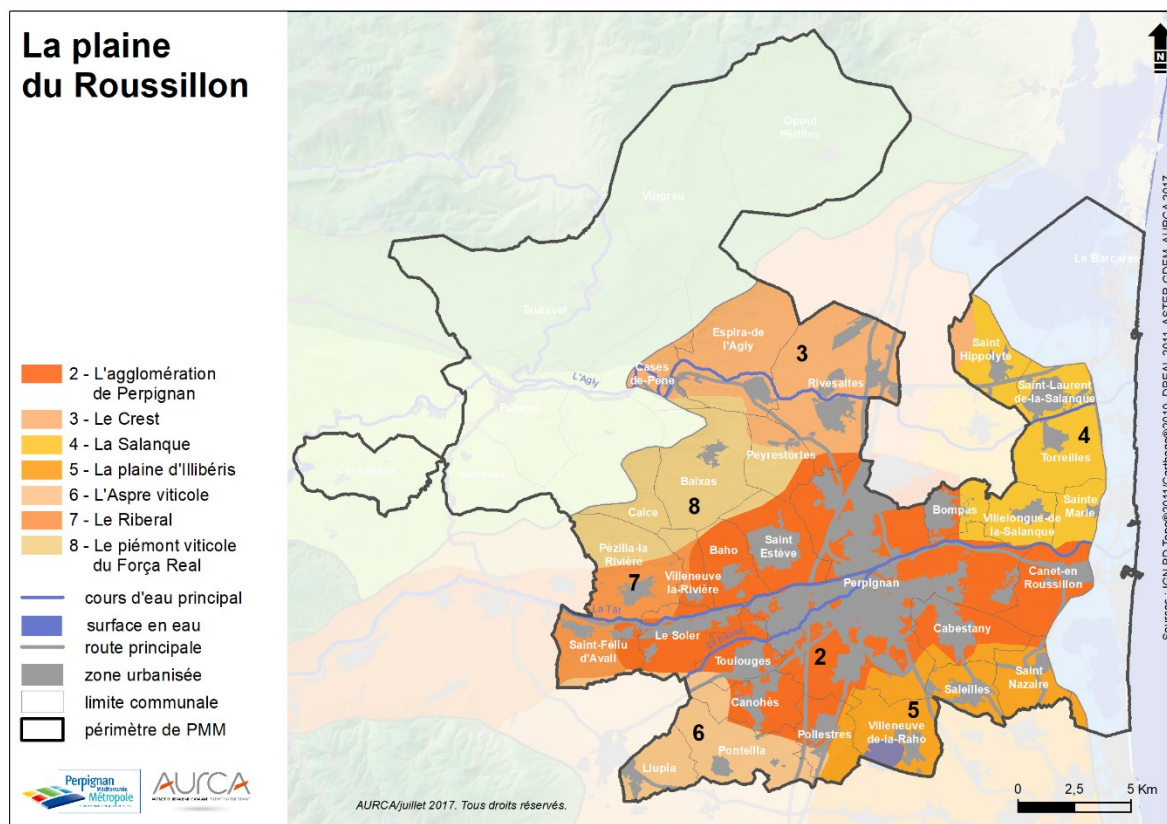
Il apparaît nécessaire de repenser le rapport ville/nature de part et d'autre de cet axe au travers d'une requalification de la voie et des espaces connexes, en prolongeant le long de cet axe les pistes de réflexions (cf. : illustration de droite) ; via un travail de mise en valeur des abords de l'espace lagunaire, le renforcement de l'élément végétal ainsi que le développement des liaisons douces aux différentes échelles du territoire.



Enjeux :

- *La création et le renforcement des porosités, afin de déployer les aménités offertes par cet espace de nature au cœur des quartiers.*
- *Le renforcement de la place du végétal à Canet-Plage (végétalisation des aménagements et espaces verts de grande taille).*
- *Le développement des liaisons douces entre les espaces de proximité et les grands espaces naturels péri-urbains (plage, bord de l'étang, berges de la Têt).*

1.2 LA PLAINE DU ROUSSILLON



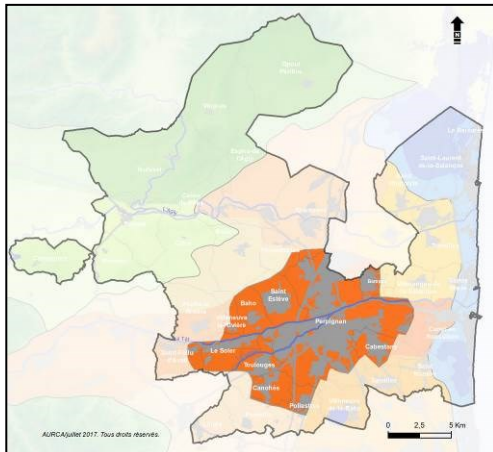
La plaine du Roussillon constitue un grand ensemble paysager caractérisé par de larges vues ouvertes autour de la ville-centre de Perpignan. Cette étendue relativement plane est parcourue par un maillage de cours d'eau et de canaux d'irrigation qui forment la trame paysagère.

En apparence relativement homogène, cet espace à dominante agricole présente une grande variété de paysages. La viticulture domine la plaine du Crest, les hautes terrasses de la Têt et les piémonts des massifs des Aspres et de Força Real tandis que le maraîchage et l'arboriculture fruitière dominent sur les terres alluviales de la Salanque, du Ribéral et de la plaine d'Illobérès. La diversité des cultures génère des paysages contrastés, entre espaces irrigués verdoyants ponctués d'ensemble de serres et les cultures sèches de plaine ou piémont. Perpignan et sa première couronne forment un paysage largement urbanisé où le développement urbain et la densité du réseau routier morcellent fortement l'espace.

L'urbanisation, l'omniprésence des infrastructures de transport, le déclin de l'agriculture auquel s'ajoute les installations de productions photovoltaïques mais aussi des phénomènes ponctuels de cabanisation constituent les principales pressions paysagères sur ce territoire largement circulé et visité. En effet, le développement conséquent des friches, l'étalement urbain concentrique et longiligne et les coupures physiques occasionnées par les principales voies de communication qui traversent le territoire génèrent essentiellement une

banalisation des paysages urbains et ruraux, une dégradation des entrées de territoires et de villes, une altération des paysages de routes et une rupture des continuités paysagères et écologiques.

1.2.1 L'agglomération de Perpignan



Le paysage de l'agglomération de Perpignan, au sens physique du terme, au cœur de la plaine du Roussillon constitue avant tout un paysage urbain, formé autour la ville-centre Perpignan.

Le paysage de plaine ceinturant l'espace urbain de la ville peut se lire depuis les quelques points hauts offerts par la topographie et les monuments érigés.

Ainsi les quartiers du Moulin à Vent, Porte d'Espagne, Palais des Rois de Majorque, la Lunette et le Serrat d'en Vaquer (point culminant de la ville à 100 mètres

d'altitude ; ce qui en fait la plus haute colline de la plaine du Roussillon) composent de véritables belvédères.

Ces différents points hauts sont autant d'opportunités pour lire et comprendre le paysage de ce cœur de métropole ainsi que l'essentiel du territoire de la communauté urbaine.



Vue sur l'agglomération de Perpignan, depuis le point haut du Serrat d'en Vaquer

L'eau, sous ses différentes formes, dessine l'armature paysagère du territoire. Sur les parties basses de l'agglomération plusieurs canaux d'irrigation et agouilles traversent et animent le paysage, notamment deux canaux emblématiques : au sud de Perpignan, « Las Canals » en provenance d'Ille-sur-Têt qui emprunte l'aqueduc des arcades et au Nord le canal de Vernet et Pia qui capte ses eaux près de Pézilla-la-Rivière.

Le paysage agricole aux portes de la ville

La cartographie de la trame agricole permet de montrer la forte présence de l’empreinte agricole aux portes de la ville, là encore comme pour l’eau, le nord de la commune bénéficie de cette proximité mais peu à peu l’urbanisation gagne du terrain. Cette trame est fortement orientée dans le sens est-ouest ce qui pourrait à aussi guider la trame de l’espace public et les projets d’urbanisme.



Charte des espaces publics de Perpignan

2

Ainsi le paysage du territoire de l’agglomération de Perpignan est marqué par la présence de l’agriculture dont la trame est associée à ce réseau de canaux.

L’agriculture qui représente encore une part importante de l’occupation des sols du territoire, joue un rôle primordial dans l’identité paysagère de la plaine ceinturant Perpignan.

En effet, l’agriculture constitue des coupures urbaines et permet d’éviter les continuums urbains le long des axes de communication, elle est souvent protégée par le caractère inondable de la plaine alluviale.

Néanmoins la ville s’étend sur ces extérieurs générant des paysages périurbains où la qualité paysagère peut se voir parfois dégradée.

Un développement urbain qui prend souvent la forme de maisons individuelles, de zones commerciales ou d’activités mais aussi de plus en plus de quartier d’habitat aux formes urbaines mixtes et plus économes d’espace, compte-tenu notamment des objectifs de sobriété foncière.

La Têt constitue un espace naturel emblématique du territoire. Ce fleuve qui relie plusieurs communes de l’amont jusqu’à l’aval, constitue encore une rupture Nord-Sud mais aussi un trait d’union Est-Ouest grâce notamment à la concrétisation du projet « Es Têt ».

² Source : Charte des espaces publics de Perpignan

Ce sont en partie ses dimensions, liées à sa capacité d'écoulement lors des grandes crues torrentielles, qui soulignent la fracture que crée le cours d'eau malgré les ponts et passerelles jetées sur le fleuve.

Mais c'est aussi un point de franchissement important. La circulation inter-urbaine ainsi que les grands axes de circulation, tels que l'autoroute et la voie ferrée se font par des ponts successifs aux allures variées.

Cette relation mutuelle qu'entretient la ville et son fleuve crée un paysage urbain très contrasté de grande qualité.



La Têt, vue depuis le pont Arago



La Têt, Le Pont Joffre en octobre lors de la crue centennale de 1940

FOCUS : PROJET « ES TÊT »

La Têt, fleuve côtier qui relie la montagne à la mer, forge l'identité paysagère du Ribéral et plus largement du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole.

Ce fil conducteur emblématique du territoire s'incarne dans le projet de voie douce reliant le Ribéral depuis St-Feliu-d'Avall jusqu'à son embouchure à Canet- en-Roussillon.

Ce projet « ES TET » porté par la communauté urbaine s'inscrit dans une démarche de projet plus large nommée « Terra Nostra ».

L'enjeu de ce projet est de tisser une stratégie de territoire qui s'inscrit localement afin recoudre autour de la Têt les espaces connexes remarquables (les espaces verts, les espaces de loisirs de proximité, les jardins, etc.).

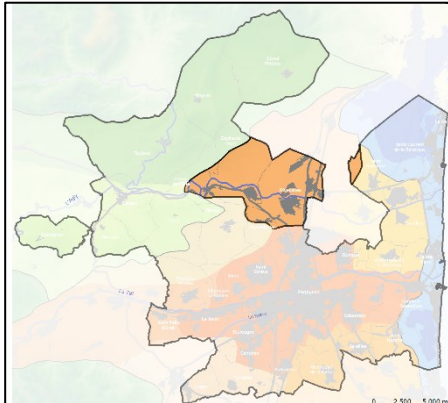
Le site et ses abords constituent l'opportunité pour les habitants de se réapproprier le fleuve au travers des espaces publics adjacents.

Ainsi le projet vise à élever la Têt au statut d'espace public majeur à l'échelle du territoire.

Cela nécessite de tisser des liens avec la ville et les villages ainsi que les canaux de Vernet-Pia, de Las Canals et du cours d'eau de la Basse, espaces indissociables du projet.



1.2.2 Le Crest



Le paysage du Crest s'étire des franges urbaines nord de Perpignan jusqu'à la limite du département, matérialisée par le massif d'Opoul-Périllos.

A l'ouest, le territoire trouve sa limite naturelle à l'apparition de reliefs vallonnés ou en arrêtes arrondies boisées, au contact des contreforts des Corbières.

Ce territoire se prolonge vers l'interface urbaine à Pia, départ d'un réseau de villages.

Ce territoire est caractérisé par la quasi-absence de relief. De grands horizons s'ouvrent, parfois ponctués de

quelques haies de cyprès ou de peupliers, clairsemées et anémomorphosées³ par les rafales de tramontane. Cette perception est accentuée par un parcellaire plus étendu que sur le reste du territoire, des parcelles de vignes s'enchaînent sans limite marquée. Ce paysage est celui d'un remembrement partiel (grand parcellaire), qui laisse des arbres isolés ou des bribes de haies.

C'est un paysage encadré : au nord et à l'ouest par les contreforts des Corbières, au sud par le paysage urbain de Perpignan qui voit s'ériger quelques tours d'habitation et des bâtiments de zone économique qui évoquent l'entrée dans l'espace urbain. Sur la façade est, c'est la végétation des bords de l'étang de Salses-Leucate qui vient fermer ce paysage. Cette transition est accentuée par la présence de vergers qui coupent l'horizon et ferment la vue sur l'étendue d'eau depuis la plaine du Crest.



Ce territoire est ponctué de mas isolés et de hameaux aux qualités architecturales remarquables.

Ces éléments isolés bâtis sont accompagnés de l'élément végétal, aux essences emblématiques de ce secteur, tel que le pin et le cyprès d'Italie.

Ce sont autant de points d'appels sur cet horizon infini.

³ Le terme « anémomorphose » est bâti à partir du grec ancien *anémōs* (vent) et *morphos* (forme) « forme ». L'anémomorphose est la modification de la forme des plantes et des paysages végétaux sous l'effet des vents dominants.

Ainsi, l'entrée d'un ancien domaine viticole sera dessinée par une haie de pins parasols, tandis qu'un hameau présentera des plantations de palmiers encadrés dans ses murs ou encore aura une entrée plus intime, plus douce, dans la continuité d'une haie de cyprès. Sous son apparente monotonie, ce paysage présente des points d'appels remarquables et de grande qualité (éléments bâtis, reste de haie agricole...).

Il paraît important d'insister sur la qualité exceptionnelle de ces domaines et du danger de les voir se fondre sans réflexion dans des tissus urbains et économiques.

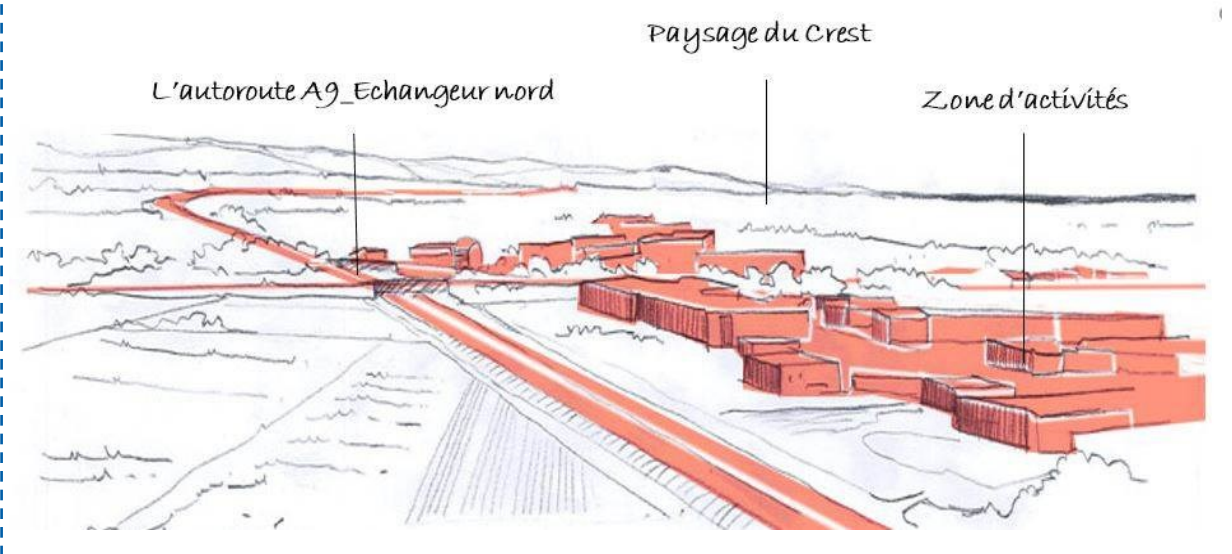
Le Crest est un territoire convoité par une accumulation de projets de zones artisanales, commerciales et logistiques et par le développement de l'éolien, du photovoltaïque.

Le paysage du Crest voit sa logique paysagère ouest-est niée par le passage de la pénétrante nord de Perpignan, de la RD900, de l'autoroute et de la voie ferroviaire qui le découpe du nord au sud.

FOCUS - L'ÉCHANGEUR-NORD ; ENTRÉE TERRITORIALE MAJEURE

L'échangeur autoroutier de Rivesaltes (« Perpignan-Nord ») constitue l'une des grandes entrées dans l'agglomération perpignanaise, et plus largement du littoral (RD83) ainsi que de la plaine Roussillonnaise ; soit une porte largement fréquentée. L'image offerte de la plaine du Roussillon sur ce site est peu engageante.

Les imposantes infrastructures routières laissent de grands délaissés routiers, véritables espaces vacants peu valorisés et entretenus. Au contact de ce grand nœud routier, dans les quadrants compris entre les grands axes, se sont développés des bâtiments d'activités. Ces infrastructures routières et le langage associé peuvent s'avérer néfastes pour le paysage. Cela crée souvent une fracture renforcée par l'implantation d'un tissu d'activités commerciales, artisanales, industrielles qui s'étire le long des axes et qui vient s'accrocher à ce réseau par addition, dans lequel on peut encore observer les reliquats d'une période passée. La consommation de l'espace y est forte.

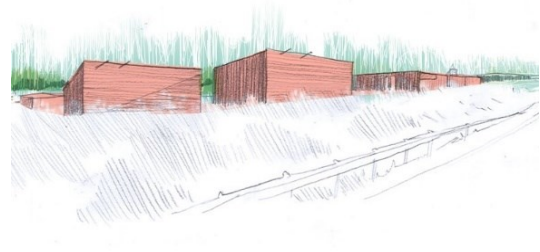


De plus, l'axe de l'échangeur Nord s'accompagne d'une accumulation de panneaux publicitaires, d'enseignes commerciales, et de clôtures très disparates qui entravent la lecture du paysage et annihilent les aménités paysagères sur ce secteur.

En effet, la logique d'ouverture paysagère de ce territoire (grands horizons, larges parcelles, peu d'obstacles visuels) se voit brouillée par ces opérations souvent peu qualitatives en terme d'insertion paysagère.

La morphologie, plane et très ouverte, en fait un secteur qui accuse particulièrement les implantations d'opérations dégradantes pour la qualité paysagère.

Une réflexion menée par L'Atelier des Territoires apporte des pistes d'interventions dans ce site au travers d'une étude prospective (« De l'entrée de ville au paysage méditerranéen : Définir une stratégie d'aménagement pour la Porte d'entrée Nord du département des Pyrénées-Orientales et de l'agglomération de Perpignan »), faisant des propositions concrètes en terme de paysage notamment via le projet d'un parc agricole, afin de réconcilier urbanisation et l'agriculture et d'impulser une réelle stratégie d'aménagement. La RD83 (débarrassée de l'imbraglio associé à l'échangeur autoroutier) pourrait devenir un axe structurant à deux échelles : celle du site en prenant des allures de boulevard urbain et en effectuant à l'échelle du territoire une valorisation des richesses du Crest et des contreforts pyrénéens.



A l'instar du projet de parc Agricole du Prato mis en œuvre à proximité de Florence dans la vallée de l'Arno, le parc agricole de l'Agly pourrait voir le jour.

Un parc agricole pour :

- Stabiliser la lisière de l'urbanisation pour ne pas arriver à un inquiétant front bâti continu le long de l'Agly
- affirmer la vocation agricole et par la même stopper la spéculation foncière qui produit surtout de la friche
- offrir aux futurs habitants et usagers du territoire un cadre de vie de grande qualité qui ne grappille pas le paysage, mais au contraire qui le valorise tout en profitant.

Pour cela, il a été mis en œuvre, **en premier lieu, un plan de paysage territorial** à l'échelle de la région (comme l'impose la loi italienne Galasso de 1985).

Celui-ci s'est traduit par un projet local et multifonctionnel.

Un scénario stratégique de revalorisation et requalification physique du territoire a été élaboré où le maître mot est la **multifonctionnalité**. Si la première vocation est celle de l'alimentation ou plutôt de justice alimentaire et de revalorisation environnementale, le volet production n'est jamais pensé seul. Agriculture et loisir le long du fleuve se mêlent, agriculture et événements culturels autour du contrat «Adopte l'Arno» se développent, Agriculture et opportunités sociales (emploi d'une main d'œuvre en réinsertion) se complètent... L'engagement des élus s'est traduit par un soutien fort à cette agriculture locale par des contrats au long court pour l'approvisionnement des écoles publiques du secteur, par la création d'une maison commune de l'alimentation. Maison imaginée comme **le cœur urbain-rural** porteur d'un nouveau projet de société (locale, lieu d'échange des savoirs, d'autoformation sur l'agriculture biologique, d'animation, de vente de produits...)

Le territoire du péri-urbain apparaît comme le contexte privilégié de recherche et d'innovation sur la question de la nourriture au sens large du terme.



Cécil' Mermier, Avril en Mai

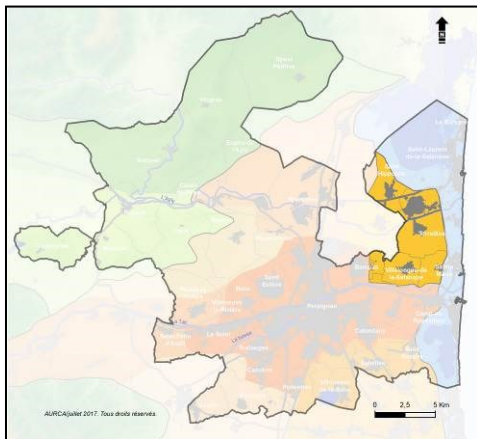
Enjeux :

- La préservation de la logique paysagère du Crest et de son ouverture sur les grands paysages.
- La valorisation du patrimoine bâti et paysager remarquable du Crest et plus largement de la vallée de l'Agly.



- La mise en valeur de la porte d'entrée Nord du territoire, particulièrement dans le secteur du Mas de la Garrigue

1.2.3 La Salanque



La Salanque, territoire qui s'étend des rives de l'étang de Salses-Leucate aux berges de la Têt, vient chercher la limite nord-est de Perpignan en se fondant en un mélange d'habitat, de parcelles de vergers et de maraîchages, qui se transforme peu à peu en paysage de vignobles aux alentours de Pia/Bompas.

Le paysage de la Salanque est caractérisé, au nord et à l'est, par des ruptures routières qui contiennent cette entité. La limite nord se caractérise par une interface de contact à l'étang et ce secteur accueille des pratiques (pêche, promenade). L'axe littoral, matérialisé par la route « Interplages », vient rappeler le passage du paysage de la Salanque maraîchère et viticole à celui de la frange littorale et sa forte empreinte d'aménagement touristique.

La Salanque est le paysage le plus hétéroclite du secteur. Le paysage est très irrégulier, les accès sont variés, et les trames végétales assurent le rôle de connexion entre les espaces. Le parcellaire est aussi riche que les formes végétales.

C'est ce camaïeu paysager qui en fait une réelle entité. Ce paysage présente une alternance de parcelles de maraîchage (artichauts, salades) et de vergers (pêchers, abricotiers), qui s'intercalent avec des parcelles de vignoble, ceci avec une forte progression des friches.



Certains talus ou ripisylve (Llabanère) sont ponctués de chênes remarquables. Ces trames se mélangent sans logique apparente et sont souvent ponctuées de grands arbres érigés (peupliers ou cyprès) et bien souvent de masses végétales imposantes car les platanes sont omniprésents et participent au langage agricole (croisée de chemins, haie qui accompagne un accès). Cette essence ponctue les connexions interurbaines, les alignements sont par ailleurs bien conservés et largement confortés (nouvelles plantations de platanes le long d'axes réhabilités récemment avec accompagnement de pistes cyclables).

Le territoire est fortement marqué par la déprise agricole. Ainsi, les linéaires bocagers faits de cyprès, de peupliers et de cannes de Provence, se transforment en haies de tamaris ou de joncs au contact de la frange littorale.



Le Rec del Molí à Villelongue-de-la-Salanque

Les trames sont aussi celles liées à la présence de l'eau. La Salanque est limitée au sud par la Têt et par l'étang de Salses au nord. De plus, ce territoire est séparé par la traversée de l'Agly et du Bourdigou, qui possèdent leurs propres débouchés. D'autres agouilles et ruisseaux drainent ou irriguent le territoire tel que l'agouille de l'Auca.

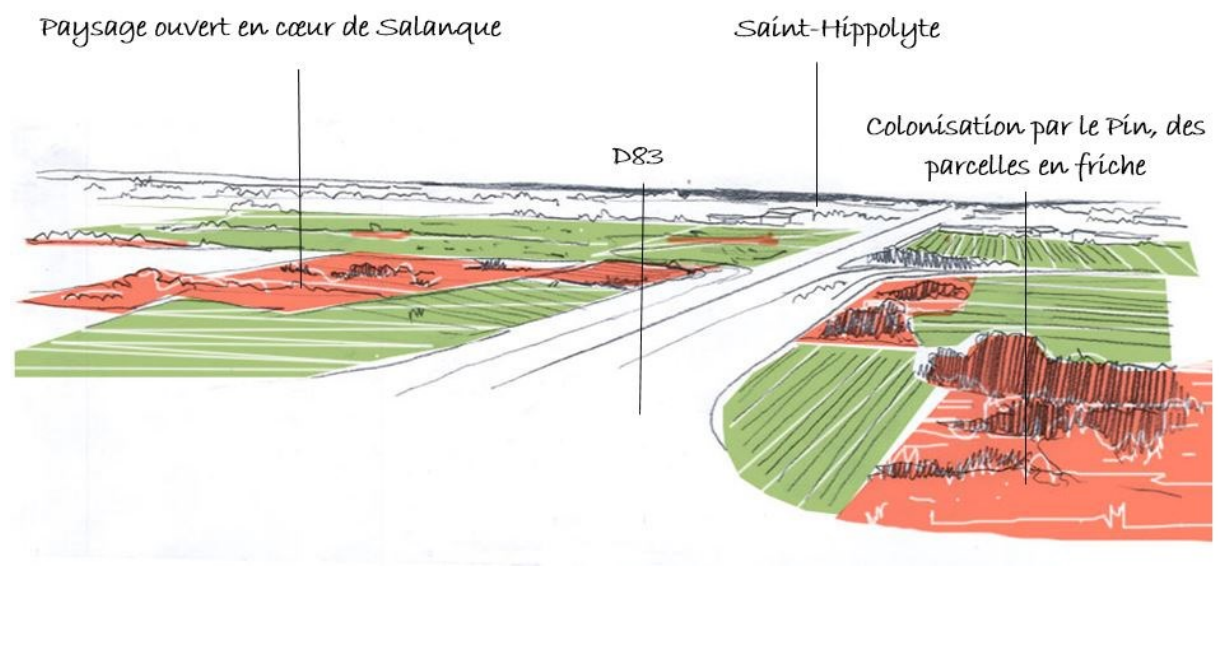
Ces agouilles sont complétées par de nombreux forages et pompage sur ce secteur. Les canaux et agouilles sont caractérisés par leur forte artificialisation en lien avec les politiques de défense contre les eaux des précédentes décennies (endiguement, cours d'eau rectiligne, enrochement et absence de ripisylve). Cette tendance s'amenuise dès la transition vers l'espace littoral avec des espaces qui se libèrent, et une végétation qui se développe.

La pénétration des divers axes procure des entrées de bourg très variées (axe rectiligne avec pleine vue sur l'église à Villelongue-de-la-Salanque, des chemins de traverse à la dérobée avec transition directe en arrivant dans les vieux tissus du centre bourg). Ces diverses ambiances permettent de créer une variété de connexions au territoire.

FOCUS - FRICHES VITICOLES EN CŒUR DE SALANQUE

L'axe est/ouest (RD83), qui parcourt le nord de la Salanque, marque fortement le paysage, s'inscrivant dans la zone de transition entre le paysage d'étang et celui de la Salanque cultivée. Cet axe constitue une rupture d'accès forte et présente des aménagements de traversées limités, éléments en partie responsable de cette fracture. D'autre part, le passage de cette voie s'accompagne de grands espaces abandonnés par l'agriculture.

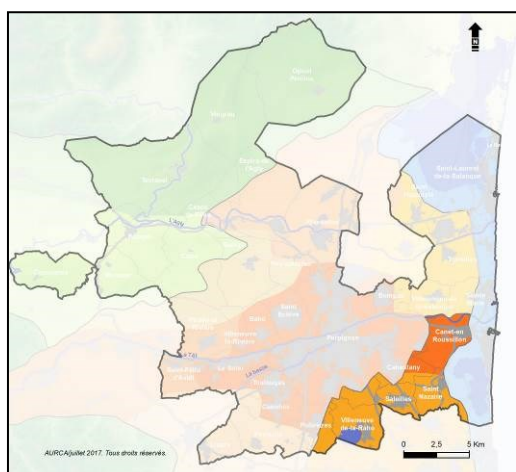
Les secteurs les plus touchés sont les territoires de transition entre prairies littorales et cœur de Salanque. Les espaces cultivés se morcellent donc au gré du développement des friches. La déprise agricole impacte fortement ce paysage : les friches génèrent d'une part l'image d'un territoire agricole en déclin et d'autre part elles évoluent en pinède ce qui engendrerait à terme la fermeture des paysages ouverts de la Salanque.



Enjeux :

- *La maîtrise du développement des friches agricoles avec la mise en place de nouveaux outils de gestion et de restructuration foncière des espaces agricoles.*
- *La vigilance sur des phénomènes de cabanisation.*

1.2.4 La plaine d'Illeberis



Le paysage de la plaine d'Illeberis, marqué par la présence du Tech, s'étend de la commune de Pollestres vers la l'embouchure de la Têt .

Formé par une longue bande de cultures qui s'insère entre le réseau lacustre de l'arrière littoral à l'est et la fin des coteaux viticoles des Aspres à l'ouest, ce territoire est caractérisé par des cultures mixtes en bocages.

Le paysage est cloisonné, séquencé par de denses haies, souvent imperméables au regard. C'est un rythme de masses sombres qui découpe le paysage.



Le réseau de haies est parfois nuancé par une végétation spontanée, liée à la présence de l'eau. Ce réseau s'épaissit au grès des abandons de parcelles, il possède une grande variété végétale : cyprès, laurier, chênes, prunus, amandiers.

La transition entre espace bâti et espace cultivé ou en friche est brusque, elle s'ouvre directement sur un chemin rural étroit qui sillonne les cultures.

C'est la haie qui gère la limite entre bourg et espace cultivé. Ce paysage est maillé par un réseau plus ou moins dense de canaux. La variété des cultures et du parcellaire offre une richesse d'ouvertures ; de l'ouverture franche sur un espace plan de maraîchage à l'ouverture intime entaillée dans une haie, offrant une entrée dans un rang de vergers.

Un maillage de bourgs se répartit dans la plaine accompagnés d'un réseau de villas isolées qui se sont implantées dans la trame agricole.

Entre les bourgs, les connexions routières sont intéressantes : avec d'une part de grandes allées de platanes, des canaux qui longent les axes, des entrées de bourgs très intimes et d'autre part des entrées connectées aux grands axes qui présentent des fronts de bourgs souvent identiques d'un village à l'autre et aussi banalisés : zone industrielle ou artisanale peu qualitative, flot continu de lotissements, ... créant des entrées de bourg, pour certaines, peu lisibles alors que le noyau ancien offre une grande qualité architecturale.

Dans les espaces de plus grand parcellaire, des ouvertures radicales se font sur des espaces de serres agricoles, l'impact est important du fait du peu de souci d'intégration de ces exploitations et de l'abandon du vocabulaire qui accompagne habituellement les exploitations (chemin, haies).



Photo de serres agricoles peu intégrées au paysage environnant



Photo de gauche en zone habitée : aménagement type jardin

Photo de droite en zone agricole : plantation d'une double haie de fruitiers

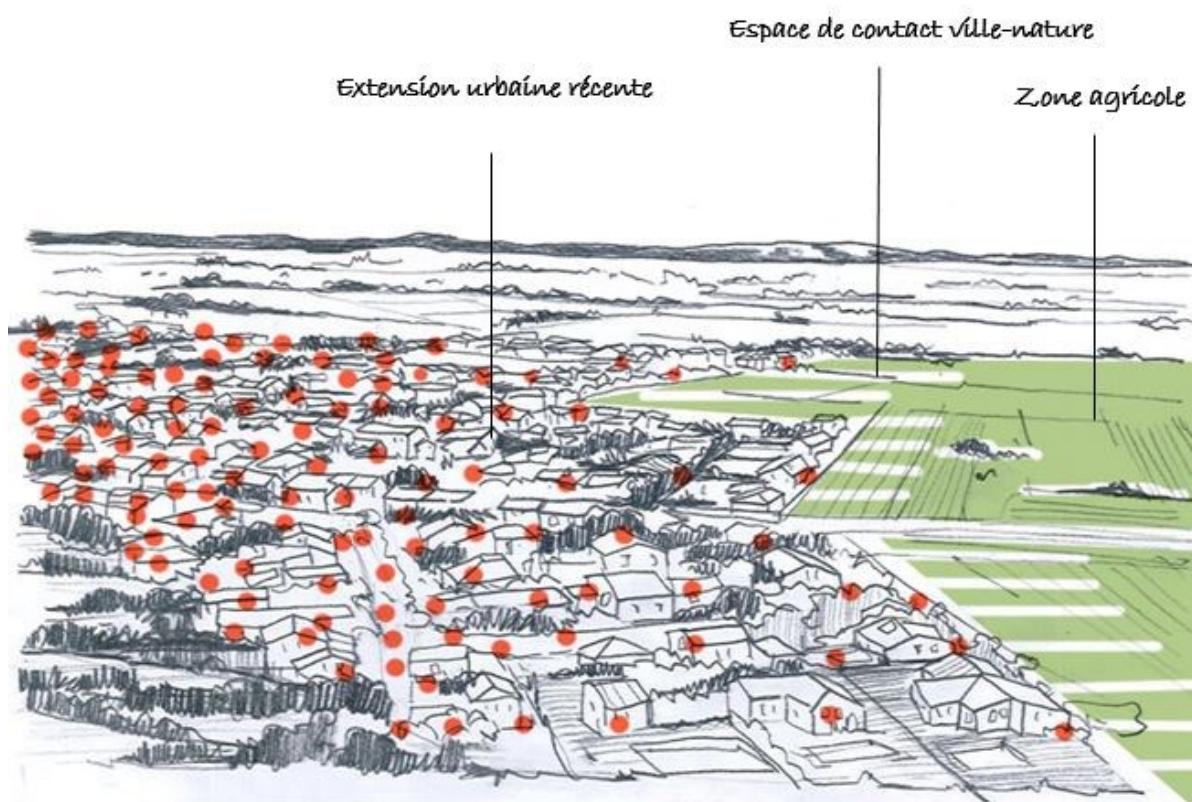
FOCUS - DEVELOPPEMENT URBAIN



Les noyaux villageois se sont étendus sous la forme de lotissements, des maisons individuelles similaires en tout point pour la plupart.

La faible richesse architecturale et le découpage parcellaire nuit aux qualités paysagères de la plaine d'illiberis ainsi qu'au reste du territoire.

Cette forme urbaine, consommatrice d'espace et de terres agricoles a largement contribué à l'étalement urbain et a imposé dans le paysage une ligne urbaine aux couleurs pastel, surplombée de tuiles.



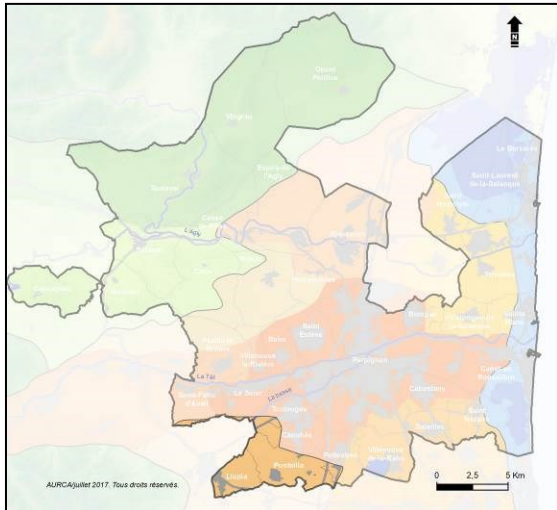
Enjeux :

- *La maîtrise du développement urbain des bourgs de l'Illiberis afin de préserver la cohérence paysagère.*
- *La gestion de la limite entre la ville et les surfaces agricoles, au travers de l'effet paysager créé ainsi que la qualification des franges urbaines et rurales dessinées par le SCOT.*

1.2.5 L'Aspre viticole



Paysage viticole de l'Aspre et ses grands horizons



Les Aspres viticoles sont un ensemble paysager qui présente une typologie particulière : un relief relativement vallonné, avec un parcellaire viticole souvent accompagné de talus ou parfois d'arbres isolés remarquables.

Le paysage se caractérise par un relief marqué, fait de petits ensembles de coteaux redondants, qui se découpent et s'érodent au gré des rivières, pour se désagréger enfin en formant la plaine cultivée.

La perception de ce paysage passe par la couleur : les silhouettes sombres de cyprès, de chênes verts et lièges s'opposent aux larges parcelles horizontales de vignes, passant aux tons rouge vif et ocre des hameaux et villages groupés, compacts, lumineux.

En plus des villages, de nombreux châteaux et domaines viticoles jalonnent le paysage des Aspres viticoles et constituent de forts atouts paysagers.

La viticulture et le parcellaire qu'elle entretient fondent la valeur qualitative de ce paysage.

Les Aspres viticoles sont entrecoupées par une série d'axes de communication, parfois en remblais, qui en perturbent la lisibilité et altèrent la qualité paysagère de ce territoire (A9, LGV transfrontalière, RD900).

Peu d'effort d'intégration ou de qualification ont été faits sur ces axes très empruntés qui constituent une vitrine du territoire.

Il est important de rendre compte de la diversité paysagère à l'intérieur même de cette entité, imputable notamment à la présence de friches, variable importante du territoire. Ainsi, certains espaces se dégagent déjà comme des territoires de délaissés, menacés par un mitage de l'habitat, où se cristallisent la question de la reconversion agricole ou du choix de laisser évoluer spontanément ces espaces vers des boisements.

D'autre part, la conversion, la réorientation agricole ou la diversification des pratiques est possible dans certains secteurs, on note d'ailleurs une dynamique de plantation de l'olivier sur ces territoires, alternative intéressante en matière de paysage.

FOCUS - PAYSAGE VITICOLE OUVERT

La diversification des pratiques agricoles nécessite une réflexion préalable au regard de la structure paysagère de l'entité. En effet, l'implantation de serres agricoles, souvent couronnées de panneaux solaires photovoltaïques apparaît moins judicieuse au sein de cette composition paysagère, tout comme au regard de la valeur agronomique des sols, généralement plus limitée que dans la plaine alluviale.

L'impact paysager de ces installations y est prépondérant et dommageable. En effet, cette entité au caractère viticole permet de larges ouvertures sur le paysage environnant et les bourgs alentours.

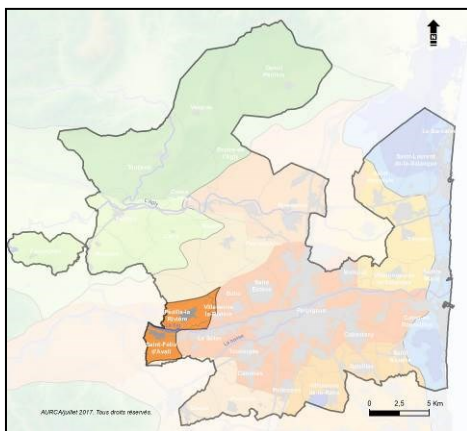
Ces installations s'intègrent davantage dans des unités paysagères déjà pourvues en serres, ou présentant un caractère bocager. En outre des milieux fermés ne présentent pas de fort lien visuel aux horizons et au grand paysage.



Enjeu :

La préservation de cette logique paysagère avec l'encadrement d'installations « agricoles » inadéquates, telles que des serres ou encore des champs photovoltaïques au sol.

1.2.6 Le Ribéral



Cette entité paysagère s'étend de Saint-Feliu-d'Avall à Pézilla-la-rivière dans un axe nord-sud, de part et d'autre de la vallée de la Têt, elle côtoie au nord le piémont viticole de Força Réal. Au sud, elle rencontre l'aspre viticole.

Le paysage bocager du Ribéral est constitué d'un réseau dense de haies et de canaux, associé à une trame végétale forte. L'alternance de cultures maraîchères et d'arboriculture cloisonne le paysage. Les haies intercalent des rythmes très francs de cyprès et des compositions plus fraîches de peupliers.



Ce paysage comprend des variations de parcellaires et des rythmes de haies qui conditionnent plusieurs paysages en un. Dans cette entité les zones de cultures se concentrent sur les dépôts alluvionnaires de la Têt, pour ensuite se prolonger dans le bassin fertile de la Basse-Castelnou en direction de Thuir.

Ainsi l'eau qui est la matrice paysagère de ce territoire se décline sous diverses formes. Le fleuve de la Têt qui parcourt ce territoire et associé à une grande variété de canaux (notamment le canal de Vernet et Pia) d'agouilles, de prises d'eau, etc. qui façonnent et ordonnent les paysages du Ribéral.

La conurbation industrialo-résidentielle qui est en train de se remplir sur la frange Est de Saint-Feliu-d'Avall en direction du Soler est révélatrice des dynamiques urbaines en place. Le même processus dynamique mais peu qualitatif est perceptible entre Le Soler et Perpignan (en passant par le Parc Ducup).



FOCUS - LE RIBÉRAL, UN PAYSAGE AGRICOLE MARAÎCHER DE QUALITÉ

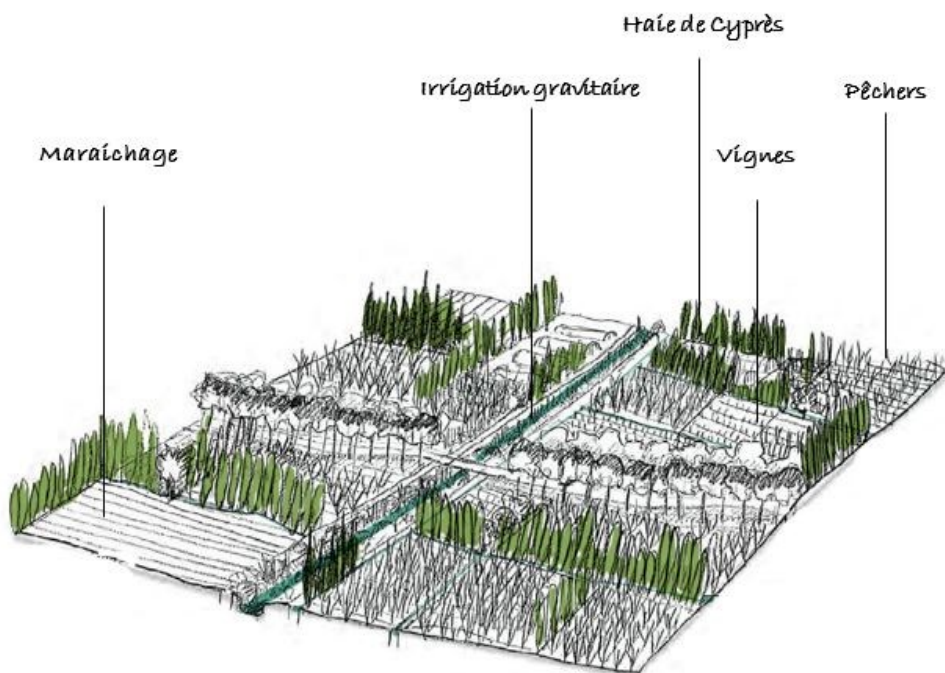
Les ambiances végétales de cette unité paysagère sont le produit d'une activité agricole diversifiée sur le secteur. Le maraîchage y occupe une place prépondérante, bien qu'au sein de ce paysage fertile s'intercalent quelques parcelles délaissées de l'agriculture, parfois encore entretenues pour éviter le départ de friches.

Les trames végétales sont structurantes, elles délimitent le parcellaire agraire et accompagnent le réseau de traverses et d'axes plus importants, en offrant des accompagnements remarquables et changeants.

Le réseau de canaux permet de pratiquer une irrigation gravitaire, dans les parcelles maraîchères. Les canaux et agouilles majeures accompagnent aussi les axes et offrent des lignes de ruptures dans le paysage.

Les cloisonnements sont forts lorsqu'il s'agit de la haie traditionnelle de cyprès et parfois plus légers, avec le développement de haies de peupliers, d'autres haies spontanées se développent, faites de chênes et de cannes de Provence.

Le réseau de haies et de canaux assure la qualité paysagère du Ribéral et participe ainsi à forger son identité.

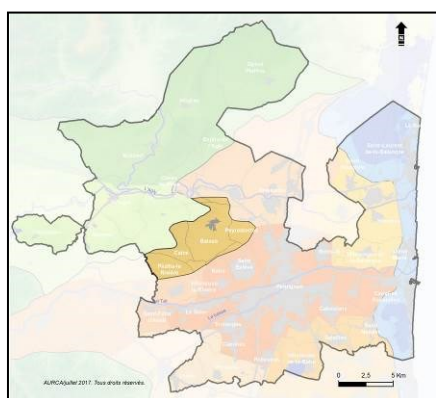


Enjeux :

La préservation et la valorisation de l'activité maraîchère au sein du Ribéral.

La protection du réseau de haies et de canaux au sein du tissu agricole.

1.2.7 Le piémont viticole de Força Real



Cette entité paysagère est située entre la vallée de la Têt et la crête du massif de Força Réal. Ce piémont constitue un plateau de grande qualité paysagère, prolongé par le piton de Força Réal.

Ce paysage de piémont dessine la porte d'entrée sur les coteaux viticoles d'Agly-Fenouillèdes, par la route belvédère du col de la Bataille, qui débouche ensuite sur la vallée de l'Agly, à Montner et Estagel.

Au nord-est, le piémont viticole se prolonge en suivant le relief du massif, formant une grande terrasse viticole au contact de Baixas et de Peyrestortes, puis se prolongeant dans les coteaux de la vallée de l'Agly.

Ce plateau se referme à l'ouest pour se prolonger en une avancée du massif qui vient fermer la vallée cultivée. Cette transition s'accompagne par une déprise viticole accentuée.



Vers l'est, l'espace se dilate pour laisser place à une logique identique. Cette transition constitue un espace d'enjeu par son contact direct avec la couronne urbaine de Perpignan et les quartiers du Vernet.

Ces coteaux présentent une grande qualité paysagère et préparent la transition entre espaces de la plaine urbanisée et paysage « rural viticole », ils sont occupés par le grand parc éolien « l'Ecoparc catalan » qui déploie ses 35 aérogénérateurs entre Pézilla-la-Rivière et Baixas.

FOCUS - LISIERE MASSIF-PLAINE

Un des enjeux de l'ensemble de ce territoire réside dans le danger de voir la limite urbaine partir à la conquête des traverses viticoles, poussée par le caractère inondable de la plaine alluviale.

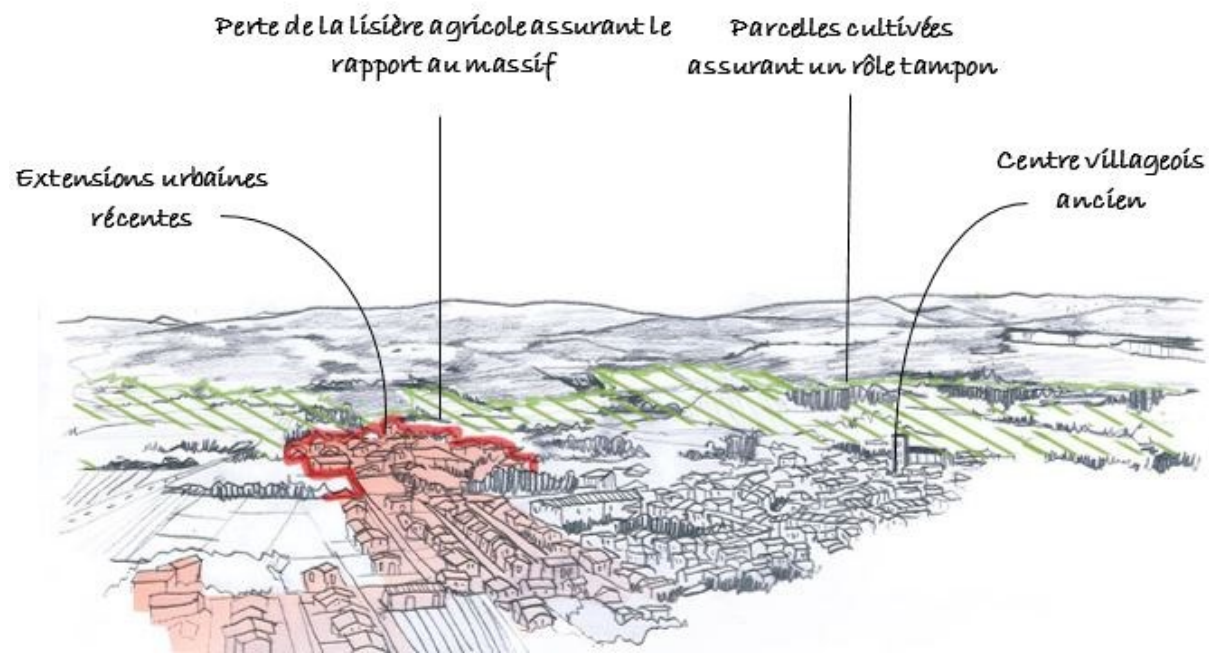
Une implantation de bâti sur cette frange aurait un impact très important sur la transition entre espace rural et espace urbain.

Cette problématique rejoint celle de l'ensemble des paysages de piémonts, serrés en étau entre paysage rural d'une part et développement urbain d'autre part. Le danger réside aussi dans la fragilité de ces espaces au regard de l'activité agricole.

Sur ce secteur, la transition au relief se caractérise par des avancées de parcelles viticoles dans le massif et dès lors que le relief se fait important, les cultures cèdent leur place à la garrigue puis au taillis de chênes verts en allant vers les hauteurs de Força Real.

Le paysage du plateau constitue un paysage encaissé entre deux logiques paysagères très différentes (massifs/vallée cultivée) qui en font un paysage très spécifique et de grande valeur.

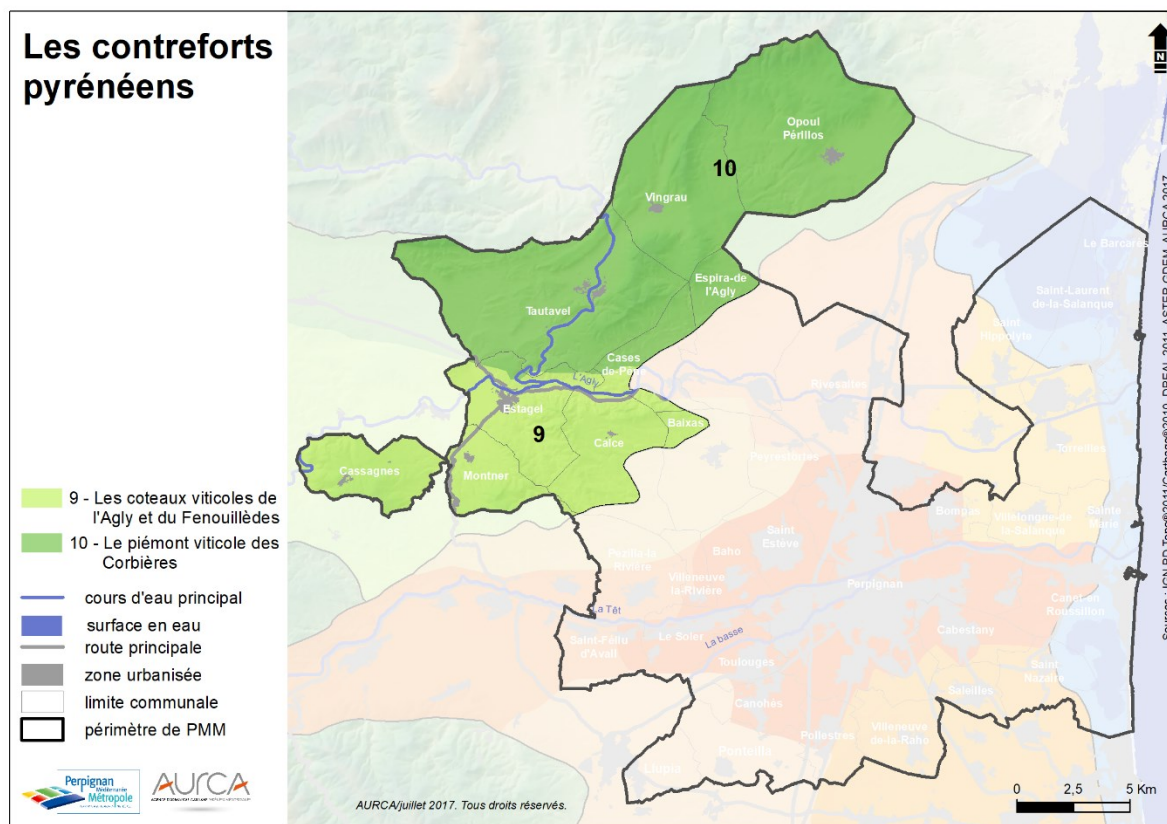
Les extensions urbaines, dont la progression se fait au détriment des parcelles agricoles de lisière (massif-plaine), brouillent dès lors la logique paysagère de piémont.



Enjeux :

Le maintien d'une lisière agricole en piémont, entre les bourgs et le massif afin d'assurer l'identité et la qualité de cette entité paysagère remarquable

1.3 LES CONTREFORTS PYRENEENS



Les contreforts Pyrénéens constituent un ensemble de reliefs relativement élevés situés dans l'étage intermédiaire entre la plaine du Roussillon et les reliefs montagnards.

Ils dessinent l'avant-scène des montagnes et la toile de fond des paysages de la plaine du Roussillon. Composés de trois grands massifs scindés successivement par les vallées de l'Agly, de la Têt et du Tech : Au nord le Fenouillèdes et les Corbières, au centre les Aspres, et les Albères au sud.

Les Corbières et les Fenouillèdes sont un ensemble dans lequel se distinguent les sous unités faites de collines, vallées, plaines et plateaux.

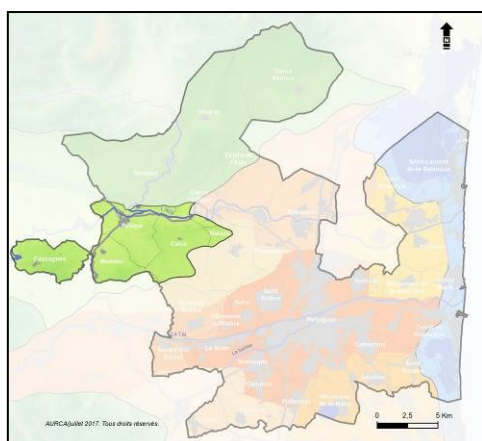
Le massif des Aspres, assise du Canigó, forme un socle souple et complexe. A ses pieds se déploie un riche paysage viticole.

Les Albères, parées de couleurs sombre et ponctuées de pic et de tours, constituent la frontière visuelle sud de la plaine du Roussillon.

1.3.1 Les coteaux viticoles de l'Agly et du Fenouillèdes



Vignes, garrigues et bâtisse des coteaux viticoles de l'Agly et du Fenouillèdes, Las Fonts à Calce



Il s'agit du paysage des coteaux de la partie sud de la vallée de l'Agly, qui trouve sa limite au contact de la vallée de la Têt.

Cette entité comprend la transition depuis le paysage granitique de la Roupidère, en allant vers Bélesta et englobant les hauteurs de Força Réal et l'ensemble des reliefs de Calce, pour ensuite venir buter sur la vallée de l'Agly et se terminer sur les contreforts viticoles au contact de la plaine.

Cette unité se développe sur les hauteurs, dans une alternance de paysage cultivés (vignobles) et de massifs boisés.

Ces coteaux sont une succession de courbes et de reliefs vallonnés, largement reconquis par le développement de friches (strates arborées et garrigues). Par ailleurs, au gré des versants se déploient des plantations de résineux et parfois quelques parcelles de chênes truffiers. Ce paysage offre une large palette végétale et permet une grande variété d'ouvertures qui se font pourtant de plus en plus rares, sauf secteurs spécifiques de reconquête culturelle.

Ainsi les coteaux présentent une grande richesse végétale et minérale, imputable à l'alternance des qualités rocheuses et des orientations de versants. Des garrigues affleurent les versants calcaires abrupts, tandis que se déploient des boisements de chênes pubescents sur les replats non cultivés ou sur les versants plus doux.

Certains replis de versants exposés offrent au regard des maquis de chênes verts. Ces espaces laissent parfois place à des secteurs de pâtures sur les versants doux et replats.

Le vignoble s'installe à proximité des villages ou dans les replats des petites vallées secondaires, prolongeant les horizons et dégagant les regards jusqu'aux hauteurs de versants boisés.

La viticulture qui occupe des fonds de vallons, des versants ou les périphéries des villages est cruciale pour l'ouverture, la qualité des paysages et du cadre de vie. Le paysage est une alternance entre pleins et vides, façonnés par l'homme et arrachés au relief.

L'enjeu de conservation d'espaces cultivés est fort et exprime toute la valeur paysagère de ce territoire. Ces parcelles cultivées représentent l'héritage culturel. Les bourgs sont remarquables de par leur formation et leur implantation. Ce paysage comprend un fort lien visuel avec le synclinal du Fenouillèdes, visible depuis l'ensemble de ces coteaux.

Dans ce paysage, la plaine d'Estagel, ce petit ensemble s'étire et s'ouvre sur une portion du fleuve côtier de l'Agly. Ici la vallée s'élargit considérablement, à la confluence de l'Agly et du Maury.



De part et d'autre de l'Agly ; Cases-de-Pène, la vallée et les ondulations offertes par le relief des Fenouillèdes

L'arrivée sur Estagel offre des ouvertures sur les coteaux environnants, notamment le mont d'Estagel (aujourd'hui enfriché) et sur les reliefs façonnés par la découpe simultanée de l'Agly et du Verdoble. Cette micro-vallée constitue un territoire de vignobles important. La vallée se poursuit en restant relativement ouverte, bien que ceinturée par les massifs, qui forment dans un premier temps un cadre éloigné à cette coulée viticole (« Château de Jau »).

La vallée s'étrangle ensuite à la hauteur du village de Cases-de-Pène, formant un méandre important, sur lequel se répartissent les deux sections du village.

FOCUS - MONTNER, SILHOUETTE VILLAGEOISE REMARQUABLE

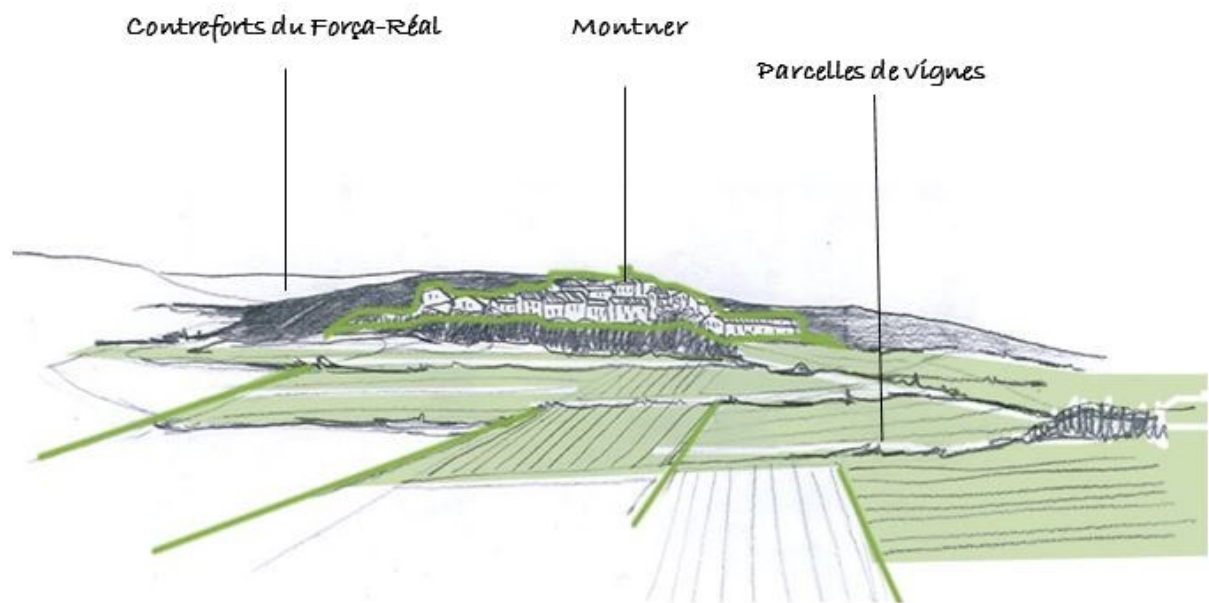
Dans ce paysage se sont installés le bourg d'Estagel, village niché dans la plaine à la confluence de l'Agly et de la Grave, et le village de Montner dont la silhouette bâtie émerge de la plaine viticole.

Ainsi Montner, village perché sur une butte de grès (grauwacke dur), semble isolé comme un phare dans la plaine par le jeu de l'érosion.

A ses pieds se dessinent les linéaires viticoles qui assoient et amplifient l'effet de promontoire. Epinglé aux contreforts du massif de Força Real, sa silhouette villageoise n'en reste pas moins visible avec les couleurs ocres des toitures ainsi que l'émergence du clocher et du château d'eau.

L'agriculture tient un rôle primordial dans la plaine. Elle participe grandement à rendre explicite le dialogue qu'entretient le village avec sa topographie.

L'impact paysager d'un développement urbain peu qualitatif y serait par exemple très néfaste, en effet la lecture de la silhouette villageoise de Montner réside dans l'ouverture accordée par la coulée viticole.



Enjeux :

La préservation de la silhouette villageoise de Montner afin d'affirmer le caractère paysager notable et sa lisibilité depuis la plaine.

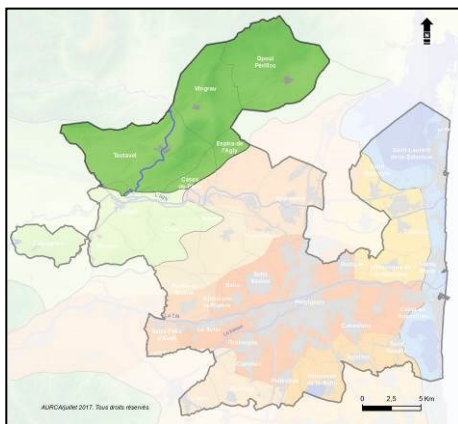
La valorisation de la plaine viticole et son rapport au grand paysage.

La préservation des espaces de massif vis-à-vis des implantations d'éoliennes.

1.3.2 Le piemont des Corbières



Repli cultivé enserré par les arrêtes calcaires des Corbières



Ce territoire débute au contact de la vallée de l'Agly, au niveau nord d'Estagel pour ensuite se prolonger dans un axe nord-est vers la limite du département.

Le piemont des Corbières constitue un ensemble calcaire principalement fait de garrigues, offrant un paysage minéral aride spectaculaire dans lequel se faufile la vallée viticole du verdouble. Circonscrit par la montagne de la Serre au nord, les garrigues d'Opoul-Périllos à l'est, l'Agly au sud et le synclinal du Fenouillèdes à l'ouest.



L'ensemble forme un " cirque " naturel s'allongeant du Pas de l'Escala (Vingrau) jusqu'au col des Alzines (Tautavel). Seuls les villages de Tautavel et de Vingrau, desservis par la départementale 9, occupent cette vallée globalement restée à l'écart des pressions urbaines de la plaine du Roussillon.

Les formations végétales présentent souvent des strates basses ligneuses, des maquis bas à genévriers ou des chênes kermès qui alternent avec des maquis davantage développés sur certains versants.

Les sols sont squelettiques et la végétation se développe doucement sur ces reliefs poreux. Le massif présente parfois quelques lanières boisées, principalement de petits bosquets de pins que l'on découvre au gré des replis.

Les arrêtes du massif sont dénudées et forment de grands horizons ouverts, tandis que les coteaux se découpent en paliers qui cachent certains replis cultivés de vignobles.

Le massif est entaillé par une étroite saignée qui dessert le village d'Opoul, juché seul dans sa micro plaine viticole.



Ce massif est un élément marquant du paysage ; une crête qui ondule en une succession de décrochés arrondis, une arrête rocheuse ainsi que des points d'appels : la torre del Far se dressant à 498 mètres d'altitude entre la vallée du Verdoube de la plaine du Roussillon, mais aussi le singulier cirque de Vingrau ou encore le Château d'Opoul sur son remarquable plateau calcaire, etc.



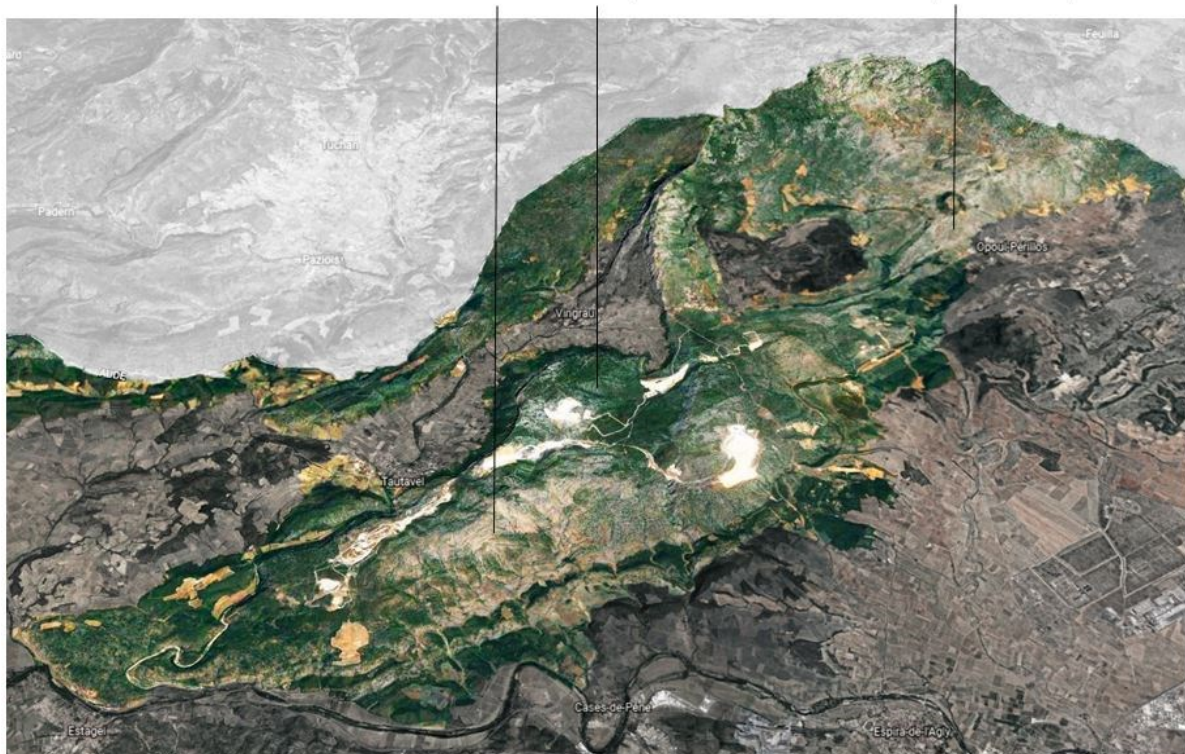
La Tour del Far



le cirque de Vingrau



le plateau d'Opoul



Ce paysage rocheux fait partie des reliefs qui forment l'amphithéâtre de montagnes qui structurent le paysage de la plaine. A ce titre, ce relief s'inscrit dans le grand paysage comme les Albères, le Canigou et les Aspres, le Piton de Força Real et le massif d'Opoul-Pénillos qui structurent les horizons.



FOCUS - PAYSAGE ET CARRIERES

Si ce secteur est principalement dominé par la viticulture en fond de vallées, il faut tout de même noter la présence de carrières sur les flancs de massif.

Ces carrières, visibles depuis la plaine et depuis les Fenouillèdes, prennent parfois des proportions imposantes et peuvent impacter fortement le paysage.

Pour ce qui est des carrières implantées frontalement, le critère d'implantation dans des secteurs qui limiteraient les impacts visuels ne paraît pas suffisamment pris en compte.

L'affouillement des flancs rocheux provoque la mise à nu de roches laissant apparaître des nuances allant de l'ocre, rouge vers Estagel au blanc vers Tautavel, qui attirent largement le regard.

Par ailleurs, certaines carrières présentent une implantation dans des replis ou dans des vallées secondaires (comme la carrière située sur la route d'Opoul) pour éviter la frontalité offerte au regard depuis la plaine.

Aux abords de la tour de guet del Far, plusieurs sites d'extraction, dont certains ne sont plus en exploitation, entaillent la montagne d'Espira de part et d'autre.

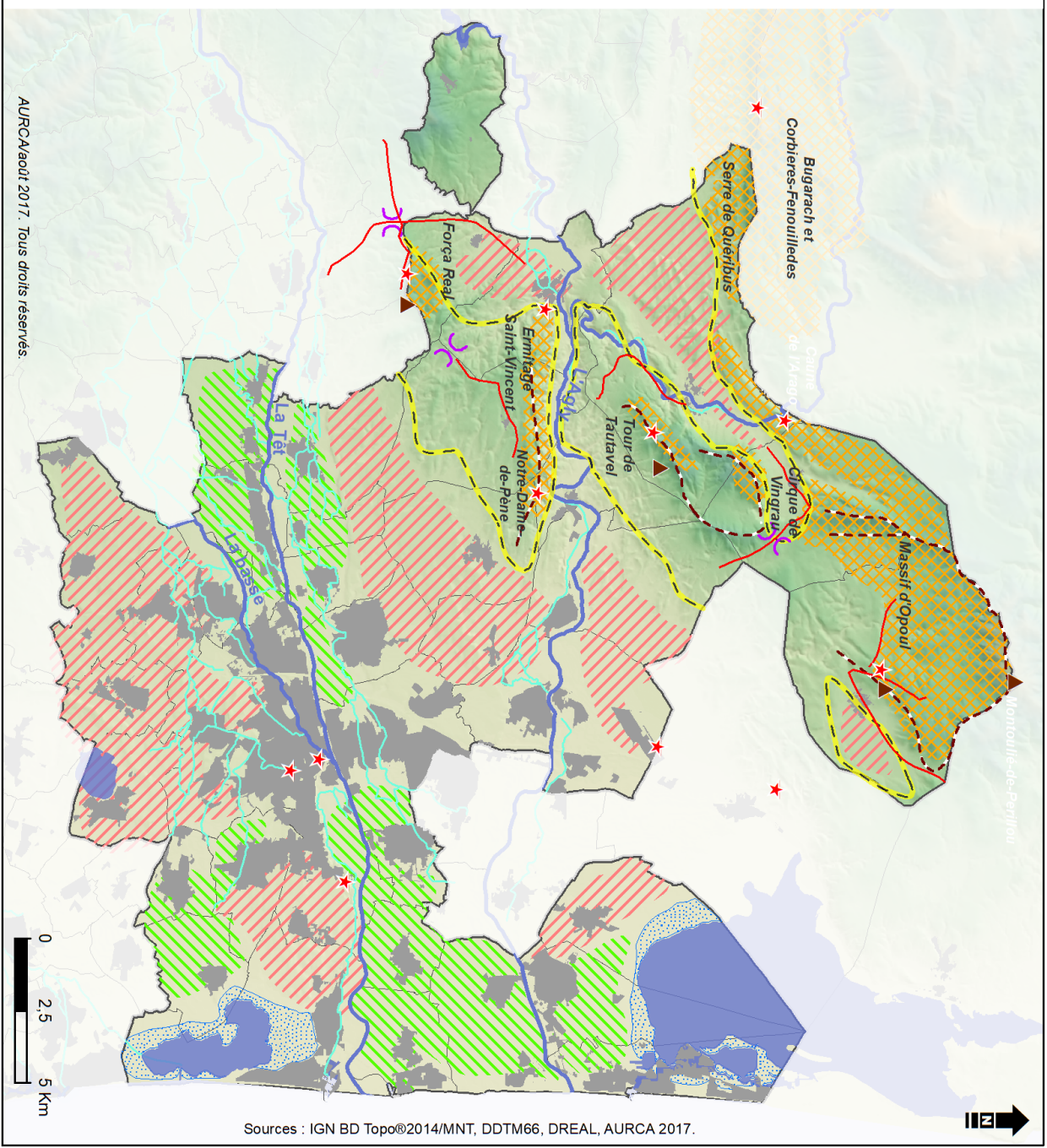


Enjeu :

La considération de ce paysage comme « cadre structurant » afin d'améliorer la question de la cohabitation des sites d'extraction avec les autres activités en lien avec le paysage (tourisme vert, tourisme culturel, image marketing du terroir viticole, etc.)

Principaux ensembles paysagers d'intérêts

- ▲ sommet remarquable
- ★ principaux sites patrimoniaux
- - - ligne de crête
- ⌒ principaux cols
- routes "Belvédères"
- paysage de piémont
- grand ensemble à forte valeur paysagère
- ▨ paysage bocagère
- ▨ paysage lagunaire
- ▨ paysage viticole
- ▨ canal d'irrigation
- cours d'eau principal
- surfaces en eau
- zone urbanisée
- limite communale
- périmètre de PMM



Sources : IGN BD Topo©2014/MNT, DDTM66, DREAL, AURCA 2017.



AURCA/août 2017. Tous droits réservés.



DES TENDANCES ET CONSTATS OBSERVES...

Des paysages pluriels entre mer, plaine et contreforts pyrénéens.

Une grande variété d'éléments patrimoniaux et identitaires.

Un développement urbain qui fragilise souvent de façon notable la qualité paysagère du territoire et notamment les entrées de villes.

Un déclin de l'activité agricole sur certains secteurs qui impacte fortement les paysages, produisant l'image d'un territoire en déclin et induisant progressivement une fermeture des paysages.

Un paysage de front de mer largement minéralisé, marqué par la prégnance des immeubles et le stationnement sur les grandes stations.

Des grands axes de communications qui fragmentent et fragilisent le paysage.

Un développement sans cadre de cohérence de projets d'énergies renouvelables, d'origine solaire et éolienne.

...AUX PRINCIPAUX ENJEUX QUI SE DEGAGENT DU DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

La lisibilité des grands ensembles de nature structurant de paysage. En assurant notamment la préservation des crêtes qui structurent l'horizon de la plaine du Roussillon, les espaces de transition entre la plaine et les massifs ainsi que les vues sur le grand paysage.

La valorisation du patrimoine bâti et paysager, en assurant son identification, sa protection ainsi que gestion du petit patrimoine rural : murets, terrasses, cabanes, etc.

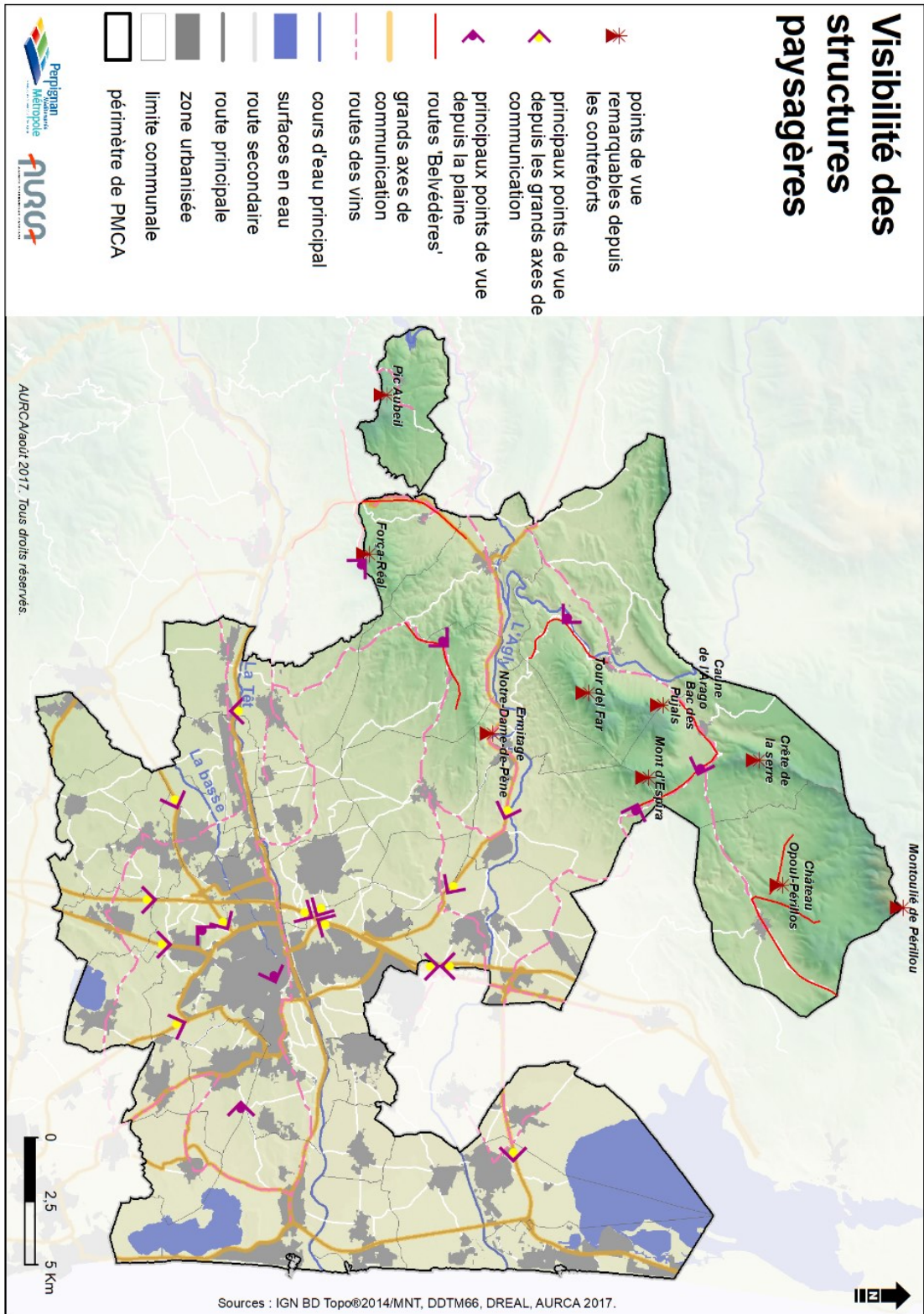
La meilleure maîtrise de l'urbanisation au sein de la plaine, en préservant les coupures d'urbanisation entre les bourgs, ainsi que des entrées de villes qualitatives.

La requalification du paysage littoral, en limitant notamment la prégnance du stationnement et par une meilleure intégration, en assurant la place du végétal en ville et en confortant les coupures d'urbanisation.

Le maintien d'une agriculture dynamique en plaine alluviale mais aussi sur secteur de piémonts ainsi que dans les replis et vallées des Corbières et des Fenouillèdes. En assurant la protection, le renforcement et la gestion des structures paysagères associées aux pratiques agricoles (canaux, haies, murets, casots, etc.)

La valorisation des espaces de nature au sein des villes et à l'extérieur, afin d'assurer un développement urbain durable et offrir un cadre de vie de qualité

2 VISIBILITES DES STRUCTURES PAYSAGERES : GAGE DE L'IDENTITE PAYSAGERE



2.1 LES POINTS DE VUES REMARQUABLES ET LES ELEMENTS DE REPERES PAYSAGERS



De gauche à droite : Vue sur la plaine et les Albères depuis le pic du Força Réal. Vue sur le pic du Força Réal depuis la plaine

Le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole forme un amphithéâtre naturel avec les massifs qui enserrant la plaine et s'ouvrent sur la côte sableuse. Cette organisation en balcon permet de bénéficier de points de vue remarquables. Ces points de vue permettent la lecture et la compréhension du paysage.

Les contreforts pyrénéens dessinent un ensemble de reliefs plus ou moins élevés situés dans l'étage intermédiaire entre la plaine du Roussillon et les reliefs montagnards des Pyrénées, ils sont largement accessibles et offrent des belvédères privilégiés.

Ainsi depuis les massifs qui ceignent la plaine du Roussillon, le regard glisse des hauteurs pour aller se perdre au loin sur l'horizon maritime, balayant les étendues planes et les ondulations des contreforts.

Un bourg, un plan d'eau ou une route sont autant d'éléments qui permettent de se situer et participent grandement à la lecture paysagère de la communauté urbaine.

Des panoramas grandioses révèlent la géomorphologie du territoire et ses dynamiques urbaines. La plaine habitée se donne à lire où les taches urbaines ocres contrastent avec la mosaïque agricole aux rythmes et aux couleurs variés.

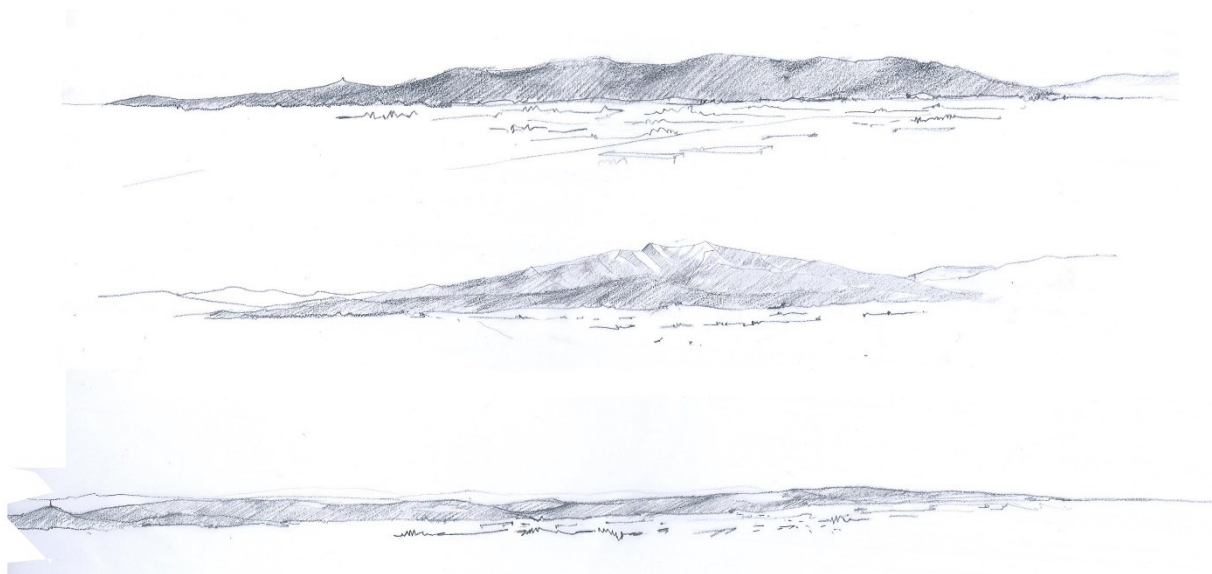
Depuis le massif des Albères, lorsque l'on est sur la crête la vue embrasse largement la plaine du Roussillon, buttant sur le massif des Corbières en face et s'ouvrant sur le grand horizon maritime, de Collioure jusqu'aux étangs Audois. C'est depuis les pics que les panoramas sont les plus vastes.

Surplombant le massif des Aspres, le pic du Canigó est le haut sommet oriental de la chaîne des Pyrénées. Culminant à 2785 mètres d'altitude, la vue offerte depuis ce point symbolique est grandiose.

Les crêtes dénudées du premier plan laissent place à d'étroites vallées orientés vers la Têt qui se déversent dans la Plaine. Depuis ce haut point la Têt est lisible avec son cortège arboré qui trace un sillon foncé dans la plaine aux couleurs chaudes, pour se jeter dans la Méditerranée. A partir du piton rocheux de Força Réal à 507 mètres d'altitude, la vue sud-est s'étend du cap Béar à Port-Vendres jusqu'aux falaises de Leucate, avec un panorama se déployant de la vallée de l'Agly à celle de la Têt. Au pied du piton rocheux la garrigue s'ouvre sur les coteaux viticoles avant de rejoindre la Têt. La vue au nord glisse dans la plaine agricole d'Estagel avec en toile de fond le synclinal des Fenouillèdes surveillé par la sentinelle de Quéribus qui vient borner l'horizon, avec à ses pieds l'Agly parcourant la plaine.

Depuis la plaine, les grands espaces ouverts permettent de lire cette structure d'amphithéâtre et donne à voir les massifs environnants ainsi que les points hauts qui en émanent, autant depuis les grandes étendues d'eau comme l'étang de Canet-Saint-Nazaire ou encore la retenue d'eau de Villeneuve-de-la-Raho que depuis les paysages agricoles ouverts.

Des perspectives intéressantes se dégagent aussi depuis les centres bourgs, au détour d'une rue, au bout d'une avenue ou encore depuis une place. Mais c'est en prenant un peu de hauteur que depuis la plaine le paysage se donne à voir dans son ensemble. Ainsi depuis le Serrat d'en Vaquer, situé au sud-ouest de Perpignan, sur la colline la plus haute de la plaine du Roussillon, ce point haut offre un panorama exceptionnel sur la plaine du Roussillon, des Albères aux Corbières et du Canigó à la mer. Depuis ce point stratégique on peut lire un glissement du paysage viticole à un paysage d'entrée de ville morcelé et concurrencé par les extensions urbaines parfois peut qualitatives. Un certain nombre de composantes verticales telles le Palais de rois de Majorque, les châteaux d'eau, les tours d'habitations et les clochers d'églises, constitue les repères émergents de la métropole.



1. Les Albères dessinent une frontière avec ses fortes pentes sombres, ponctuées par les silhouettes de ses pics rocheux.
2. Le massif des Aspres forme un socle souple et complexe duquel jaillit en arrière-plan le magistral pic du Canigou.
3. Les massifs des Corbières et du Fenouillèdes dessinent un horizon plus timide, calcaire. Un repère visuel s'en décroche il s'agit du pic de Força Réal.

2.1.1 Les paysages géologiques d'intérêt

D'après l'inventaire du patrimoine géologique du Languedoc-Roussillon (BRGM RP-57681-FR – Rapport final), l'ancienne région Languedoc-Roussillon offre, dans un espace relativement réduit, une grande variété de formations géologiques et de modèles sédimentologiques d'intérêt.

L'histoire géologique du territoire est marquée par de grandes périodes de calme ou d'extension, avec ouverture de rifts et la formation de bassins sédimentaires, ainsi que des périodes de compression avec formation de chaînes montagneuse. Ces événements passés sont, de nos jours, largement observables dans le paysage communautaire, dessinant dans le paysage des ensembles géologiques remarquables. Ainsi on retrouve, des paysages variés et de nombreuses curiosités géologiques, sources d'un potentiel touristique et culturel important. Mais cette activité touristique peut amener à une sur-fréquentation et à la détérioration des sites ne bénéficiant pas de protection physique ou juridique adaptée.

Les principales formations d'intérêt identifiées dans le diagnostic sont les suivantes :



- la Serra de Vingrau,
- la Serra de la Narède,
- le Serrat d'Espira,
- la Serra de Queribus,
- le massif du Força-Réal,
- le plateau calcaire d'Opoul-Périllos,
- les gorges du Gouleyrous,
- le géosite de La Llabanère,
- les terrasses de Cabestany,
- le serrat d'en Vaquer.

Le Verdoble entaillant la roche calcaire des Corbières. Les gorges du Gouleyrous,

2.2 ROUTES ET PAYSAGES : UNE RELATION COMPLEXE



Autoroute 9 La Catalane traversant les Aspres viticoles et donnant à voir les massifs des Albères et des Aspres



*RD612 sillonnant dans les Fenouillèdes, entre vignes, garrigues et suberaie.
Montner, col de la Bataille*

Du fait de sa position géographique stratégique et de l'importance des infrastructures de transport qui le traversent, le territoire de Perpignan Méditerranée est largement parcouru, visible et visité.

La relation entre la route et le paysage est souvent considérée comme paradoxale, car négative en le fragmentant et le dégradant, et positive en permettant sa découverte et sa mise en valeur.

En effet que l'on soit en voiture, à vélo ou à pied, les paysages se découvrent et s'apprécient essentiellement depuis la route.

La prise en compte du paysage dans les projets et la gestion des routes constitue des enjeux importants aussi bien pour la préservation des sites que pour le développement des territoires.

2.2.1 Grands axes de communication et risque de banalisation du paysage



Vue aérienne du paysage lacéré du Crest

Au fil des années, le territoire a connu un développement urbain qui s'est accompagné d'une forte croissance du réseau d'infrastructures de transports terrestres (voies ferrées, autoroutières et routières). Le cœur de métropole est principalement concerné par la densité de ce réseau. Celui-ci forme un maillage structurant qui fragmente la plaine roussillonnaise en créant des coupures physiques.

De plus, la constitution du réseau viaire a souvent favorisé le développement linéaire de l'urbanisation le long des axes de communication, phénomène qui amplifie la segmentation de l'espace.

Cette fragmentation fragilise l'activité agricole et peut rompre les grandes continuités éco-paysagères qui font la richesse de ce territoire.

Aussi, il est important de rappeler que l'urbanisation linéaire banalise considérablement les perspectives visuelles proches et lointaines à partir des routes.

L'impact des grandes infrastructures de transport est notable sur le plan des aménités paysagères, de l'attractivité territoriale, des continuités écologiques et des activités agricoles. Les plus importants axes de communication sont constitués par les voies autoroutières et ferroviaires qui permettent de traverser le territoire à grande vitesse selon un axe nord-sud. Ces axes largement fréquentés constituent un lieu de passage privilégié pour se rendre dans les stations balnéaires nord et sud-catalanes et plus largement dans toute la péninsule ibérique ainsi qu'au Maghreb. Ils constituent par ailleurs la principale entrée de territoire pour l'agglomération perpignanaise et plus globalement pour le département des Pyrénées-Orientales. En outre, l'aéroport est desservi par la RD117 qui forme donc un point d'entrée majeur pour le territoire.

Ces grands axes de communication renvoient à une grande échelle, reliant les lieux séparés par de grandes distances. Ils sont structurants pour l'organisation du territoire, animés par un souci d'efficacité, de fluidité, de commodité. Certains de ces grands axes peuvent générer le sentiment d'une certaine négation de l'échelle locale et de ses caractéristiques (topographie, paysages, identité, etc.) et peuvent altérer la qualité paysagère des lieux parcourus pour certains.

2.2.2 Voies de liaison interurbaine



RD900 : voie de liaison interurbaine permettant l'appréciation du grand paysage, en dégagant une vue sur le massif des Albères

Les voies de liaisons interurbaines permettent de connecter la ville de Perpignan (et son agglomération) avec les territoires avoisinants : Argelès-sur-Mer et la Côte Vermeille, Le Boulou, Céret et le Vallespir, Prades et le Conflent puis les hauts cantons, Saint-Paul-de-Fenouillet et la vallée de l'Agly ainsi que Narbonne et le littoral audois.

Il s'agit principalement des routes RD914, RN116, RD900, RD83 et RD117. Elles supportent un trafic d'échanges important et forment des « portes d'entrée » largement traversées au quotidien.

Ces voies de communication assurent notamment la mobilité à l'échelle locale en formant un maillage plus ou moins homogène sur le territoire avec une concentration dans les secteurs de plaine.

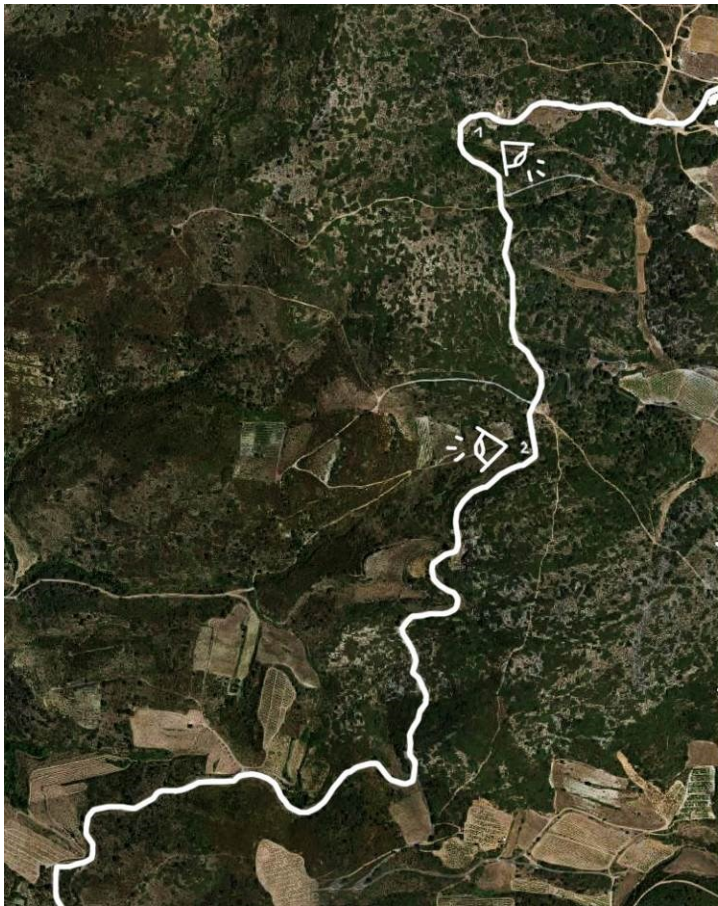
Ces voies, au tracé relativement rectiligne, permettent l'appréciation du grand paysage, en offrant notamment de larges perspectives sur les massifs.

Ainsi les massifs constituent un plan fixe pour les automobilistes alors que les paysages traversés sont bien souvent peu valorisés depuis ces axes. Les aménagements de ces voies de liaisons interurbaines, ainsi que le dessin du tracé et la vitesse, peuvent dans certains cas desservir l'appréciation du paysage parcouru.

2.2.3 Routes remarquables

Certaines voies constituent de véritables itinéraires de découverte. Plus ou moins touristiques, elles permettent d'apprécier la beauté des sites naturels ou bâtis avoisinants. Ces itinéraires, souvent connectés aux territoires limitrophes, contribuent au développement local ainsi qu'à un tourisme vert de qualité.

Il s'agit essentiellement des routes qui parcourent le fond des petites vallées et de routes belvédères (RD9, RD59, RD1, RD17, RD18, etc.) ainsi que les chemins de traverses.



La RD18 ; route belvédère soulignant les sinuosités des Corbières et offrant des vues lointaines remarquables telles que sur les Albères (1) ou encore sur la plaine d'Estagel dominée par le pic de Força-Real (2)

Aussi les routes des vins, avec trois itinéraires distincts, sillonnent le territoire et ses environs : Pays de l'Agly, Aspres, Albères, Côte Vermeille et plaine du Roussillon.

Ces routes sont un outil de découverte du patrimoine paysager, bâti et culturel. Elles dialoguent avec le lieu qu'elles parcourent et les paysages qu'elles donnent à voir.

La marque laissée par ces routes dans les paysages contribue à l'identité paysagère du lieu et à sa qualité notable. Par exemple, un tracé sinueux qui souligne la topographie, ou encore une route droite en fond de vallée qui longe un cours d'eau.

D'autres routes sont moins remarquables, mais non négligeables, en terme d'appréciation du paysage : il s'agit des chemins de traverses. Héritage rural du territoire, ils imposent une vitesse plus lente au conducteur, qui est aussi contraint par le tracé et bien souvent l'état de la route. Parcourant les espaces agricoles et reliant les bourgs, hors des axes principaux, le paysage local apparaît alors dans l'aspect le plus intime.

Par ailleurs, les voies douces (piétons et autres modes actifs) participent à la découverte des paysages et donnent à voir la valeur et les richesses du territoire.
Essentiellement récréatives, elles se déploient le plus souvent en bordure des cours d'eau des canaux et le long du littoral.
Certaines de ces voies douces de grande envergure assurent des liaisons à l'échelle du territoire.

Il s'agit notamment de la Voie verte de l'Agly reliant Rivesaltes au Barcarès, ou encore la Voie verte Perpignan-Thuir.

La véloroute « Eurovélo8 » (« La Méditerranée à vélo »), qui parcourt le littoral métropolitain, se positionne quant à elle à l'échelle Européenne d'Athènes à Cadix.
Au sein du territoire de Perpignan Méditerranée elle permet de traverser et découvrir les paysages littoraux et de relier les villes balnéaires entre elles.



Les véloroutes ; supports de découverte des paysages

2.3 PAYSAGES D'ENTREE DE VILLE

On fait généralement coïncider la naissance de la notion d'« entrée de ville » avec l'apparition de la grande distribution dans les années 60 et le début du règne de l'automobile. Et c'est dans les années 80 qu'apparaissent les premières critiques concernant l'état des entrées de ville, qualifiées de dégradées, anarchiques, standardisées, et responsables d'une rupture avec la forme de la ville traditionnelle.

De manière générale, l'entrée sur le territoire est marquée par la présence d'espaces agricoles qui ouvrent de larges perspectives visuelles vers les reliefs bordant la plaine. En se rapprochant de la ville-centre, la pression urbaine s'intensifie et le paysage se minéralise. Le développement « pastillé » puis continu des zones économiques et résidentielles vient en perturber la lecture.

Ce phénomène est marqué d'une part par l'étalement de l'urbanisation commerciale, attirée par l'effet vitrine et les facilités de desserte. Celle-ci s'accumule souvent le long des axes routiers et peut banaliser les paysages de routes et les entrées de territoire.

Ces espaces sont souvent le support d'une implantation peu ordonnée de bâtiments commerciaux, entrecoupés de délaissés peu valorisés pour certains ainsi que de larges zones de stationnement. L'image véhiculée depuis les axes de communication est aussi par endroit troublée par les nombreux panneaux publicitaires et signalisations.

D'autre part, les dynamiques d'urbanisation récentes où le modèle de maison individuelle, pris dans un tissu pavillonnaire a pris une place prépondérante dans le paysage local, provoquent une perte notable de la qualité paysagère du territoire.

La maîtrise de cette épaisseur vise à préserver les entités agricoles, naturelles et forestières et à garantir les continuités et liaisons entre elles, tout en contribuant à la structuration de l'espace urbain (en maintenant notamment des « coupures » d'urbanisation et des espaces de respiration) ainsi qu'à permettre le retour de la nature en ville. Dès lors le traitement de ces « lisières » urbaines joue un rôle de transition et de valorisation réciproque entre l'espace urbain et les espaces ouverts.

L'article 52 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit l'article L 111-1-4 dans le code de l'urbanisme, visant à mieux maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes. L'objectif de cette disposition est d'inciter les communes à engager une réflexion préalable à tout projet de développement sur les conditions d'aménagement des abords des principaux axes routiers, et notamment les entrées de ville.

Les lisières urbaines ne devraient pas être réduites à une ligne de partage entre les différentes vocations des espaces, mais d'avantage comme un seuil, dont l'épaisseur permet de valoriser l'espace bâti dans son environnement paysager.

Dès lors il est important qu'une réflexion soit menée en amont sur les franges urbaines et rurales. Ces espaces constituent la limite physique de l'espace bâti.

Ainsi si certains secteurs d'entrées de villes sont à déplorer au vu du manque d'aménités paysagères qu'ils offrent, d'autres recèlent de qualités paysagères indéniables.

On peut observer sur le territoire de Perpignan Méditerranée des éléments d'entrées de villes remarquables sur le plan paysager, participant à l'identité paysagère de la communauté urbaine et offrant une image positive :

Perspective remarquable

Alignement de platane

Espace ouvert

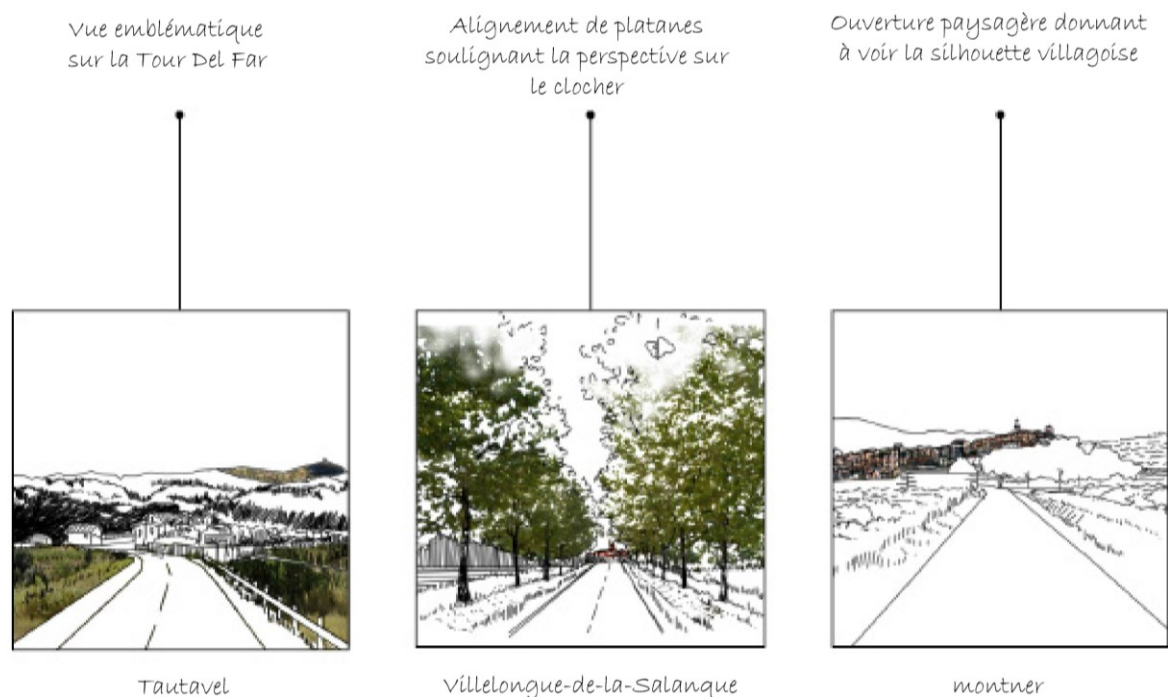
Frange agricole lisible

Structure urbaine perceptible

Vue sur un élément remarquable de la commune

Etc.

Ce sont autant d'éléments à préserver afin de renforcer l'attractivité de ces communes et d'accroître la qualité paysagère du territoire en le confortant dans son identité.



Ainsi ces franges urbaines, et notamment les entrées de villes, constituent des possibilités d'extension de la ville.

Ces espaces cristallisent de grands enjeux d'aménagement du point de vue de l'économie, de l'environnement, du social et peuvent notamment permettre l'implantation d'opération de logements.

Le territoire de Perpignan méditerranée parvient à conforter son caractère paysager remarquables via des aménagements exemplaires, qui s'appuient notamment sur une approche paysagère, pour répondre aux enjeux de requalification des entrées de villes et des franges urbaines, à l'instar de l'entrée de ville de Saint-Nazaire, dont l'opération de création de logements HLM s'inscrit dans une logique paysagère de qualité.



Entrée de Saint-Nazaire

2.4 ÉNERGIE ET PAYSAGE



Paysage éolien de la Plaine du Roussillon depuis Força Réal

Bordé à l'est par la mer Méditerranée, le territoire de la communauté urbaine est situé au sein de la zone d'influence du climat méditerranéen. Balayé par la Tramontane (vent de nord-ouest, fréquent, sec et violent), il bénéficie aussi pleinement d'un fort ensoleillement.

Ce contexte fait du territoire métropolitain un espace d'enjeux dans le développement des énergies renouvelables. La production et l'acheminement de l'énergie participent à la fabrication des paysages (aqueducs, canaux, moulins, barrages, voies et ouvrages de chemin de fer, centrales hydroélectriques, lignes à haute tension, centrales et panneaux solaires et photovoltaïques, éoliennes).

Dans le cadre de l'adoption au niveau européen du « paquet énergie climat », la France s'est engagée à satisfaire 23 % de part d'énergie produite par des sources renouvelables dans sa consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. La maîtrise des consommations d'énergie et la production d'énergie à partir de sources renouvelables contribuent autant à l'atténuation du changement climatique à un niveau mondial qu'au fonctionnement d'un territoire à un niveau local.

Perpignan Méditerranée Métropole s'est donné comme objectif dès 2008 de devenir le premier territoire à énergie positive d'Europe.

Il convient donc de concilier l'implantation de ces installations sans pour autant être dans une stratégie de dissimulation paysagère (en étant dans une attitude nostalgique et protectionniste), mais davantage dans une posture bienveillante d'aménagement⁴.

En effet chaque filière énergie impacte différemment le paysage en fonction de ses caractéristiques : dimensions, vocabulaire architectural ou selon le système qu'elle déploie c'est-à-dire les ressources mobilisées

Par conséquent il est important que ces installations soient reconsidérées afin qu'elles puissent dialoguer avec le contexte paysager dans lequel elles s'inscrivent.

Ainsi la question qui sous-tend l'installation de ces éléments sur le territoire est « comment ses installations révèlent le paysage environnant ? ». Les énergies renouvelables peuvent participer à la valorisation d'un territoire en mutation et apporter des réponses possibles à ses enjeux actuels (sociaux, écologiques et environnementaux).

Ainsi, il est nécessaire que les enjeux paysagers auxquels répondent les nouvelles opérations d'éléments producteurs d'énergies renouvelables entrent en cohérence avec l'identité paysagère de Perpignan Méditerranée Métropole et ses représentations socio-culturelles au regard de son patrimoine bâti et paysager.

















Afin d'assurer l'implantation d'éléments de production d'énergies renouvelable s'inscrivant dans les singularités paysagères, quatre grandes postures se dégagent afin d'assurer un développement cohérent.

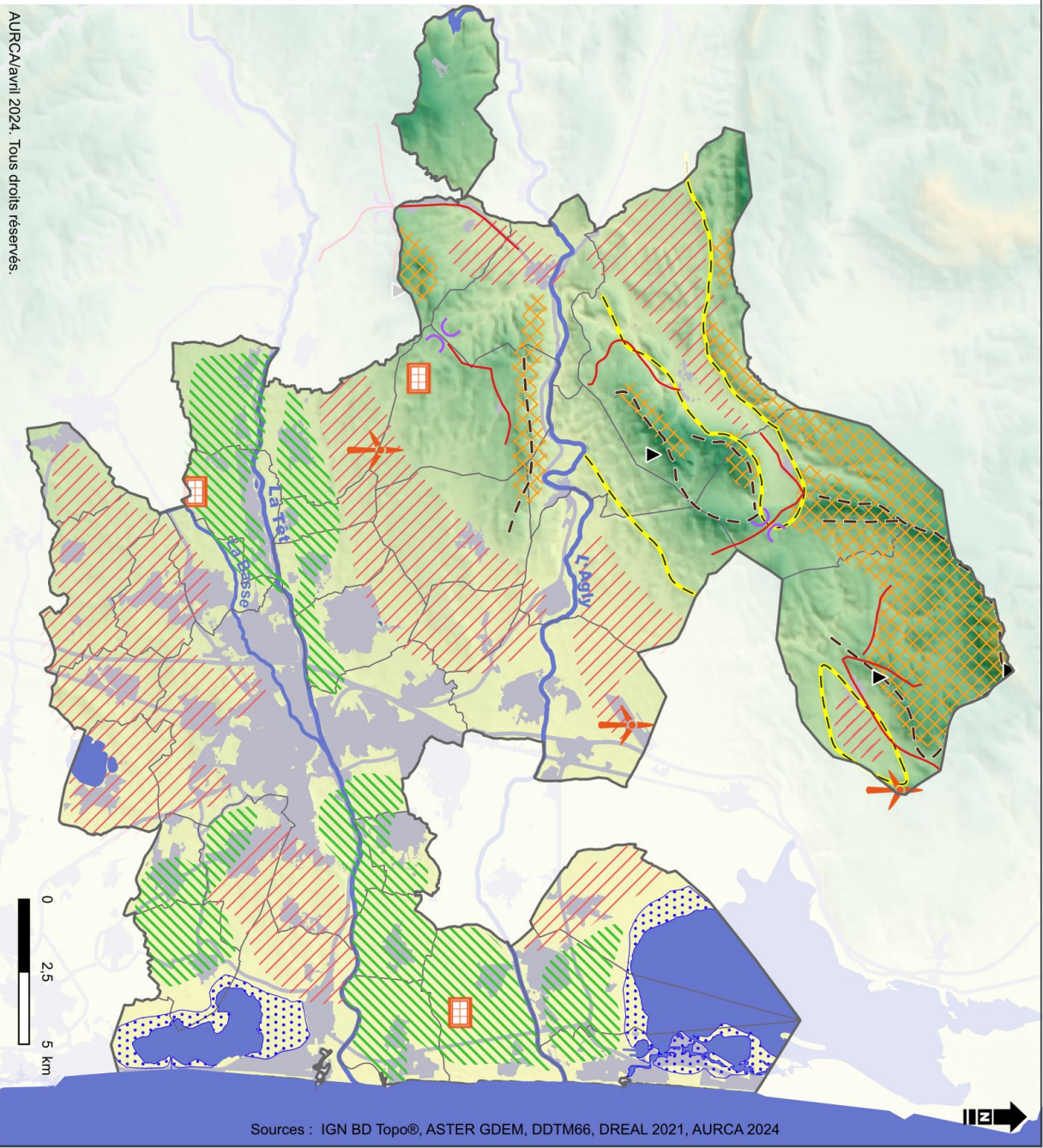
En effet, les opérations doivent répondre à la variété paysagère et doivent pouvoir permettre :

- La genèse de nouveaux paysages agricole : en combinant production alimentaire et énergétique. Les qualités paysagères de chacune des entités doit pouvoir guider la nature et l'implantation des projets (linéaire bocager, trame agricole, etc.)
- La revalorisation de sites anthropisés : les carrières, les autoroutes, les zones industrielles, artisanales mais aussi commerciales, sont des sites marqués par l'Homme. L'implantation de projet d'énergie renouvelable peut permettre d'offrir une nouvelle dimension, environnementale et paysagère, en lien avec l'utilisation du site.
- La reconversion d'anciens sites industriels : les friches industrielles, les carrières sont des sites qui peuvent accueillir l'implantation de structures d'énergie renouvelables et ainsi renvoyer une image plus dynamique et positive du territoire, sans pour autant survaloriser certains secteurs et additionner des nuisances sur d'autres.
- La préservation et la valorisation des grands ensembles paysagers remarquables porteurs de fortes représentations socio-culturelles.

⁴ « Aménagement » comme le définit la Convention européenne du paysage : « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages ».

Énergie renouvelable et paysage

-  centrale photovoltaïque au sol
-  parc éolien
-  sommet remarquable
-  ligne de crête
-  principaux cols
-  routes "Belvédères"
-  paysage de piémont
-  grand ensemble à forte valeur paysagère
-  paysage bocager
-  paysage lagunaire
-  paysage viticole
-  surface en eau
-  cours d'eau principal
-  zone urbanisée
-  route principale
-  limite communale



Sources : IGN BD Topo®, ASTER GDEM, DDTM66, DREAL 2021, AURCA 2024

AURCA/avril 2024. Tous droits réservés.



2.4.1 Dispositifs solaires photovoltaïques

Le territoire est situé au sein de la zone d'influence du climat méditerranéen. Balayé par la Tramontane (vent de nord-ouest, fréquent, sec et violent), il bénéficie aussi pleinement d'un fort ensoleillement. Ce contexte fait du territoire un espace d'enjeux pour le développement des énergies renouvelables.



Le Marché International Saint-Charles, Perpignan et ses dispositifs solaires sur toiture.

Chaque filière énergie impacte différemment le paysage en fonction de ses caractéristiques : dimensions, vocabulaire architectural ou selon le système qu'elle déploie, c'est-à-dire les ressources mobilisées.

Par conséquent, il est important que ces installations soient considérées afin qu'elles puissent dialoguer avec le contexte paysager dans lequel elles s'inscrivent.

Il apparaît que la pression en matière de développement de structures de production d'énergies renouvelables impacte d'ores et déjà le paysage du territoire à différentes échelles. La production d'énergie solaire et thermique se concentre dans les paysages de la plaine et en piémont, avec la présence de structures photovoltaïques en plein champs, le développement d'ombrières, et la multiplication de projets agrivoltaïques.

Les centrales photovoltaïques au sol, au nombre de quatre dans le territoire, présentent un impact notable dans le paysage sur lequel ils s'inscrivent, bien que leur structure horizontale limite leur visibilité lointaine. Ces structures sont essentiellement perceptibles depuis leur environnement proche et en situation de surplomb ou de frontalité. Outre la localisation, la surface de ces installations intervient considérablement dans l'effet paysager produit ; en effet cela peut créer un nappage de couleur foncé qui peut perturber la cohérence paysagère du site, voire des zones de reflets. La démultiplication de ces structures, associé à un manque d'insertion paysagère et ponctuellement à une dégradation de composantes paysagères présentes (haies, trames parcellaires, perspectives), tend à fragiliser la qualité paysagère du territoire. Cette dégradation est perceptible à proximité directe mais aussi depuis les points hauts.

Il convient donc de concilier l'implantation de ces installations avec les singularités paysagères. Ainsi, il est nécessaire que les enjeux paysagers auxquels répondent les nouvelles opérations d'éléments producteurs d'énergies renouvelables entrent en cohérence avec l'identité paysagère du territoire et ses représentations socio-culturelles.

A noter, la sensibilité particulière de certains paysages agricoles au regard de ces installations, il s'agit de paysages dont la qualité paysagère repose essentiellement sur l'ouverture et la relation au grand paysage. Ce sont essentiellement les paysages du Crest, du piémont viticole de Força Réal, de l'Aspre viticole et des contreforts pyrénéens de l'Agly et du Fenouillèdes.

2.4.2 Parc éolien



Dans le cadre de l'implantation d'un parc éolien (comme les dispositifs solaires photovoltaïques), le paysage ne doit pas apparaître comme une contrainte, mais comme la trame dans laquelle s'inscrit le projet.

Ainsi la prise en compte des qualités paysagères du site doit permettre l'aménagement d'un nouveau paysage au regard des éléments paysagers porteur de sens à l'échelle du territoire.

Les éléments paysagers remarquables d'un point de vue structurel ou social (ligne de crête, massifs emblématiques, etc.) supportent difficilement l'implantation de ses nouveaux dispositifs énergétiques. Cela implique de construire un projet de paysage propre à chacune des particularités paysagères du territoire, sachant que l'implantation de dispositifs d'énergies renouvelables constitue un projet de paysage à la fois global et local.

Il est important de relever que la plupart des dossiers éoliens concernent des espaces naturels. Ces espaces peu urbanisés apparaissent comme ouverts à l'implantation de dispositifs éoliens. Néanmoins, ces espaces présentent souvent une certaine harmonie et des qualités paysagères qui ne facilitent pas la réussite d'un projet éolien.

C'est en cela que les sites industrialisés, en activité ou délaissés ainsi que les abords de voies de communication, se présentent comme des espaces de projets privilégiés, préférentiellement regroupés en parcs. En effet ces espaces largement anthropisés peuvent accueillir des dispositifs éoliens compte-tenu de la faible emprise au sol et de la nature ouverte des parcs, y compris pour les espaces agricoles qui ne semblent pas concurrencés par ce type d'implantation.

DES TENDANCES ET CONSTATS OBSERVES...

L'identité paysagère et culturelle de Perpignan Méditerranée Métropole repose sur la visibilité de ses structures paysagères singulières et remarquables

Le territoire dessine un amphithéâtre naturel créant une organisation en balcon qui permet de bénéficier de points vues remarquables en offrant une lecture des massifs environnants

La prégnance forte des éléments de grands paysages au sein du territoire constitue un atout paysager indéniable

Les voies de communication permettent la découverte et la mise en valeur du paysage, néanmoins le phénomène de développement urbain le long des voies peut contrarier ces atouts, notamment la qualité des entrées de villes

La pression du développement des installations d'énergies renouvelables faite sur les paysages agricoles.

...AUX PRINCIPAUX ENJEUX QUI SE DEGAGENT DU DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

La préservation de la diversité et des richesses paysagères du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole, en assurant notamment le rayonnement et la visibilité du patrimoine bâti et paysager

Le maintien de la lisibilité des grandes structures paysagères, en veillant notamment à assurer la qualité et la diversité des points de vue remarquables

La requalification des entrées de bourgs, en préservant notamment les espaces cultivés périphériques ; assurant des coupures d'urbanisation et gage de qualité paysagère

L'encadrement des projets d'énergie renouvelable et leurs inscriptions dans la diversité et la singularité de chacune des entités paysagères du territoire

La valorisation des routes remarquables qui donnent à voir le paysage et qui contribue à l'identité paysagère du territoire, mais aussi maintien des cônes de vue sur le paysage depuis les grands axes de communication

3 ELEMENTS BATIS ET PAYSAGERS ANIMANT LE TERRITOIRE

3.1 LA STRUCTURATION URBAINE DU TERRITOIRE ROUSSILLONNAIS

3.1.1 Les premières occupations du territoire

Le territoire est habité depuis les temps préhistoriques. A Tautavel, sur le site archéologique de la Caune de l'Arago, a été trouvé le crâne de l'habitant européen le plus ancien, l'homme de Tautavel, dont les restes datent de plus de 450 000 d'années.

D'autres vestiges témoignent de l'occupation sédentaire pendant des périodes plus « récentes ». Peu de monuments mégalithiques ont été découverts (cf. chapitre Patrimoine archéologique), néanmoins deux nécropoles ont été trouvées à Canet-en-Roussillon, datant de l'âge du fer (vers -1000 avant notre ère).

Cette terre a été habitée dans l'Antiquité par les Ibéro-Ligures, puis les Celtes et les Romains, qui y ont vécu de manière relativement pacifique jusqu'à la conquête de la Gaule par l'empire romain vers le II^{ème} siècle avant notre ère. Ils ont tous développé des échanges commerciaux, notamment avec le pourtour Méditerranéen. Mais c'est certainement pendant la période romaine (II^{ème} siècle avant notre ère jusqu'au V^{ème} siècle de notre ère) que la région connaît un plus fort développement.

Le Roussillon est attaché à la province romaine de la Narbonnaise suite à la chute de Carthage (I^{er} siècle avant notre ère), mais Ruscino, située à l'est de Perpignan, continue de se renforcer à l'ombre d'Elne (Illiberis).

Ruscino, Castell Rosselló, qui a donné son nom au Roussillon, marque la première urbanisation conséquente aux alentours immédiats de Perpignan, sur une colline dominant la basse vallée de la Têt. De nombreux bâtiments et équipements prestigieux y ont été construits. « Les fouilles démarrées sur le site en 1908 ont mis à jour un gisement archéologique majeur, occupé depuis la protohistoire jusqu'au Moyen-âge. »



Source : Maquette du Forum de Ruscino, Mairie de Perpignan

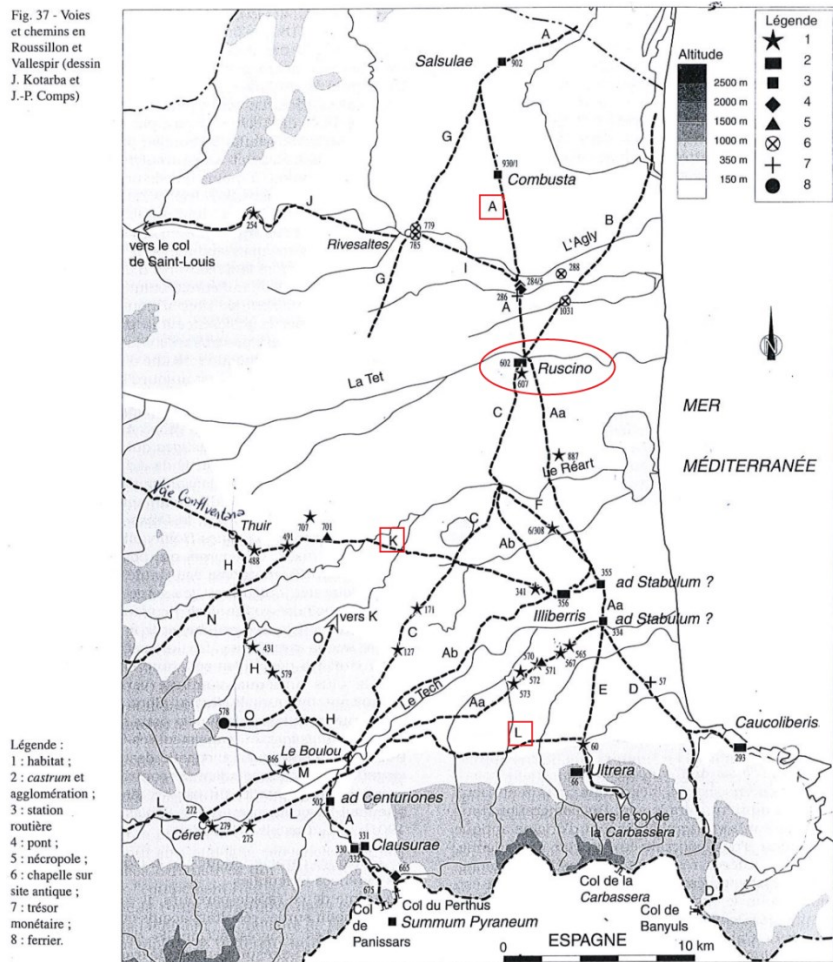
Le port de Collioure (Caucoliberis) a été la porte d'échanges avec tout le pourtour méditerranéen (depuis l'installation des Celtes) et il est par la suite localement complété par celui de Canet-en-Roussillon (port de Ruscino).

Sous l'occupation romaine, le territoire s'est organisé en « pagus » (pays) et les ressources naturelles ont été recensées et exploitées, comme le fer provenant du Canigó.

L'agriculture s'est aussi développée et son exploitation a été organisée territorialement en « domus », ce qui a donné ensuite naissance aux hameaux et villages.

Le réseau des voies de communication a été complété par la création des nouvelles routes qui permettaient de renforcer les échanges entre les villages et dont on peut apercevoir encore les traces actuellement : la *via Domitia* communiquait entre la France et l'Espagne et traversait le Roussillon ; la *via Confluentana* traversait le Conflent puis la Cerdagne pour regagner Llivia (Julia Libica) et la *Via Vallespiri* remontait la vallée du Tech. Ces voies, complétées par les routes du fer, permettaient de transporter les marchandises et les ressources minières provenant des différents sites : Canigó, Batère, etc.

Fig. 37 - Voies et chemins en Roussillon et Vallespir (dessin J. Kotarba et J.-P. Comps)



Voies et chemins : A : *via Domitia* ; K : *via Confluentana* d'Illiberris (Elne) au col de la Perche ; L : *voie du Vallespir* (Source : Carte Archéologique de la Gaule, page 117)

La période wisigothique (fin Ve siècle au VIIIe siècle) n'a pas laissé beaucoup de vestiges. La création de l'évêché d'Elne date de cette époque, en 550 exactement.

De la courte période de domination par les Sarrasins (pendant le VIIIe siècle) aucun vestige ne témoigne avec sécurité de leur installation sur le territoire.



Sous Charlemagne à la fin du VIII^{ème} siècle, le Roussillon intègre la marche hispanique. Peu à peu, le lien de vassalité va se distendre et les Comtés catalans se former puis se développer par la Reconquête des terres sur les Maures. Afin de peupler et de stabiliser le territoire, les moines bénédictins édifient des abbayes, des églises et des chapelles, parfois à l'emplacement d'anciennes églises romanes, entourées de terres labourables. **La plupart des villages catalans se sont formés autour de ces constructions, rapprochant les habitations des paysans qui s'étaient installées au départ dans des mas (ou manses) isolés. C'est la naissance des villages roussillonnais.**

Le territoire connaît une nouvelle organisation juridique et administrative. Il est divisé en comtés et en évêchés (entités religieuses). Le Moyen-âge, et l'appartenance du Roussillon à la Couronne Catalano-Aragonaise et au Royaume de Majorque, ont marqué durablement le territoire (monuments, infrastructures, etc.).



Carte Cassini, XVIII^{ème} siècle (Géoportail.fr)

3.1.2 L'origine des villages catalans et silhouettes remarquables

Entre le X^{ème} et le XII^{ème} siècle le territoire était occupé principalement par des mas isolés dans la plaine agricole et des petits hameaux. Perpignan était la seule ville, capitale du territoire, bâtie près du site antique de Ruscino. Au XIII^{ème} siècle, la ville, capitale du Royaume de Majorque, est dominée par le Château Royal (Palais des rois de Majorque).

Canet était l'un des bourgs les plus importants bâtis autour du château vicomtal qui date du XI^{ème} siècle, surplombant la mer et « le gouffre ».

Le **mas agricole** peut être considéré comme étant l'embryon des villages roussillonnais. Un bon nombre de ces mas historiques et identitaires subsistent encore dans le territoire de Perpignan Métropole Méditerranée et méritent d'être protégés et mis en valeur. Le SCOT de la Plaine du Roussillon recense plus de 130 éléments du patrimoine rural faisant l'objet des protections



particulières au titre des articles L-151-19 et L-151-11 2 du Code de l'Urbanisme (cf. partie 3.2.5. Patrimoine identitaire reconnu).

Le bâtiment d'habitation, le **mas agricole**, était entouré par d'autres constructions et des espaces divers, dont un cellier où les récoltes étaient stockées, mais aussi des vergers, potagers, jardins... Afin de loger d'autres membres de la famille, des nouvelles habitations se construisaient autour du mas principal, conformant ainsi un **hameau**. Quand la taille du hameau devenait conséquente, **une église ou une chapelle** était érigée, généralement accompagnée d'un cimetière consacré. Les habitations des paysans ont été construites en rangs serrés et concentriques autour de l'église, dans un périmètre d'une largeur d'environ 30 pas, où toute violence était proscrite. L'ensemble ainsi bâti, constitué par l'église, l'espace sacré de stockage des récoltes et du cimetière, les habitations et les mas, a été dénommé « **cellera** ». ⁵ **C'est l'origine des villages en Roussillon.**



Mas Romeu (appelé Mas Romer sur la carte de l'état major ci-dessous), à Saint-Estève. Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme



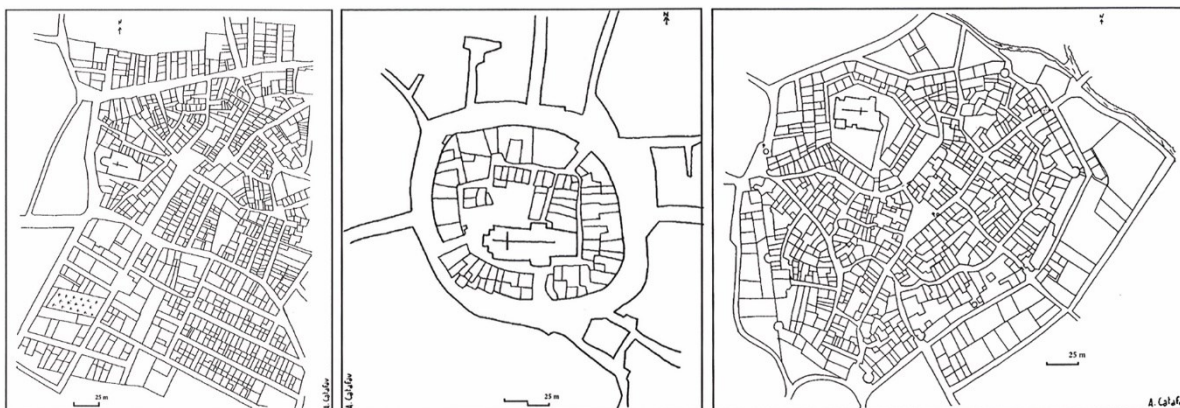
Mas Romeu (Mas Romer) déjà présent sur la carte de l'état-major (1820-1966)

Vers le XI^{ème} siècle le modèle de « *cellera castrale* », protégé par des murs d'enceinte, se multiplie. On y trouve aussi des *celleres* bâties autour de la demeure seigneuriale appelée « *forcia* », « *castrum* » ou « *maison forte* » (moins imposant qu'un château mais plus qu'une simple maison).

Les bourgs ou villages ainsi constitués prennent des formes circulaires, ovales ou bien rectangulaires. Ces structures resserrées, protégées généralement par une fortification, sont à l'origine des villages roussillonnais pendant le Moyen Âge sous le système féodal. Les *celleres* ont été pour la plupart conservées, correspondant au noyau ou centre ancien. C'est le cas de : Baixas, Bompas, Cabestany, Calce, Canet-en-Roussillon, Canohès, Espira-de-l'Agly, Estagel, Lluïa, Perpignan, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Pollestres, Ponteilla, Rivesaltes, Saint-Estève, Saint-Feliu-d'Avall, Saint-Hippolyte, Saint-

⁵ Extrait de l'ouvrage « Les celleres et la naissance du village en Roussillon (Xe-XVe siècles) », écrit par Aymat CATAFAU, édité par Presses Universitaires de Perpignan en 1998.

Laurent-de-la-Salanque, Le Soler, Tautavel, Torrellas, Villelongue-de-la-Salanque Villeneuve-de-la-Raho et Villeneuve-de-la-rivière.⁶



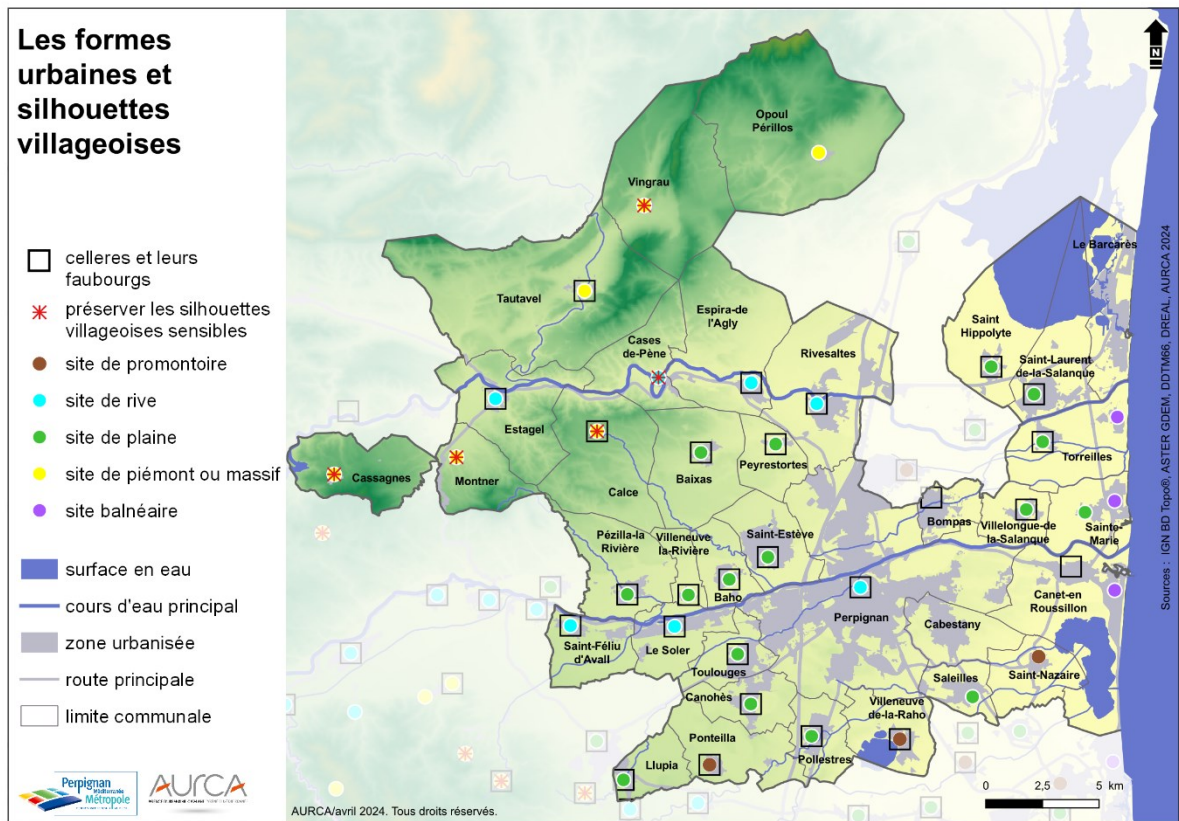
Celleres (de gauche à droite) : Saint-Laurent-de-la-Salanque de forme rectangulaire et Pézilla-de-la-Rivière et Baixas de forme circulaire.

La localisation de ces hameaux a subi, selon la période, des logiques d'implantation différentes. Certains ont été bâti sur des **sites en promontoire** afin de mieux se préserver de l'ennemi, d'autres ont été édifié dans la **plaine** agricole au plus près des cours d'eau, permettant de développer plus facilement une activité agricole. De manière générale, les formes urbaines et silhouettes villageoises sont actuellement préservées et valorisées. Nous pouvons distinguer 5 typologies de villes et villages selon leur implantation, à protéger de manière prioritaire :

- Villages en « site de promontoire »
- Villages en « site de rive »
- Villages en « site de plaine »
- Villages en « site de piémont/massif »
- Villages en « site littoral »

L'implantation sur des sites en promontoire (petits éminences de plaine ou de massif) favorise une mise en scène de la « silhouette villageoise » (« contour du village qui se découpe sur le paysage »), générant un ensemble paysager indissociable et remarquable.

⁶ « Celleres et leurs faubourgs » repérés par le SCOT PR, afin de les conserver et valoriser.



Au XIIIème et XIVème siècles les fortifications se sont déplacées afin de loger une population plus nombreuse. Des nouvelles habitations sont aussi construites en dehors des *celleres*, donnant naissance aux premiers « **faubourgs** » (*le barri ou barrium*). Ces nouveaux quartiers ont suivi une logique de densification forte et ont été bâti en continuité du centre ancien. La construction intense de nouvelles maisons est révélée par la présence de nombreux fours à chaux et à tuiles (tuileries). Certains de ces nouveaux quartiers sont appelés *villa nova*, comme c'est le cas au Vernet (Perpignan) dès 1210.

A Perpignan, le développement s'est fait sentir très tôt, vers le XIIIème siècle, tandis que les autres bourgs se sont développés plus tardivement, vers le XVIème ou XVIIème siècle. Le Royaume de Majorque, constitué en 1276 et dont la capitale continentale est Perpignan, marque la grande époque médiévale.

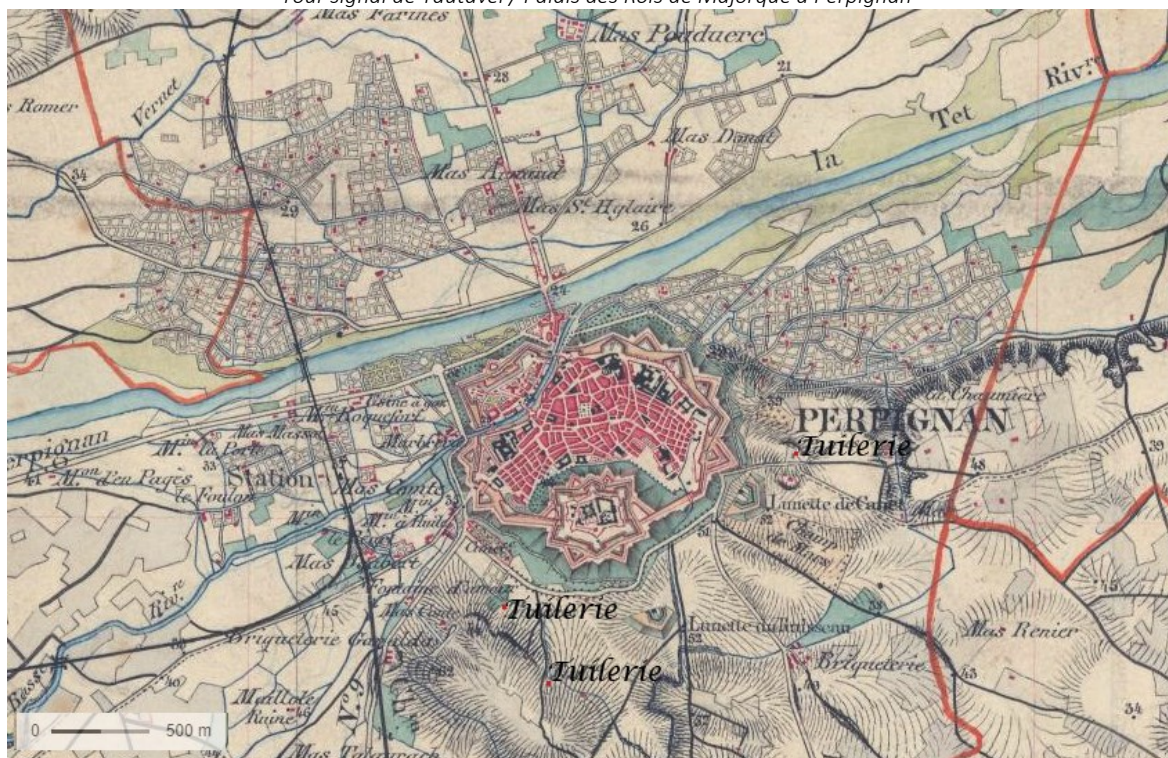
L'industrie et le commerce sont favorisés. La draperie catalane se développe fortement et symbolise ce dynamisme.

Le Palais fortifié de Majorque est construit au sud de Perpignan, sur un site en promontoire, à la fin du XIVème siècle. L'édifice de style gothique a été restauré à partir de la fin des années 40 et a été ouvert au public en 1958.

La région s'est par ailleurs dotée d'un système de **tours signaux**, dont certaines existent encore. On peut citer celle de Tautavel ou celle de Baixas...



Tour signal de Tautavel / Palais des Rois de Majorque à Perpignan



Carte de l'état Majeur, 1820-1866

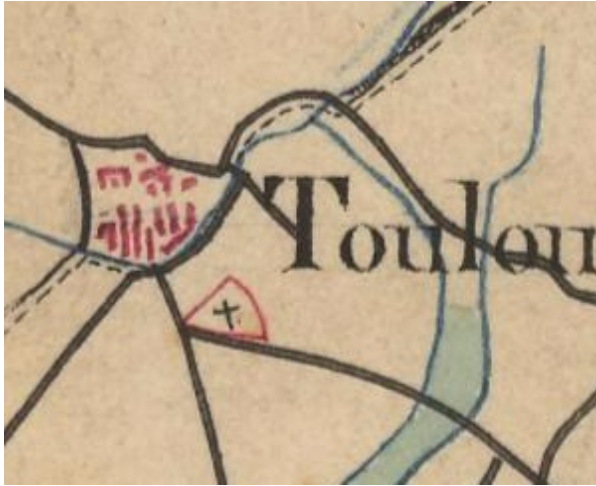
Avec l'extension des bourgs, de nouveaux espaces interstitiels apparaissent, permettant le développement des nouvelles fonctions, de nouveaux lieux de sociabilité : les rues ou **carrerons**, les **lavoirs** ou **fontaines** et les **places**. Une des premières fonctions des places a été la tenue des marchés et autour de ceux-ci sont venus s'installer divers ateliers d'artisans. Des démolitions d'anciennes maisons ont même eu lieu pour agrandir ces places, comme c'est le cas à Baixas en 1350.⁷

Entre les habitations et le mur d'enceinte, on trouvait parfois des **jardins**, des zones maraîchères (*horta*), des vergers et parfois des bergeries (*cortals*). Localisées souvent près des rivières, ces terres étaient irriguées. De nombreux **canaux** ou **agouilles** ont été aménagés afin d'irriguer *les horts* situés à l'extérieur des murailles et certains traversaient aussi les villages pour alimenter des moulins (cf. partie 3.3.1 : Nature en ville, L'eau en ville). Certaines villes conservent encore une partie de ces canaux découverts en milieu urbain, mais en général cet élément a été effacé du centre historique (ancienne cellera).

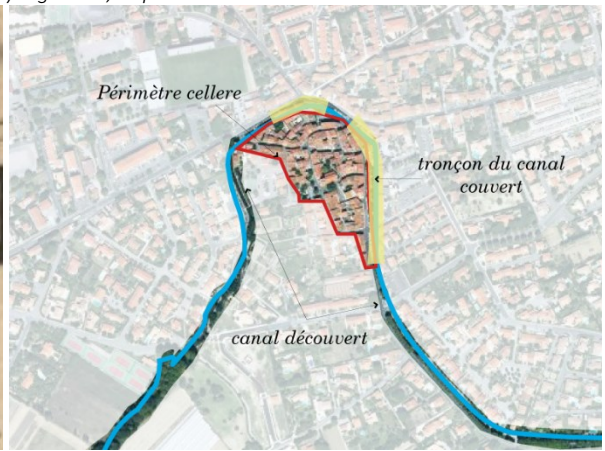
Sur certaines communes comme Saint-Estève ou Toulouges, une bonne partie du canal est laissée découverte en milieu urbain, et des ouvertures partielles permettent de le mettre en lumière et de valoriser l'ancienne « cellera ».

⁷ « La nécessité d'agrandir la place se fait sentir à Baixas en 1350, où la communauté villageoise achète une maison au curé pour la détruire à cette fin ». Extrait de l'ouvrage « Les celleres et la naissance du village en Roussillon (Xe-XV^e siècles) », écrit par Aymat CATAFAU, édité par Presses Universitaires de Perpignan en 1998.





Toulouges : Carte de l'état-major (1820-1866) à gauche, et photo aérienne actuelle à droite.

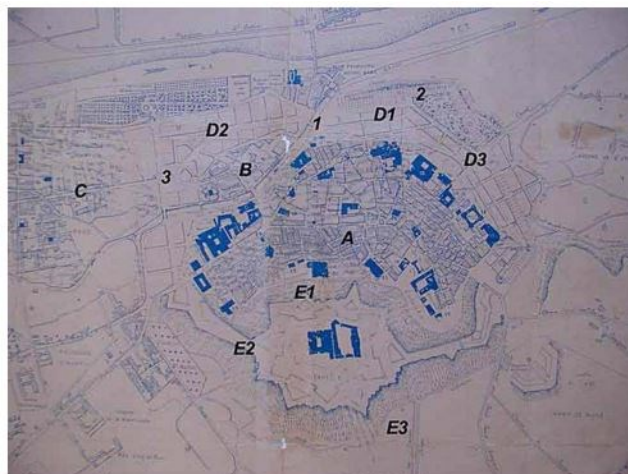
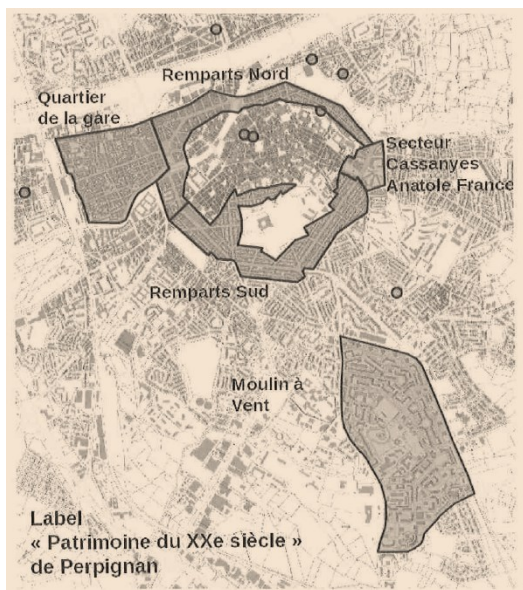


Saint Estève : Carte de l'état-major (1820-1866) à gauche, et photo aérienne actuelle à droite.

A Perpignan, la forte croissance démographique a accéléré le phénomène urbain renforcé par le déclassement des remparts en 1901 et l'achèvement de leur démolition en 1906. Cela a permis de libérer un grand nombre de terrains autour de la vieille ville, et de construire de nouveaux quartiers. Le quartier « Remparts Nord », résidentiel bourgeois et commercial, s'est développé suivant une structure urbaine et une architecture de type haussmannienne aux alentours de l'actuel boulevard Clémenceau.

De nouvelles rues, boulevards et avenues ont permis de connecter le cœur historique avec ses nouveaux quartiers « Remparts sud » (vers 1930) et « quartier de la gare ». La circulation s'intensifie et les modes de transport se diversifient et prennent plus de place.





« Ville de Perpignan », plan général, papier imprimé, n.s., n.d. [vers 1903-1904] (A.C. Perpignan : 1 Fi 150), détail. Le tracé du lotissement prévu au nord de la ville correspond à quelques détails près à la réalisation définitive. Autour de la citadelle, l'enceinte bastionnée subsiste encore à cette date. A : centre ancien ; B : Ville-Neuve, séparée de la ville par la Basse ; C : quartier de la Gare ; D : lotissement des Remparts Nord (D1 : secteur du bd Wilson et de la rue Jeanne-d'Arc ; D2 : secteur du bd Clémenceau et de la rue Rempart-Villeneuve ; D3 : secteur du bd Jean-Bourrat et de la rue Racine) ; E : localisation du futur lotissement des Remparts Sud (E1, entre la ville et la citadelle : rues des Remparts-la-Réal et des Rois-de-Majorque ; E2, à l'ouest de la citadelle : bd Félix Mercader, rues du Dr-Georges-Rives et Gilbert-Brutus, av des Baléares etc. ; E3, au sud de la citadelle : bd Poincaré et Anistide-Briand, rues du Stadium, Joachim-du-Bellay, etc.) ; 1 : places de la Résistance et des Victoires actuelles, devant le Castillet (anciennement porte Notre-Dame) ; 2 : promenade des Platanes ; 3 : place de la Catalogne actuelle, au débouché de la voie principale du quartier de la gare (av du Général-de-Gaulle) sur l'ancienne route d'Espagne (cours Lazare-Escarguel)
Repro. Inv. T. Lochard © Inventaire général, ADAGP, 2003

Source : Site de l'Office de Tourisme de Perpignan

Plan extrait de la publication In Situ n°6, 2005

Au XXème siècle, la démolition des remparts de Perpignan ne ménage que quelques vestiges dont la porte du Castillet ainsi que les remparts des jardins Saint-Jacques supportant de nombreux édifices religieux (église Saint-Jacques, couvent des Minimes, etc.). Dans les villages, le même phénomène est constaté avec la conservation de quelques éléments remarquables, comme la porte Notre Dame à Saint-Estève ou la porte fortifié du Revelli à Pézilla-la-Rivière.



Portes fortifiées (de gauche à droite) : Porte à Baixas, Porte Notre Dame sous le Castillet à Perpignan et la porte du Revelli à Pézilla-la-Rivière

3.1.3 L'architecture identitaire des noyaux anciens

L'architecture et les formes qui génèrent les noyaux anciens et les premiers faubourgs bâtis attenants, illustrent des savoir-faire d'une époque révolue et l'utilisation de matériaux que l'on retrouve



que rarement dans les constructions contemporaines. Le développement de l'industrie et l'évolution des modes de vie ont modifié les techniques et les systèmes de constructions suivant une tendance de standardisation.

L'architecture dite « traditionnelle », datant généralement du Moyen-Âge jusqu'au début du XXème siècle, marque donc une période particulière de l'histoire et fait partie de l'identité des villages.

L'architecture identitaire de cette époque est marquée notamment par les bâtiments d'habitation ou agricoles des différentes classes sociales. Dans la majorité des communes de la métropole, on trouve 4 catégories les plus fréquentes :

- des maisons journalières ou d'ouvriers (maison de village, maison à colombage),
- des maisons bourgeoises,
- des maisons vigneronnes.

A Perpignan, les types de bâtiments et styles architecturaux sont plus riches. En plus des catégories mentionnées ci-dessus, on retrouve aussi :

- des logements de rapport,
- des hôtels particuliers.

Maison journalière (maison de ville)

La maison journalière correspond à l'habitat des populations modestes, pour la plupart des ouvriers paysans. Ces constructions sont d'une architecture simple, avec peu ou pas de décorations (moulures, génoises décorées, etc.). Bâtie généralement sur des parcelles exigües, la maison journalière ou de ville s'élève sur un ou deux niveaux sur le rez-de-chaussée, le dernier correspondant au grenier. Elle compte parfois une cour ou un petit jardin.

Les murs en cayrou (brique en terre cuite) et en galet de rivière sont souvent laissés apparents pour des motifs économiques. A Perpignan on y trouve des petites maisons ouvrières construites en pan de bois ou « à colombages ».

L'ordonnement des façades est parfois irrégulier et la taille des baies peu importante, avec la présence d'une ou deux travées. Les encadrements sont réalisés en cayrou ou moellons avec linteau en bois ou en cayrou. Les menuiseries sont en bois ; il était fréquent à l'époque de les doubler par une moustiquaire. Les volets utilisés généralement sont à contrevent double (à cadres, à planches croisées, etc.).

Le toit est à simple ou à double pente, recouvert de tuiles canal orangées et avec le faîtage parallèle à la voirie, ce qui renforce la présence de la façade principale sur l'espace public.

On observe des chenaux pluviaux en terre cuite, vernissés et de couleurs verte ou bleue et certaines génoises sont décorées (moulure ou tuile peinte).



Maison de ville à Saint-Estève / Descente pluviale en terre cuite vernissée couleur verte, Baixas / Génoise décorée (moulure), Baixas / Détail du mur en pierre de rivière et cayrou, Baixas

Une grande partie de ces maisons a été modifiée au fil du temps, agrandies par regroupement, l'intérieur modifié par l'ajout d'un garage ou rehaussement d'un niveau ou ouverture d'une terrasse... Ces modifications n'ont pas toujours été réalisées dans le respect du style architectural ou des caractéristiques des matériaux, entraînant des désordres de type esthétique ou pathologique. L'enduit ciment des façades a provoqué des problèmes d'humidité et de stabilité de certains bâtiments. Mais les bons exemples sont nombreux et ces adaptations ont permis de conserver la population dans les centres villageois souffrant souvent d'une perte de dynamisme et de paupérisation.

Maison bourgeoise

La maison bourgeoise correspond à l'habitation des classes sociales plus aisées : des commerçants, des cultivateurs, des petits industriels... Ces maisons ont été développées plus fréquemment vers la fin du XVIIIème et le XIXème siècles.

De taille plus importante, notamment avec des façades très larges donnant sur l'espace public ou sur un jardinet frontal, ces constructions reprennent les matériaux et savoir-faire des constructions journalières, mais le style architectural est plus planifié et cadré. Les parcelles spacieuses ont permis l'existence d'un ou deux jardins : le petit donnant sur l'espace public et le plus grand sur l'arrière.

Les façades sont ordonnancées, avec une disposition régulière des baies et une taille plus importante. Les fenêtres du premier étage sont de même taille ou bien plus grandes que celles du deuxième (quand il y en a un). On voit apparaître des balcons étroits au premier et parfois, au deuxième étage, ceux-ci peuvent être individuels ou continus. Les garde-corps en fonte participent au décor général de la façade principale. Les volets utilisés la plupart du temps sont de type « catalan ».

La finition varie : enduit avec ou sans décoration ou en pierre apparente. L'utilisation du cayrou nu est moins fréquente. Les murs sont souvent réalisés en moellons et les angles et encadrement des baies en pierre de taille.

Les toits en trois ou quatre pentes sont généralisés (dites « à croupes »). L'utilisation de la tuile canal reste la plus fréquente.



Maison bourgeoise à Baixas / Maison bourgeoise « rénovée » à Saint-Estève

La modification de ces bâtiments afin de réaliser plusieurs appartements ou bien d'améliorer le confort thermique ou d'ajouter une pièce supplémentaire (généralement le garage en rez-de-chaussée), a généré parfois des désordres esthétiques ou pathologiques, comme on l'a vu pour avec les maisons journalières. Le remplacement des menuiseries d'origine en bois par des fenêtres ou portes en PVC contraste fortement avec le style d'origine, notamment par l'utilisation fréquente du blanc brillant (voir photos ci-dessus).

D'autres réhabilitations sont exemplaires par l'utilisation d'enduits naturels ou la refonte des joints à la chaux. La palette des couleurs utilisées permettra de mieux intégrer le bâtiment dans le cadre paysager des noyaux anciens.

Maison vigneronne

La maison vigneronne a la particularité de compter une cave qui occupe tout le rez-de-chaussée et une porte cochère donnant sur l'espace public. La partie habitable de la maison se développe aux étages supérieurs. Beaucoup plus larges que les maisons journalières, la hauteur reste la même, elle monte fréquemment sur R+2.

Le système constructif et les matériaux utilisés sont les mêmes que ceux des maisons de ville ou journalières : mur en cayrou (terre cuite) et moellons nus, encadrement des baies en cayrou... l'architecture est néanmoins plus imposante ; les proportions des éléments bâtis et l'ordonnancement de la façade rappellent les caractéristiques des maisons bourgeoises : des fenêtres de taille plus importantes au premier étage qu'au deuxième, la présence d'encadrement des baies, parfois chaînes d'angle en cayrou...

Ces bâtiments, situés au cœur des villages, sont prisés par leur taille et par la particularité d'avoir un espace de stockage accessible grâce à une grande ouverture en rez-de-chaussée, permettant d'y aménager aisément un garage, ce qui est rare à trouver dans le noyau ancien.



*Maisons «type « vigneronne » à Opoul
(source AURCA)*



Logements de rapport

Les immeubles de rapport se sont développés entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècles. A Perpignan, suite à la destruction des rempart début XX^{ème} siècle, des immeubles suivant la tradition urbaine haussmannienne sont apparus au quartier Remparts Nord, mais aussi dans le centre et le quartier Gare. La diversité des styles architecturaux trouve son homogénéité dans le tracé urbain, assurant la continuité bâtie et la connexion inter-quartiers : taille des parcelles, mitoyenneté des constructions, alignement sur la voie publique, même gabarits...

Dans certains cas, les rez-de-chaussée permettaient l'aménagement des commerces participant ainsi au dynamisme de l'espace public.



Immeubles de rapport du boulevard Wilson, lotissement Remparts Nord, à Perpignan (source : « in situ.revue »)

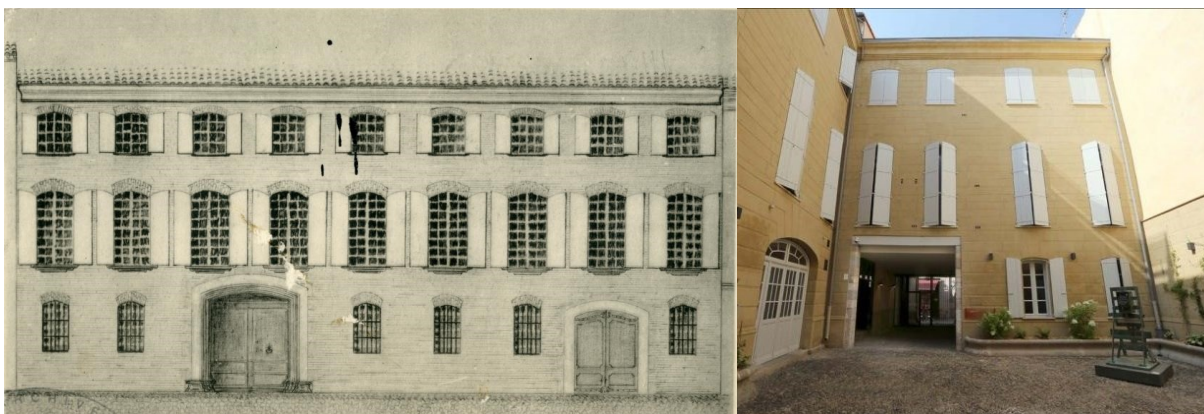
Palais ou hôtel particuliers

Vers la même époque (XIX^{ème} siècle), le développement du commerce et de l'industrie, combiné à la destruction des remparts, a donné lieu à la construction d'habitation d'une classe sociale aisée, qui s'est exprimée à Perpignan notamment, au travers de l'architecture des hôtels particuliers. Mais les premiers sont apparus dès le XII^{ème} siècle, tels les hôtels de Mailly et de Lazerme, actuellement unifiés pour accueillir le Musée Rigaud.

Ces constructions de taille imposante étaient réalisées en pierre de taille, finies avec enduit. Les façades suivaient un ordonnancement régulier, avec la présence d'un bassement ou d'un socle en rez-de-chaussée, une première ligne de fenêtre de grande taille (aux proportions plus hautes et larges) au 1^{er} étage, et des ouvertures plus petites aux étages supérieurs. La hauteur ne dépassait généralement pas le 2^{ème} étage.

Lieux de réunions et d'échanges de la haute société, ces bâtiments sont dotés d'une multitude de pièces à usages divers : salle de musique, salle de bains, parfois une chapelle et notamment une cour spacieuse.

L'hôtel de Lazerme, a reçu de nombreux artistes durant le XX^{ème} siècle : Marc Chagall, Pablo Picasso, Jean Cocteau, etc.



Hôtel de Lazerme, actuel Musée Rigaud, à Perpignan

3.1.4 L'architecture de la petite industrie du XIXème siècle et des caves coopératives au XXème siècle

L'arrivée du chemin de fer vers la moitié du XIXème siècle est un accélérateur pour le développement urbain, notamment à Perpignan.

La principale activité économique du territoire ayant toujours été l'agriculture, et notamment la viticulture, l'industrie s'est peu développée. On peut citer néanmoins la célèbre usine à papier de cigarettes JOB créée en 1838 à Perpignan, dont la création a été influencée par la proximité avec la Catalogne-Sud et l'introduction du tabac par les soldats de l'armée française fin XVIIIème.

L'activité de façonnage (création du papier) s'est répandue à partir de 1859 sur d'autres communes environnantes, dont Pia, Rivesaltes, mais aussi dans la vallée de la Têt.



Hôtel Pams, ancienne manufacture JOB à Perpignan (crédits Laurent Besson photographe)

Le chemin de fer a aussi permis de mieux exporter le raisin du Roussillon vers le nord de la France. Mais le parasite du phylloxéra s'est répandu dans la région, provoquant le déclin de la production de raisin et de la qualité du vin. La crise viticole du début du XXème siècle a encouragé la naissance des syndicats agricoles et la création des **caves coopératives** afin, particulièrement, d'améliorer la qualité du vin.

La première cave coopérative créée dans les Pyrénées Orientales est celle de Bompas en 1907. Le bâtiment principal de la cave est terminé en 1910. Les nouvelles cuves sont en béton armé et la distribution de la vendange se fait par wagonnets sur rails.

La majorité des caves coopératives vont néanmoins être construites durant la 2^{ème} moitié du XXème siècle, et sont généralement conçues par des architectes. Bien que le langage stylistique varie légèrement entre les caves, on retrouve un style architectural caractéristique des constructions de

chais, notamment par la généralisation de l'usage du béton armé qui rend complexe leur changement d'usage.

Par leur architecture si particulière, mais aussi leur caractère culturel, historique et scientifique, ces bâtiments d'un nombre important dans la région, font aussi partie du patrimoine du XXème siècle. Un travail de recensement et d'inventaire a été réalisé par la DRAC.⁸

L'ancienne cave coopérative « Byrrh », située à Rivesaltes, a obtenu le Label Patrimoine du XXème siècle. D'autres caves « Byrrh » ont été construites à Tautavel et Estagel, mais sont moins intéressantes sur le plan architectural.



De gauche à droite : cave coopérative de Bompas et structure en béton armé de la cave de Montner



Ancienne cave coopérative Byrrh à Rivesaltes (labélisée patrimoine du XXème siècle)

3.1.5 Le développement urbain et l'architecture balnéaire du XXème siècle

Le développement urbain du XXème siècle a ouvert les portes à une nouvelle architecture, plus moderne. L'introduction des nouveaux styles : art déco, art nouveau et moderne, a généré un renouveau du style régionaliste catalan. De nombreux architectes sont à l'œuvre : Férid Muchir, Alfred Joffre, Claudius Ternet, Henri Sicart... Un bon nombre de ces bâtiments ont été récemment classés « Patrimoine du XXème siècle » (cf. partie « Label Patrimoine du XXème siècle »).

⁸« Caves coopératives en Languedoc-Roussillon »



Anciennes cartes postales de Canet-en-Roussillon : à gauche le tramway (1926) et le Casino municipal (vers 1940) à droite

Le littoral est resté longtemps « inhospitalier » pour l’installation humaine, ce qui est dû notamment à la présence des sites marécageux et donc des moustiques. Seuls les pêcheurs s’y sont aventurés, installant des cabanons pour stocker leur matériel de travail et y aménageant parfois des pontons pour accéder à la mer. Ces cabanes ont été les premières constructions du bord de mer et se sont démultipliées entre les années 30 et 70 de manière spontanée.



Carte de l'état-major 1820-1866, de gauche à droite : Torréilles et Sainte-Marie-la-Mer / Le Barcarès faisant encore partie de la commune de Saint Laurent-de-la-Salanque

La création de la ligne de tramway entre Perpignan et Canet-en-Roussillon en 1900 a permis le développement urbain du bord de mer. Le quartier des pêcheurs s’est ainsi densifié et les maisons bourgeoises se sont multipliées, accompagnées par l’apparition d’équipements tel que le Casino. L’assèchement des marais et la création du statut de « **ville balnéaire** » en 1909 ont accéléré ce processus. Les premiers lotissements ont été créés dès 1940, impulsés par la loi de 1936 qui instaurait les congés payés pour tous les salariés.





Canet-en-Roussillon : L'îlot Muchir à gauche et le quartier du Gouffre à droite

La « nouvelle architecture » a eu aussi sa place dans les stations balnéaires : îlot Muchir ou villa Muchir à Canet... Mais c'est les années 60 et 70 qui ont marqué un tournant sur la côte roussillonnaise, avec notamment l'impulsion de la « mission Racine »⁹ et la création de villages de vacances destinés au développement du tourisme de masse.

Bien que seule la commune du Barcarès ait bénéficié de cette « mission », toute la côte s'est vue dotée d'un front de mer, tels que Torreilles, Sainte-Marie-la-Mer, et surtout Canet-en-Roussillon.

Le site du Bourdigou, zone humide à l'embouchure du cours d'eau du même nom, situé entre Torreilles et Sainte-Marie-la-Mer, était l'une des dernières plages libres et sauvages conquise par des cabanes de pêcheurs de tout sorte. Ces cabanes ont été rasées dans les années 70 et 80 pour laisser place à la nature, alors qu'en même temps de nouvelles maisons et des campings sortaient de terre au nord du Bourdigou, dans la commune de Torreilles, sous forme d'opérations d'aménagement structurant le littoral.



Les cabanons du Bourdigou à Sainte-Marie-la-Mer (Source : www.cailloutendre)

A Torreilles, jouxtant donc l'un des derniers **sites naturels** du Languedoc-Roussillon se trouve : Le Bourdigou (propriété du Conservatoire du Littoral) et le « **Village des Sables** », qui a émergé avec 640 maisons rondes en bord de mer dans les années 70. La création du camping « Les Dunes » situé au nord de cet ensemble original, a complété l'offre touristique. L'aménagement aurait dû comporter des commerces, un port de plaisance et d'autres animations. L'absence de certains équipements a donné place à une artificialisation « maîtrisée », contenue et intégrée au site une fois que la végétation du milieu dunaire a repris sa place. Actuellement, le caractère naturel de la commune est prisé en termes touristiques et il représente une offre différente à celle de sa commune voisine, Le Barcarès.

⁹ « Mission Interministérielle d'Aménagement Touristique du Littoral du Languedoc-Roussillon » a été créée en juin 1963





Le village des sables en construction à gauche / A droite : le village conquis par la végétation dunaire (Source : torreillesvacances.free.fr/histoire_VdS)

La création des campings a suivi la logique de développement balnéaire de l'époque, conquérant des emprises importantes sur le front de mer. Ils se sont implantés en continuité des ports ou des quartiers de lotissements existants, suivant une structure sous forme « circulaire » ou « en bandes », similaire à celle des lotissements voisins. Leur emprise conséquente et ses limites sont bien matérialisées par des bordures fermées : murs pleins, clôtures métalliques, haies... Cette fermeture spatiale se traduit par une diminution de l'accès du public en bord de mer et un certain impact paysager, qui est à améliorer dans certains cas : traitement végétalisé des abords sur l'espace public, amélioration des entrées, notamment par la sécurisation piétonne, la végétalisation interne, le traitement qualitatif des voiries interne, etc. (cf. partie « Tourisme, paysage et patrimoine »).



Formes urbaines des campings (de gauche à droite) : Torrelles, Saint Laurent-de-la-Salanque et Canet-en-Roussillon

L'architecture balnéaire, que l'on peut caractériser « de masse », s'est voulue, à l'époque, moderne et fonctionnelle, tombant souvent dans la banalisation stylistique par économie de moyens et par la vitesse d'exécution. La facilitation d'accès à ces nouveaux espaces a provoqué une artificialisation massive du front de mer par la création d'un réseau viaire dense et des parkings. Les aménagements piétons sont peu adaptés au climat local (manque d'ombre, de fraîcheur...) et aux usages actuels et méritent d'être renouvelés. Des évolutions positives en matière de qualification urbaine ont déjà eu lieu et des réflexions sont actuellement en cours, notamment en matière de résilience et de valorisation patrimoniale.



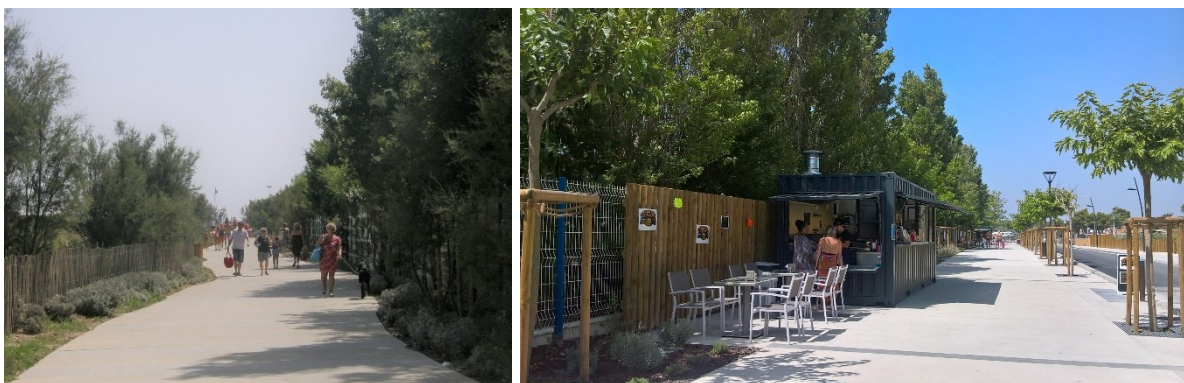
De gauche à droite : Villa Muchir entre deux immeubles sur le front de mer de Canet / Immeubles du Lido et l'emprise importante du stationnement, au Barcarès

Des opérations de requalification de station balnéaire sont déjà réalisées ou en cours : la désimperméabilisation et renaturation d'une partie de la plage et du cordon dunaire à Torreilles et à Saint-Cyprien ; l'aménagement de l'avant-port de Canet-en-Roussillon ; etc.

A Torreilles, l'opération « Cœur de station » réalisée en 2019 (par le bureau d'études B.E.G.), vise à compléter l'offre en équipements de la ville balnéaire et à faciliter l'accès à la mer en toute sécurité. Des interventions minimalistes et soigneuses ont été réalisées, telles que la réalisation d'un nouveau parking paysagé et perméable, plus près des constructions et libérant ainsi l'emprise extensive sur plage occupée auparavant par du stationnement, ou la réalisation d'une « rambla » arborée avec l'introduction de petits kiosques tout le long.



Stationnement perméable, végétalisé et avec candélabres solaires



Images de la « rambla » récemment aménagée à Torreilles, rue La Torre

Le « projet d’extension et de requalification du port » du Barcarès, quant à lui, est un projet plus ambitieux, visant à développer une polarité touristique à l’échelle de la métropole et de la Région. Elle occupe du foncier déjà artificialisé et permet de terminer l’aménagement inachevé lors de la « mission Racine ». Avec les contraintes imposées par la réglementation, le projet s’attache à prendre en compte la question de la résilience urbaine, le risque de submersion marine, la gestion du sol et de l’eau, le réchauffement climatique, etc. par le choix des formes urbaines et une certaine maîtrise de l’imperméabilisation des sols.



Images de synthèse du projet : vue globale et bâtiments sur pilotis (Source : site officiel de la ville)

3.1.6 Les formes urbaines contemporaines en quête d’identité

Après-guerre, la France a été confronté à un besoin important en logements, qui s’est vu renforcé dans les années 60 et 70. Pour y faire face, de nouvelles opérations de bâtiments collectifs ont été érigés dans les moyennes et grandes villes. Dans le territoire de l’agglomération c’est à Perpignan que ce type d’opération à vocation sociale s’est développé en premier. Dès les années 30 avec les « Habitations Bon Marché » dans les quartiers de Saint-Jacques et de Saint-Louis. Dans les années 60, la « Ville Nouvelle » du Moulin à Vent a surgi de terre au sud de Perpignan. Les Habitations à Loyer Modéré dans les années 70 sont surtout présentes sous forme de grands ensemble dans le quartier du Vernet.



De gauche à droite : tissu centre ancien / HBM Pont Rouge (1933) / HBM Saint-Jacques

Ces nouveaux quartiers se sont caractérisés par des formes urbaines en rupture avec le tissu ancien. D'une densité assez importante (environ 100 log/ha contre 300 log/ha en centre ancien), les nouveaux quartiers ont modifié le rapport entre la voirie, les espaces publics et l'espace bâti.

La verticalité de ces quartiers a permis de libérer de l'espace en rez-de-chaussée, générant une opportunité de créer de nouveaux espaces publics, peu présents dans la ville médiévale. Mais construites à l'aube « du tout automobile », certaines de ces nouvelles formes urbaines se sont structurées sur la base d'un réseau viaire conséquent, occupant une place plus importante qu'auparavant, notamment au niveau du stationnement et des grandes emprises de chaussée. Ainsi, dans la plupart des cas, les espaces extérieurs ont servi principalement à la voiture et à la circulation motorisée. L'absence d'espaces extérieurs aux proportions et qualité suffisants, ont provoqué des difficultés d'appropriation de ces espaces par les piétons et les habitants. Par ailleurs, la localisation souvent périphérique de ces opérations, a favorisé l'augmentation des déplacements motorisés et a engendré une modification de l'image des villes, notamment depuis ses abords.



De gauche à droite : tissu centre ancien / La ville nouvelle du Moulin à Vent / HLM Tours Barande (années 60)

D'autres opérations d'habitat ont eu lieu dans les années 50, tels les opérations « Castors », sous forme de maisons individuelles accolées avec jardin, et caractérisées par un découpage parcellaire très ramassé.

La « Cité des Castors », située dans le quartier Saint-Assisclé, a par exemple été construite à l'initiative de l'Union départementale des Castors des P.-O entre les années 1952 et 1954. D'autres ont été bâties dans le quartier Las Cobas.¹⁰

¹⁰ Article sorti dans L'Indépendant le 24 janvier 2013 (www.lindependant.fr/2013/01/24)



Ces opérations représentent encore aujourd'hui des exemples intéressants en termes de forme urbaine, de densité et d'architecture. Avec une occupation au sol similaire à celle des opérations HLM, elles proposent une densité moins importante de l'ordre de 25 log/ha.

La place dédiée à la voiture (circulation et stationnement) est réduite et l'espace de transition entre habitations et espace public est aménagé. Néanmoins, la place pour le piéton est rarement différenciée de celle de la voiture. Cela peut se justifier par la faible densité urbaine du quartier ne rendant pas trop dangereux le partage de la voirie par les différents modes de circulation.



De gauche à droite : HBM Pont Rouge, quartier Saint-Louis (1963) / Cité des castors (années 50)

A l'opposé des opérations de collectifs et des Castors, des lotissements pavillonnaires se sont déployés dès les années 60 sur d'anciennes zones naturelles ou agricoles, sur tout le territoire et très fortement sur les plus petites communes de la 1^{ère} couronne de Perpignan. Certains bourgs ont doublé, voire triplé, leur surface urbanisée initiale de par le développement massif des nouveaux quartiers d'habitations individuelles, sous forme de tache d'huile au tissu peu dense.

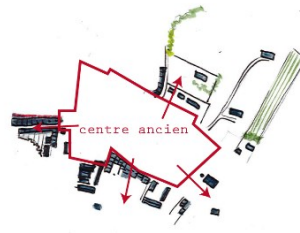
De la même manière que les opérations de collectifs, les lotissements de maisons individuelles (accolées ou isolées à la parcelle) ont aussi rompu avec le tissu urbain traditionnel très dense. Ces nouvelles formes urbaines ont proposé des densités faibles à très faibles, organisées sur un réseau de voirie très large, négligeant la place du piéton et la végétalisation de ces espaces. Hormis quelques exceptions, l'ambiance souvent générée par ces aménagements rend plus difficile la lecture des lieux et l'orientation.

L'architecture a suivi une tendance de banalisation par application répétée de quelques éléments bâtis : toit à plusieurs pentes, murs en crépi aux couleurs parfois criardes, menuiseries en PVC... Les matériaux traditionnels que l'on pouvait trouver encore à la fin du XIX^e siècle, tels le cayrou, les enduits à la chaux ... sont rarement utilisés. De même que la richesse architecturale du modernisme des années 30 et 40, semble avoir disparue.

Le manque de référence architecturale et identitaire, renforcé par la consommation excessive d'espace par ce type d'opération, remet en question ce mode d'urbanisation et interroge sur l'identité des paysages catalans.



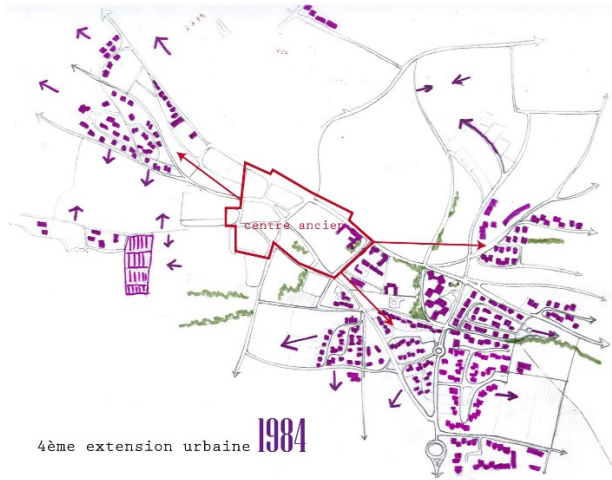
1942 Le centre ancien : cellera et 1ère extension urbaine



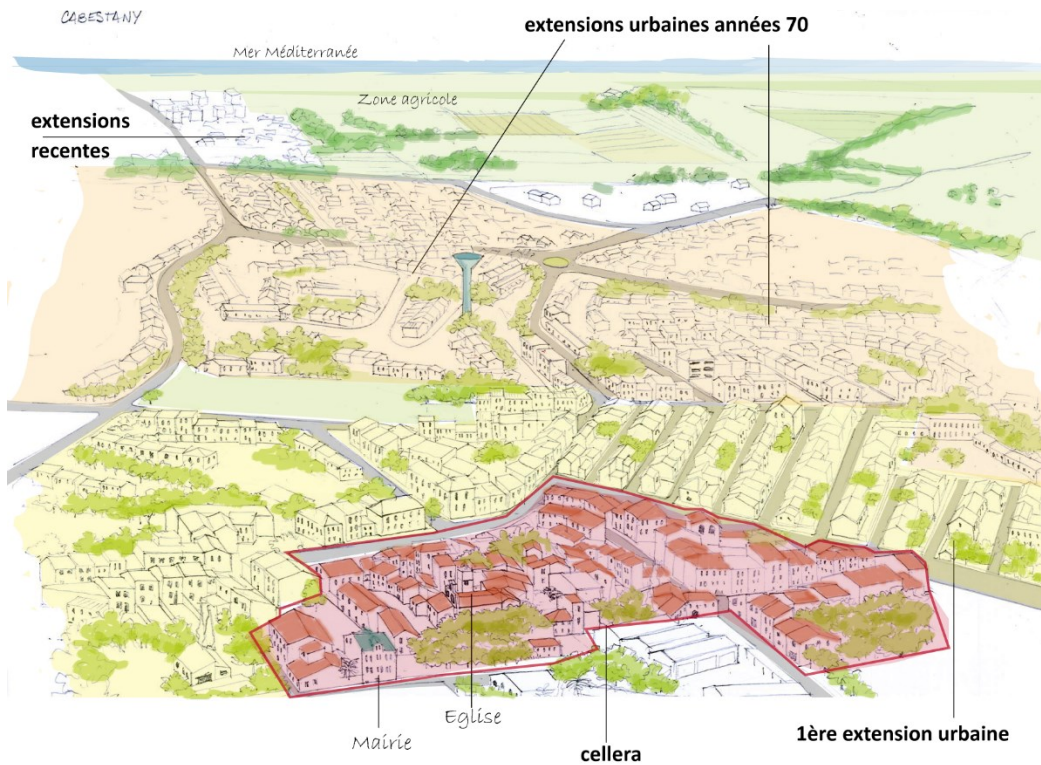
1961 2ème extension urbaine



1977 3ème extension urbaine



4ème extension urbaine 1984



Evolution de la tache urbaine de Cabestany autour du centre et les différentes formes urbaines des tissus

Certaines communes investissent déjà depuis longtemps dans leurs quartiers afin d'améliorer la qualité paysagère et la convivialité, ainsi que la sécurité. Cela passe généralement par **l'aménagement des espaces publics** : la végétalisation des aires de stationnement ou des trottoirs, la sécurisation de l'espace public par un traitement différencié selon les usages (revêtements, plots, barrières), par l'intégration du mobilier urbain adapté aux temps actuels (bancs, luminaires avec panneaux solaires, poubelles enterrées, etc.).

Les nouveaux quartiers d'habitat intègrent déjà ces principes et visent à réduire la consommation d'espaces tout en assurant une mixité sociale et d'usages, dans un souci de qualité paysagère et du cadre de vie.



De gauche à droite : Aire de stationnement arborée à Saint-Estève, espace public dans le nouveau quartier El Crusat à Canohès



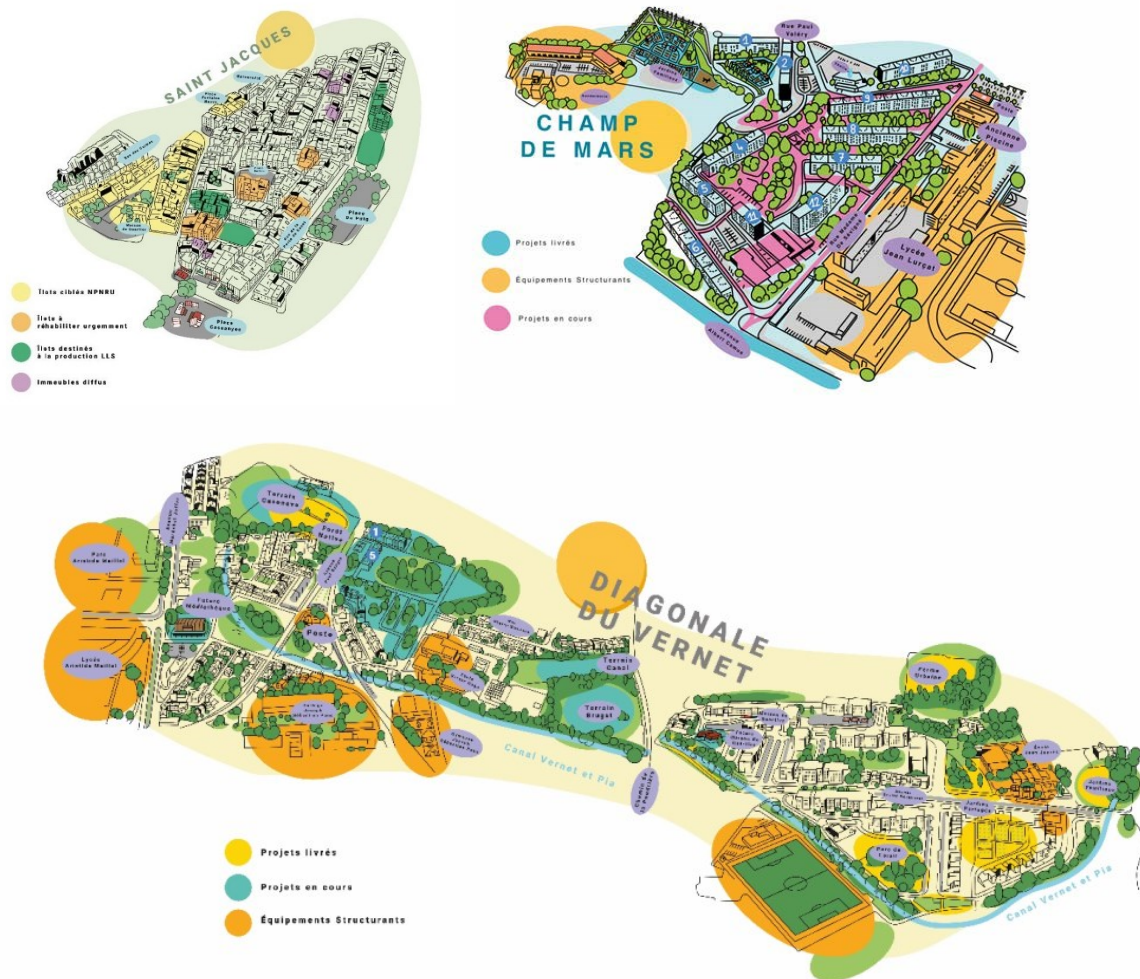
Quartier Saint-Pierre à Perpignan / Nouveau quartier en entrée de ville à Saint-Nazaire

La « *Charte des espaces publics* » de Perpignan réalisée en 2010, a pour vocation d'orienter les choix à faire face au projet d'espace public. Un diagnostic et un état des lieux des espaces publics hors centre ancien est accompagné par des fiches prescriptives qui donnent à voir les possibles améliorations sur l'espace public par la réorganisation d'usages pour tous les modes de mobilité et l'intégration d'une végétation adaptée, notamment des arbres de haute tige.

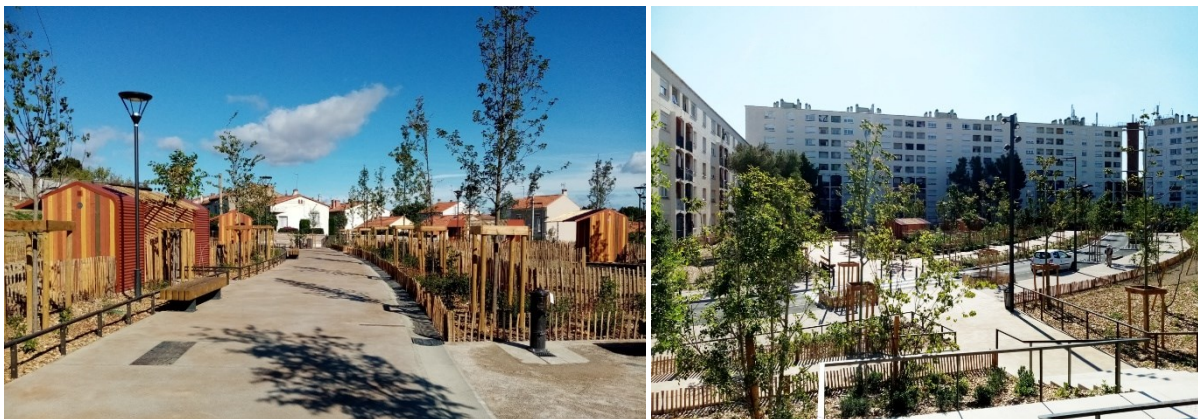


Etude de cas : Diagnostic et intentions d'un axe structurant (*Charte des espaces publics de Perpignan*)

La Ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée Métropole se sont engagées dans un vaste programme de rénovation urbaine depuis de nombreuses années, ce projet a fait l'objet d'une nouvelle convention signée en 2020 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine. Ce programme concerne actuellement trois quartiers prioritaires : le Centre historique, le Champ de Mars, et la Diagonale du Vernet. Cette convention vise des interventions sur ces quartiers jusqu'en 2030 qui permettent d'intervenir à la fois sur : l'habitat, le commerce, les équipements public, et les espaces publics. En parallèle, le Contrat de Ville signé en 2024 accompagnera le volet social jusqu'en 2030. La reconquête du centre ancien s'appuie depuis bientôt 30 ans sur diverses opérations d'amélioration de l'habitat et de la vie des quartiers en centre historique ainsi que sur le quartier Gare (OPAH-RU et PNRQAD notamment).



Schémas du NPNRU Perpignan des quartiers Saint-Jacques (centre historique) et Champ de Mars (Source : www.mairie-perpignan.fr)



De gauche à droite : jardins familiaux et vue d'ensemble (Source : www.mairie-perpignan.fr)

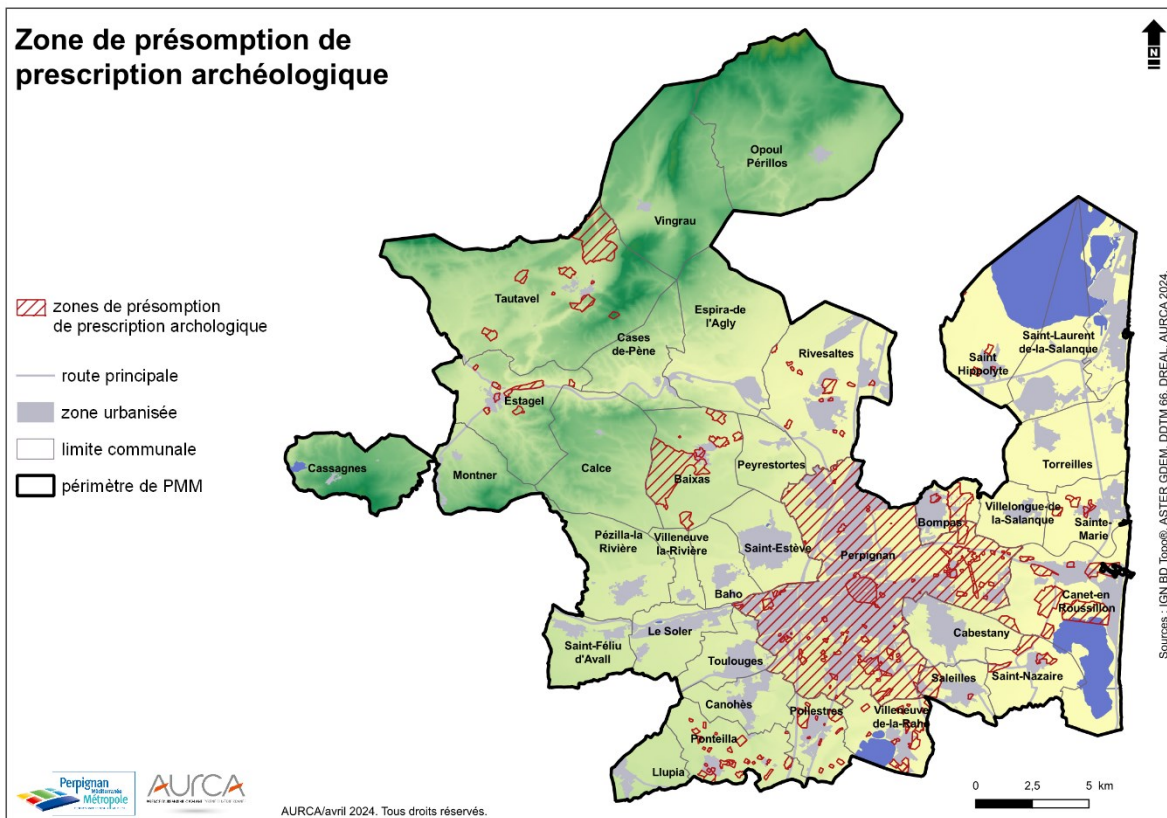
3.2 UN PATRIMOINE NATUREL ET BATI RICHE ET PROTEGE

3.2.1 Patrimoine archéologique

Au titre de l'article L.510-1 du Code du Patrimoine, le patrimoine archéologique est défini comme étant « tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel ».

Pour certaines catégories de travaux et d'aménagement, le Code du Patrimoine prévoit que celles-ci fassent l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au Préfet de région afin qu'il évalue le risque d'atteinte au patrimoine archéologique. Il peut émettre, le cas échéant, un diagnostic et éventuellement des fouilles archéologiques. Les catégories concernées sont les suivantes : les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les lotissements affectant une superficie supérieure à 3 ha, les aménagements soumis à étude d'impact, certains travaux d'affouillement soumis à déclaration préalable et les travaux sur immeubles classés au titre des Monuments Historiques (livre V, article R. 523-4).

Par ailleurs, des nombreuses Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA), dans lesquelles s'appliquent des dispositions particulières précisées par arrêté préfectoral, ont été identifiées sur 14 communes du territoire : Baixas, Bompas, Canet-en-Roussillon, Estagel, Perpignan, Pollestres, Ponteilla, Rivesaltes, Saint-Hippolyte, Saint-Nazaire, Sainte-Marie-la-Mer, Saleilles, Tautavel et Villeneuve-de-la-Raho.



La commune de Tautavel compte par exemple 8 zones identifiées, dont la « Caune de l’Arago » où il a été découvert le célèbre « homme de Tautavel » (Arago 21) ainsi que 5 mandibules d’Arago 148 et 149 ; ces deux incisives humaines, retrouvées en 2014 et 2015 dans les niveaux d’environ 560 000 ans, sont toujours en cours de fouille.

Aux alentours de Vingrau, 20 sites archéologiques ont été recensés, dont le site dit de La Loubatière où l’on trouve des gravures.

Peu de monuments mégalithiques (néolithique) ont été découverts sur le territoire. Un menhir ou un dolmen semble exister à Vingrau (vu par l’archéologue Jean Abelanet), sur le site Planal de la Coma del Llop.

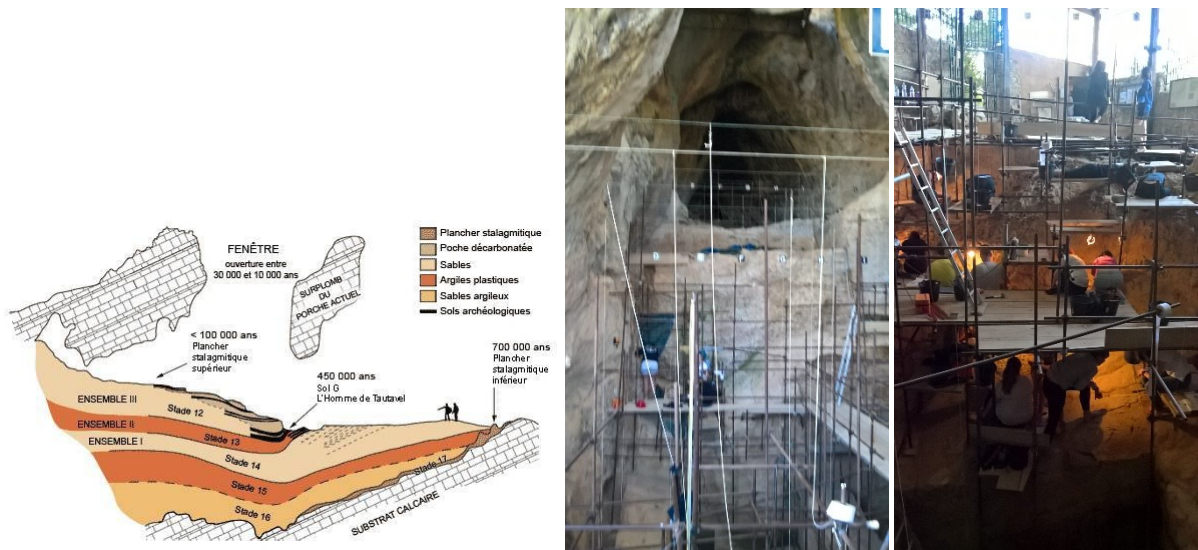


Source : Carte des monuments mégalithiques en Roussillon, site pyreneescatalanes.free.fr/Patrimoine



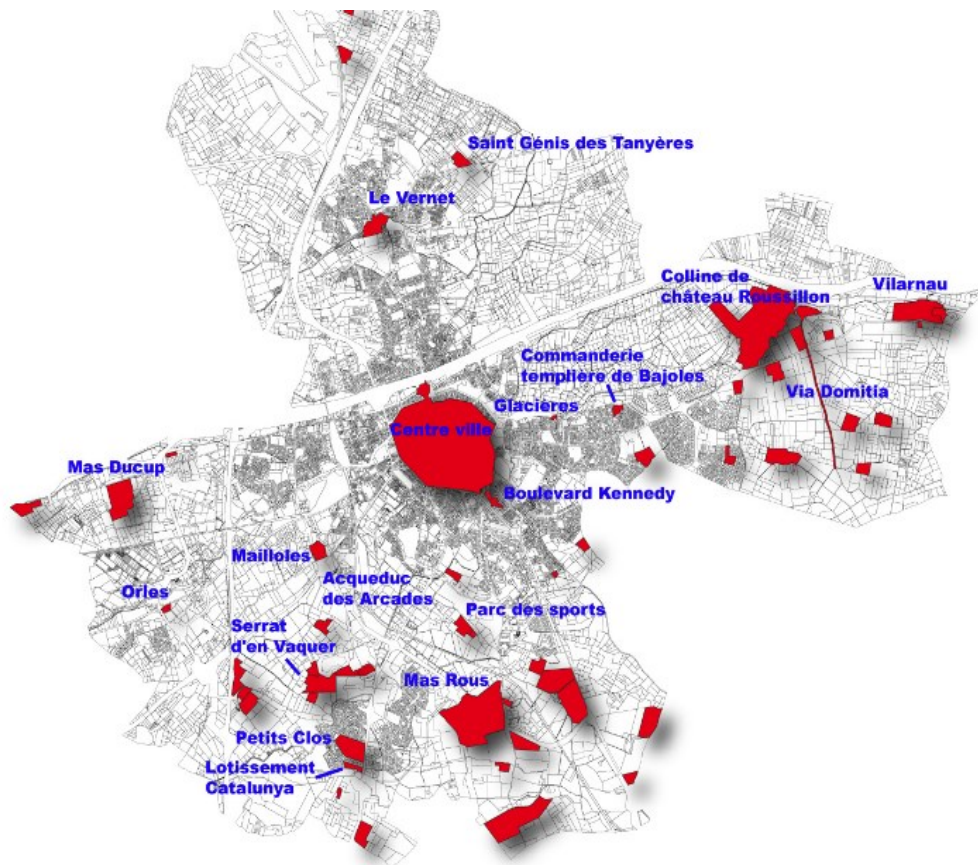
Deux nécropoles ont été trouvées à Canet-en-Roussillon, l'une au Mas Bellevue, recouverte par un lotissement, et la deuxième aux hospices, recouverte par une route. Ces vestiges témoignent de l'occupation sédentaire sur le territoire vers -10 000 ans. Il existe également deux tombes wisigothiques (vers l'an 500 de notre ère) à Tautavel, actuellement conservées au Musée de la Préhistoire.

Les ZPPA ne constituent pas une servitude mais elles permettent aux services de l'Etat d'identifier les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par des travaux publics ou privés. Le cas échéant, ils pourront formuler une prescription de diagnostic archéologique, de fouille archéologique ou d'indication de modification de la consistance du projet.



Grotte de la Caune de l'Arago

La commune de Perpignan compte de nombreux sites archéologiques, notamment le site antique de Ruscino où des fouilles archéologiques ont révélé les vestiges d'un forum et du village antique.



Source : PLU de Perpignan

3.2.2 Sites classés et inscrits

Au titre de la loi du 2 mai 1930 (codifiée aux articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'Environnement), certains monuments naturels et sites font l'objet d'une protection particulière du fait qu'ils présentent un intérêt général du point de vue scientifique, artistique, historique, légendaire ou pittoresque. Le classement d'un site entraîne une protection plus forte que l'inscription. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité ainsi que la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Le territoire abrite 11 sites inscrits et 3 sites classés. Ces sites largement concentrés sur la sauvegarde du patrimoine bâti participent, pour certains d'entre eux, à la protection de monuments naturels ou de larges espaces naturels situés au voisinage de ces édifices patrimoniaux, tels les vestiges du château d'Opoul-Périllos (cf. cahier Etat Initial de l'Environnement).

Le décret n°2022-794 du 05/05/2022 a mi-fin à l'inscription de de la Tour de la chapelle du château Roussillon à Perpignan, au titre de l'article L. 341-1 du Code de l'environnement, en raison d'une superposition de protection équivalente, car elle est déjà protégée au titre des monuments historiques.



Mas Jau, Estagel / Tour de l'horloge et arbre centenaire, Rivesaltes / Château d'Opoul

SITES CLASSES	
SITES CLASSES	NOM COMMUNE
Château d'Opoul	Opoul-Périllos
Jardin du Bastion Saint-Jacques	Perpignan
Pech de Bugarach et de la crête Nord du synclinal de Fenouillèdes	Tautavel
SITES INSCRITS	
Ermitage de Notre Dame de Pene et Salt de la Donzelle (2448OT)	Cases-de-Pène
Ermitage Saint-Vincent et ses abords (Estagel)	Estagel
Mas de jau, chapelle Sainte-Marie et leurs abords (Estagel)	Estagel
Place Arago (Estagel)	Estagel
Ermitage de Forca Real et ses abords (concerne aussi la commune de Millas)	Montner
Cours et Quai de la Basse (Perpignan)	Perpignan
Jardins et promenades de la Pépinière (Perpignan)	Perpignan
Square des platanes	Perpignan
Place, tour de l'horloge et platane centenaire (Rivesaltes)	Rivesaltes
Promenade Arago et son prolongement sud (Rivesaltes)	Rivesaltes
Tour ville et ses abords (Rivesaltes)	Rivesaltes

Certaines protections concernent des espaces verts et leurs arbres centenaires en milieu urbain, tels que le site classé « Jardin du Bastion Saint-Jacques » à Perpignan, ou les sites inscrits « Jardins et promenades de la Pépinière » et « Square des platanes », aussi sur Perpignan.



Square des platanes, Jardins et promenades de la Pépinière, à Perpignan (images internet)

3.2.3 Monuments historiques classés et inscrits

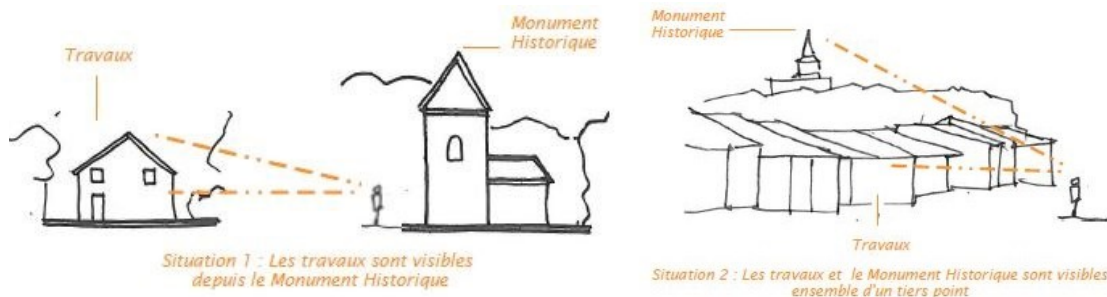
La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, modifiée et consolidée par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine promulguée le 7 juillet 2016 (dite loi CAP), permet de protéger les immeubles dont la valeur, du point de vue historique ou de l'art, représente un intérêt public. Ces immeubles sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre chargé des affaires culturelles (article 1 de la loi du 31 décembre 1913 et articles L621-1 du code de l'urbanisme).

Concernant les immeubles dont la classification ne se justifie pas, tout en ayant une valeur historique ou artistique, ils peuvent être toutefois inscrits, par arrêté du Préfet de région, ou, lorsque l'inscription est proposée par la Commission supérieure des monuments historiques, par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles, sur un inventaire supplémentaire.

Le déclassement total ou partiel d'un immeuble classé est prononcé par un décret en Conseil d'Etat, soit sur la proposition du ministre chargé des affaires culturelles, soit à la demande du propriétaire (article L621-8 du code du patrimoine).

L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si l'autorité compétente (Directeur Régional des Affaires Culturelles) n'y a donné son consentement (article L621-9 du code du patrimoine). Les effets du classement suivent l'immeuble classé, en quelque main qu'il passe.

L'inscription entraîne l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans que le Directeur Régional des Affaires Culturelles n'en soit informé 4 mois auparavant. Ces travaux nécessitent la réalisation d'un permis de construire validé par la commune. Le classement ou l'inscription d'un immeuble engendre la protection des immeubles nus ou bâtis situés dans le champ de visibilité : « Est considéré, pour l'application de la présente loi, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou proposé pour le classement, tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui, et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres ». Les nouvelles dispositions de la loi CAP ont pour but que tout Monument historique fasse l'objet d'un périmètre délimité des abords (PDA) à la place d'un périmètre de 500m. **La révision du PLU peut permettre la modification des périmètres des abords afin de mieux les adapter aux conditions du site, en intégrant la topographie par exemple.** Et cela, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), après accord de la collectivité et enquête publique (cf. articles L 621-30, L 621-31 et L 621-31 et articles R 621-92 à R.621-96).



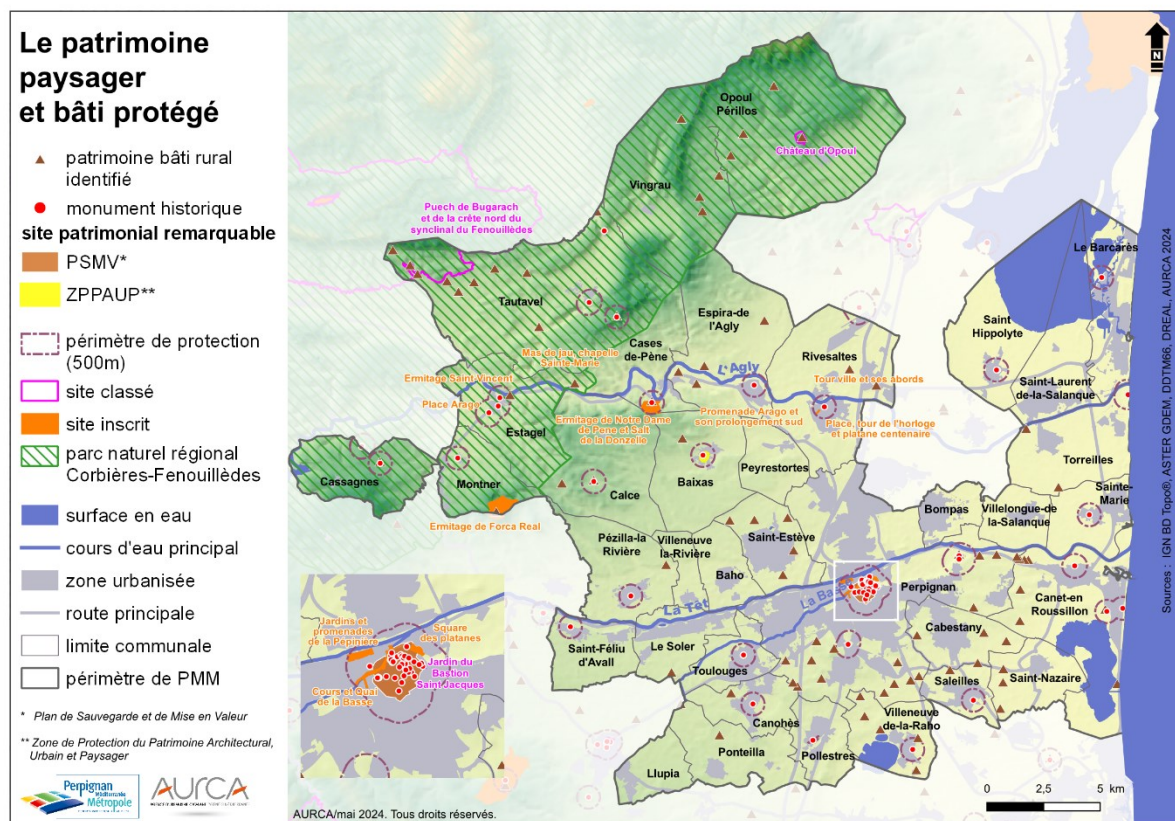
Source : « Les abords des Monuments Historiques », Principe de covisibilité, Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine.

Dans la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, de nombreux éléments ont été classés ou inscrits au titre des monuments historiques, la plupart se concentrant sur la ville de

Perpignan qui en compte **37 éléments protégés** (dont 20 monuments historiques classés et 17 inscrits).

Neuf autres communes de la métropole présentent **9 monuments historiques classés** (Baixas, Canet-en-Roussillon, Espira-de-l'Agly, Estagel, Saint-Hippolyte, Sainte-Marie-la-Mer, Tautavel, Toulouges et Villeneuve-de-la-Raho) et 17 autres présentent **22 monuments inscrits** (Le Barcarès, Calce, Canet-en-Roussillon, Canohès, Cases-de-Pène, Cassagnes, Estagel, Montner, Pézilla-la-Rivière, Pollestres, Rivesaltes, Saint-Féliu-d'Avall, Saint-Hippolyte, Sainte-Marie-la-Mer, Saleilles, Tautavel et Toulouges). A l'exception de la commune de Saint-Nazaire, la métropole compte aussi plus d'une centaine d'objets inscrits (base Palissy) tels que : tableaux, statues, retables, portes, calices... la plupart correspondant à du patrimoine religieux. Ces derniers ne génèrent pas de périmètre de protection.

Il est à noter l'inscription en l'an 2000 de « l'îlot F » du camp Joffre de Rivesaltes à l'inventaire des monuments historiques. Cette inscription a été la première pierre à la réalisation du Mémorial du Camp de Rivesaltes.



3.2.4 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et les Plans de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ont été créés par la loi LCAP de 2016, et se substituent aux anciens dispositifs de protection tels que les Secteurs Sauvegardés, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Les dispositions régissant les SPR sont définies au code du patrimoine (articles L.630-1 à L.633-1 et R.631-1 à D.633-1) et au code de l'urbanisme pour les plans de sauvegarde et de mise en valeur (articles L.313-1 et R.313-1 à R.313-18).

Les enjeux des SPR sont retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes :

- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV-document d'urbanisme),
- Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP-servitude d'utilité publique).

Le classement en Site patrimonial remarquable donne les effets suivants :

- Obligation d'une prise en compte dans la définition des documents d'urbanisme ;
- Expertise de l'architecte des Bâtiments de France pour les travaux sur les immeubles situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ;
- Possibilité d'avantages fiscaux et d'aide pour les travaux.

Dans la commune de Perpignan les enjeux du SPR se traduisent par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) créé en 1995 et approuvé en 2007. Le PSMV a été révisé 7 ans plus tard et approuvé par arrêté préfectoral le 4 juillet 2019 par arrêté préfectoral. Il est actuellement en vigueur. Le PSMV révisé est compatible avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacements (PLUiD).

Le secteur a une surface d'environ 100 ha et représente 1,5 % de la surface communale. Il comporte plusieurs quartiers : Saint-Jacques, Saint-Matthieu, La Réal, Saint-Jean, La Ville neuve et Le Quartier des anciens remparts.

La création du PSMV de Perpignan a permis d'élaborer une réflexion globale sur l'ensemble de la ville, avec comme point de départ la reconquête de son centre ancien. L'objectif est autant de conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne que d'en permettre l'évolution harmonieuse au regard des fonctions urbaines contemporaines et en relation avec l'ensemble de la ville.

Deux types d'édifices forment notamment la richesse patrimoniale dans ce périmètre :

- Les édifices religieux : La cathédrale Saint-Jean-Baptiste, la chapelle Saint-Dominique, l'ancienne église des Carmes, l'église Saint Jacques, etc.
- Les monuments de grande qualité historique ou esthétique : Le cloître-cimetière du Campo Santo, la caserne Mangin, le Muséum, les hôtels Pams et Holtzer, l'ancienne caserne du Puig, l'aqueduc médiéval des Arcades, la tour de guet de Château-Roussillon...



Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (source : Ville de Perpignan)

A Baixas, l'ancienne ZPPAUP remplacée par une AVAP a été automatiquement transformé en Site Patrimonial Remarquable (SPR) suite à l'application de la loi LCAP de 2016. Le périmètre de la ZPPUP créé en 1994, a été calqué sur l'ancienne « cellera » qui correspond à la zone UA du PLU communal et couvre le centre ancien de la commune viticole. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique opposable aux différents travaux affectant l'utilisation des sols qui sont, dans son périmètre, soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (créée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II).



3.2.5 Label Patrimoine du XXème siècle

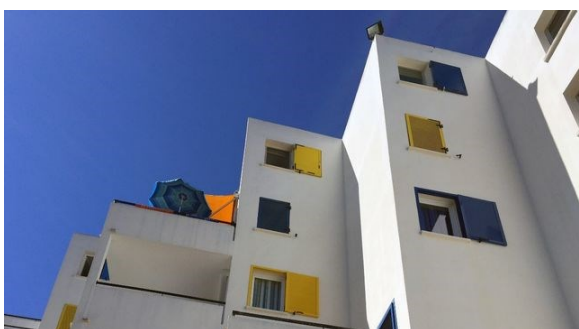
Le label Patrimoine du XXème siècle a été lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1999 ; il a pour objet d'identifier et de signaler à l'attention du public, au moyen d'un logotype conçu à cet effet, les constructions et ensembles urbains protégés ou non au titre des Monuments Historiques ou des espaces protégés (ZPPAUP, Secteurs sauvegardés) dont l'intérêt architectural et urbain justifie de les transmettre aux générations futures comme des éléments à part entière du patrimoine du XXème siècle. Le signalement est accompagné par des actions de sensibilisation et de diffusion auprès des élus, des aménageurs et du public (expositions, publications, etc.).

Dans le périmètre de Perpignan Méditerranée, un nombre important de bâtiments ont été labélisés patrimoine du XXème siècle. C'est notamment la commune de Perpignan qui concentre le patrimoine le plus important et divers : 5 quartiers ont reçu le label en 2015 (quartier Remparts Nord, Remparts Sud, de la gare, place Cassanyes, Anatole France, Moulin à Vent), ainsi que plus d'une dizaine de bâtiments tels que des immeubles ou maisons particulières des architectes Férid Muchir, Alfred Joffre, Claudius Trenet, Henri Sicart, etc. ou l'ancien atelier du peintre Louis Bausil, de l'architecte Raoul Castan... Une diversité typologique (immeubles de rapport bourgeois, hôtels particuliers, maisons de villes, etc.) et stylistique (style régionaliste catalan, art nouveau ou art déco, modernisme, etc.) qui caractérise l'urbanisation de la première moitié du XXème siècle.



De gauche à droite : Atelier Louis Bausil, architecte R. Castan, 1925, 41 rue Rabelais (image Site officiel de la Mairie de Perpignan) et Lotissement des Remparts Nord (photo T. Lochard, extrait de la publication In Situ n° 6, 2005)

La commune du Barcarès, concernée par la Mission Racine, compte aussi quelques bâtiments labélisés, dont la station balnéaire et autres œuvres de l'architecte Georges Candilis, des cabanes des pêcheurs, le paquebot Lydia, etc.



Station balnéaire Candilis (© Radio France / David Abittan) Cabane de pêcheur (base mémoire Ministère de la Culture)

Nous pouvons aussi citer l'ancienne cave coopérative Byrrh située dans la commune de Rivesaltes.



Ancienne cave coopérative Byrrh à Rivesaltes (labélisée patrimoine du XXème siècle)

3.2.6 Autres labels

Le ministère de la Culture assure depuis 1985 la mise en œuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine en partenariat avec les collectivités territoriales qui se concrétise par l'attribution d'un label "Villes et Pays d'art et d'histoire". Celui-ci se substitue au label "Villes d'art",



principalement destiné aux touristes, devenu caduc en 2005. Il est aujourd'hui un véritable outil de politique du patrimoine et d'aménagement du territoire, principalement destiné aux habitants.

La collectivité de Perpignan et la DRAC ont signé une convention en 2001. La mission de l'Animation du patrimoine de la Ville de Perpignan est de le faire découvrir à tous, petits et grands, habitants et visiteurs, familles et scolaires, tout au long de l'année.

Le label « Maisons illustres » créé en 2011 « signale des lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire des femmes et d'hommes qui se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France ». La maison du Marechal Joffre à Rivesaltes ouvre ses portes au public en tant que musée. Elle est inscrite au titre des monuments historiques bénéficie aussi de ce label.

3.2.7 Patrimoine identitaire reconnu : les Eléments Bâti Protégés

Hormis le patrimoine classé et/ou inscrit ou bien labélisé, il existe un nombre important d'éléments bâtis ou naturels, représentatifs de l'identité du territoire et de ses habitants, qui méritent d'être préservés pour les générations actuelles et futures, tout en permettant leur évolution dans le respect de leur caractère.

Ces éléments peuvent être protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. Le règlement et zonage du PLUi-D peuvent « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ».

L'article L-151-11 2° du Code de l'Urbanisme permet, quant à lui, de « désigner, [...], les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site ».

La commune de Perpignan compte à elle seule plus de 100 éléments bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du CU, d'une grande diversité typologique et stylistique. Des fiches descriptives ont été produites par élément et elles ont été intégrées au document d'urbanisme communal. Entre ces éléments protégés on trouve des maisons en bande, des maisons de ville, des équipements publics variés, etc. Certains bâtiments labélisés « Patrimoine du XXème siècle » et ne faisant pas partie du périmètre de sauvegarde patrimonial, ont aussi fait l'objet de fiches.

Cette même démarche a été menée à bien dans plusieurs communes, dont celle de Saint-Estève, où une vingtaine d'éléments concernant le patrimoine de type religieux, rural ou qualifié de « petit patrimoine », sont désormais protégés au titre de l'art. L.151-19 du CU, a fait l'objet de fiches descriptives et prescriptives intégrées au règlement d'urbanisme.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Plaine du Roussillon, un travail de repérage du patrimoine rural identitaire, incluant des sites classés ou monuments historiques, a également été réalisé et plus de 130 éléments bâtis ont été identifiés en zone rurale et ont fait l'objet de fiches descriptives répondant à 6 catégories : patrimoine agricole, religieux, défensif, naturel, culturel et grands sites (cf. carte « Le patrimoine paysager et bâti protégé », page 91). Ces différents travaux doivent trouver une traduction réglementaire dans le PLUi-D de Perpignan Méditerranée Métropole.



De gauche à droite : puits, centre de Peyrestortes / halles, centre de Torreilles / olivier, centre de Baixas



3.3 NATURE EN VILLE



Vue aérienne, Parcs et îlots de nature, Perpignan. Source : géoportail

« Restaurer et valoriser la nature en ville » est un des engagements du Grenelle de l'Environnement. La nature en ville procure de nombreux services écosystémiques, remplissant notamment de nombreuses fonctions sociales, environnementales et économiques

Permettre un contact avec les éléments de nature apparaît comme primordial pour le développement cohérent du territoire. En effet, le territoire communautaire est dominé par les espaces agricoles qui représentent plus de la moitié de la superficie territoriale, s'en suivent ensuite les espaces naturels qui couvrent près d'un tiers du territoire ; néanmoins cette nature n'est pas forcément accessible au quotidien. Pourtant, ces différentes formes de nature aux portes des bourgs et de l'agglomération constituent un réel potentiel paysager en matière de nature en ville et de développement.

Or on peut constater que les dynamiques urbaines en place peuvent se réaliser au détriment des espaces agricoles situés en frange de bourgs (notamment au niveau du cœur de la plaine roussillonnaise qui est touché par un important phénomène de périurbanisation). La mise en valeur des différentes formes de natures en ville améliore les aménités urbaines et permet d'asseoir l'identité et l'attractivité des bourgs à l'échelle du territoire.

La présence d'espaces de nature en ville est une composante essentielle du cadre de vie des populations. La nature en milieu urbain apporte des bienfaits collectifs et individuels reconnus. Différents éléments de nature sont présents dans la ville, sous diverses formes : parcs, squares, jardins, pelouses, berges, bois, places et rues plantées...

Ceux-ci constituent un cadre paysager de qualité, offrent aux habitants des espaces de respiration aux aménités multiples et accroissent la valeur immobilière des zones bâties avoisinantes. Pour autant, ils ne sont pas répartis uniformément sur l'ensemble des zones urbaines et n'évoluent pas proportionnellement à l'accroissement démographique.

3.3.1 L'eau en ville

Les canaux

Sur le territoire de la communauté urbaine se déploie un riche réseau de canaux de calibrages divers et aux ambiances variées. Les canaux participent largement aux effets paysagers notamment lorsqu'ils s'inscrivent dans la ville en permettant un développement végétal parfois spectaculaire. Ces canaux sont souvent accompagnés de haies et de ripisylves.



A droite : Las Canals, Chemin des Arcades, Perpignan, à gauche : Canal Vernet-et-Pia, centre de Saint-Estève

Ces canaux, pour certains ancestraux (cf 3.1.2 Formes urbaines - L'origine des villages Catalans) aux formes variées, s'immiscent dans le tissu urbain et dans les secteurs encore agricoles. Ils constituent souvent de véritables corridors écologiques dans la plaine du Roussillon. Dissimulés ou à ciel ouvert, les canaux s'accompagnent de nombreux ouvrages techniques anciens et modernes qui les jalonnent (galeries, puits de lumière, aqueducs, vannes). Ces cours d'eau, souvent peu imposants, ont pu être niés lors du développement de la ville et des villages. Pourtant les services écosystémiques rendus sont avérés et contribuent à la qualité paysagère du territoire.

Rivières et fleuves côtiers

La Basse, véritable vitrine urbaine, dessine une coulée verte dans la ville-centre, elle se défait de son langage rural depuis sa source pour emprunter celui de l'urbain en centre-ville de Perpignan. Jusqu'au début du siècle, la Basse était alors une rivière versatile qui inondait périodiquement la ville.

Puis le lit de la rivière a été progressivement contraint et aménagé, dégagant ainsi, au pied des quais de briques rouges, deux rives recouvertes d'une pelouse et d'un fleurissement qui constituent des espaces de fraîcheur et de nature auxquels s'arriment des espaces urbains variés (quais, parkings, allées, jardins, etc.)



Les jardins de la Basse, Perpignan

C'est essentiellement aux abords de la Têt que la logique géographique de la plaine du Roussillon prend toute sa dimension. Ce fleuve côtier prend sa source à 2405 mètres d'altitude au pied du Carlit, pour traverser la plaine du Roussillon, scinde la ville de Perpignan en deux parties pour ensuite se jeter dans la Méditerranée au niveau de Canet-en-Roussillon.

Ce fleuve revêt un caractère sauvage de par son régime torrentiel qui crée une situation de contrainte permettant une situation exceptionnelle : un milieu sauvage au centre de la ville.

La végétation y est luxuriante et éphémère, Peuplier noir *Populus nigra*, Peuplier blanc *Populus alba*, Saule *Salix sp.*, Aulne *Alnus glutinosa*, Canne de Provence *Arundo donax*, Ailante *Ailanthus altissima*, Ronce communes *Rubus fruticosus*, Figuier *Ficus carica*, Tamaris *Tamarix sp.*, etc.

Les berges de la Têt forment ainsi un remarquable réservoir de biodiversité en cœur de ville. Cette relation mutuelle qu'entretient la ville et son fleuve crée un paysage urbain très contrasté de grande qualité. Néanmoins sur certains secteurs tels que la rocade les

dynamiques urbaines tendent à nier la nature sauvage et son caractère paysager remarquable. Le projet de valorisation des berges de la Têt et de ses abords par Perpignan Méditerranée constitue un réel enjeu de renouvellement urbain associé à de nombreuses aménités paysagères contribuant à un cadre de vie de qualité (Cf. : 1.2.3 L'agglomération de Perpignan Focus : Projet « Es Têt »).

L'Agly prend sa source au col de Linas, au nord-est du Pech de Bugarach à 940 mètres d'altitude. Au sein du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole, l'Agly traverse les Corbières, le Crest et la Salanque pour venir se jeter dans la mer Méditerranée au sud du Barcarès à la limite de Torreilles.

L'Agly présente des fluctuations saisonnières typiques d'un régime pluvial méridional générant de fortes variations paysagères au fil des saisons.

Ce fleuve côtier anime les territoires qu'il traverse (en irrigant les terres du Crest et de la Salanque) ainsi que les bourgs à l'image de la traversée de Rivesaltes. L'Agly connecte les bourgs qu'il parcourt en étant notamment le support de la voie verte sur 14km reliant Rivesaltes au Barcarès et faisant l'objet d'un projet de prolongation vers l'Ouest (V81, Véloroute du piémont pyrénéen).



3.3.2 Parcs, jardins, squares et plantations



1 Parc Sant-Vicens Perpignan 2 Place, Théza, 3 Aménagement paysager, Saint-Estève

Parcs, jardins, squares sont les formes de « nature » urbaines par excellence. La présence de ces espaces de proximité demeure un équipement public très plébiscité par les urbains, car les aménités associées sont nombreuses. Les différentes formes de « nature » en ville sont autant des espaces de calme (parcs et jardins publics), que des espaces qui structurent la ville (places arborées, parkings plantés, alignements) ou encore des aménagements assurant son bon fonctionnement (bassin de rétention, noues...)



Les grands parcs urbains tel que le parc Sant-Vicens, le Square Bir Hakeim ou encore le parc Maillol, constituent de grands espaces publics arborés et plantés, au sein desquels se côtoient une riche mosaïque d'usages (espace de promenade, jardin familiaux et partagés, bassin, prairie sportive, etc.). De plus, les grands parcs, véritables îlots de fraîcheur, participent à la réduction des îlots de chaleur et à la perméabilisation des sols.

Les squares et les petits parcs dessinent un réseau plus resserré d'espaces publics végétalisés au sein des quartiers, investi par les jeux pour enfants, bancs et fontaines... Ces aménagements contribuent au cadre de vie.

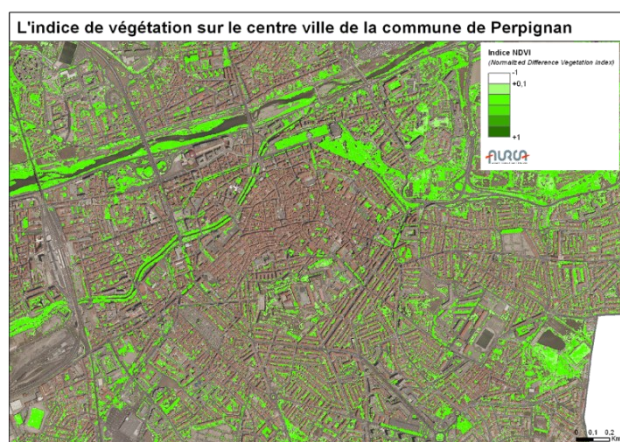
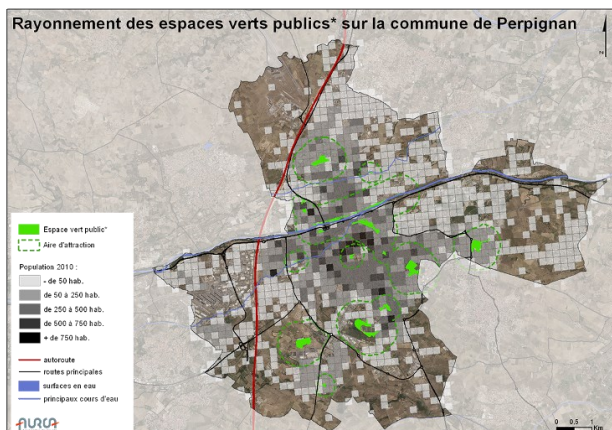


Les jardins collectifs, nommés ainsi par opposition aux jardins privés individuels, sont des espaces de convivialité et de production. Ils se divisent en deux catégories ; les jardins familiaux et les jardins partagés. Par la pratique du jardinage, ainsi que la mise en place d'animations collectives, ils apparaissent comme des lieux de dialogue et de partage entre les habitants, qu'ils soient en cœur de parc, en pied d'habitat collectif, en franges urbaines.

FOCUS – NATURE EN VILLE – PERPIGNAN : RAYONNEMENT ET INDICE DE VEGETATION

La localisation des espaces verts ouverts au public et leur croisement avec des données de localisation de la population et des logements dans lesquels elle vit permet d'identifier les zones bénéficiant de la proximité d'espaces verts et celles qui n'en sont pas pourvues. Ainsi, 49% des Perpignanais et 53% des ménages vivant en logements collectifs bénéficient d'un espace vert de proximité. A l'inverse, plus de la moitié de la population ne pourra pas facilement se rendre à pied dans un espace de nature.

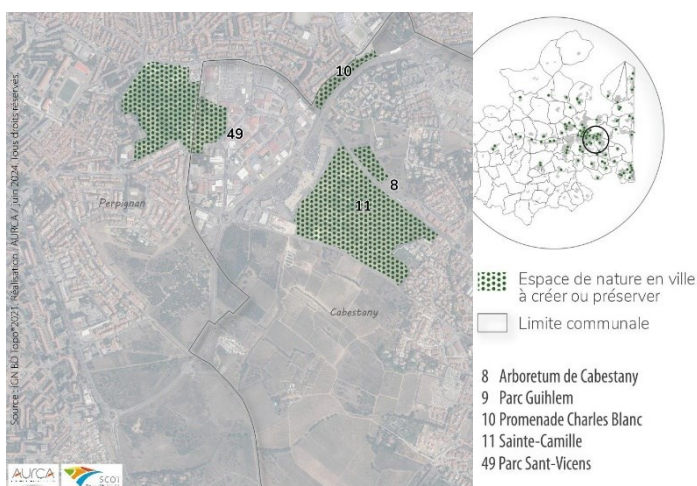
La desserte en espaces verts montre en négatif les zones carencées. Or, cette carence n'est pas ressentie de la même manière si l'environnement proche offre un cadre « vert ». Ce cadre résulte de l'action publique et de l'action privée. L'ambiance végétale peut être évaluée au travers de l'indice de végétation. Ci-contre, l'indice de végétation représenté a été calculé à partir d'orthophotos aériennes « infrarouge couleur ».



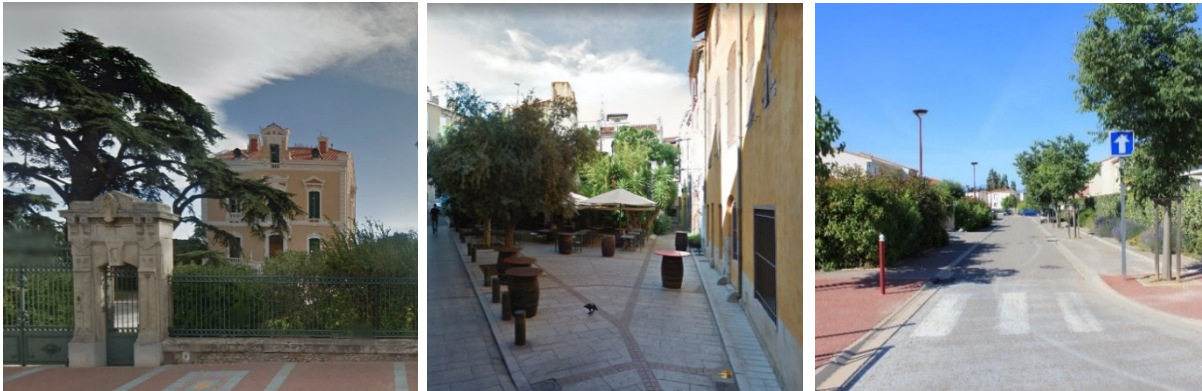
FOCUS – LES ESPACES DE NATURE EN VILLE DU SCOT PLaine DU ROUSSILLON

Dans le rapport de présentation, le SCOT s'attache à identifier des espaces de nature en ville, c'est à dire des espaces peu imperméabilisés, accessibles aux populations (publics ou privés ouverts au public), situés dans l'espace urbain ou en proche limite. L'objectif étant de préserver ces espaces de nature de l'urbanisation et ainsi se maintenir une qualité de vie pour les quartiers environnants. Dans le DOO du SCOT, l'annexe 2

« Liste et localisation des espaces de nature en ville identifiés par le SCOT » relie l'ensemble des espaces identifiés. Ces différents travaux doivent trouver une traduction réglementaire dans le PLUi-D de Perpignan Méditerranée Métropole.



3.3.3 Jardins et haies privés



1-Cèdre remarquable au Soler, 2-Place du Figuier à Perpignan,

La représentation de cet indice met en évidence la contribution des jardins et cours privatives dans l'ambiance végétale globale. Il souligne également l'inégalité des quartiers en matière de végétalisation. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, son croisement avec les îlots de chaleur pourrait être intéressant. La nature en ville ne se limite pas aux seuls grands parcs urbains, « espaces verts » et aux aménagements publics. Ainsi, jardins et haies des propriétés privées constituent des espaces privilégiés de la nature en ville.

Les avantages écosystémiques rendus par les jardins privés en milieu urbain sont nombreux car ils participent à la réduction des îlots de chaleur, à la perméabilité des sols ainsi qu'à la préservation de la biodiversité urbaine. Néanmoins, il est difficile d'évaluer la richesse floristique de ces espaces du fait de leur caractère privatif.

Ces espaces jardinés participent également à l'ambiance paysagère des quartiers, car bien que le jardin privé soit un lieu de pratique jardinière individuelle, son influence rayonne sur le reste des espaces voisins, qu'ils soient publics ou privés. Qu'il s'agisse d'un arbre remarquable ou d'une haie, ces éléments peuvent se révéler important en terme de perception paysagère car ils sont visibles depuis l'espace public.

Le recensement et la préservation des arbres remarquables présents sur le domaine privé assure la pérennité de ces éléments de paysage. Ainsi l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme, permet d'inscrire les arbres remarquables du domaine privé comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer (EBC) dans le PLUi.

Néanmoins, on peut observer de façon récurrente des haies trop souvent uniformes car constituées d'une seule essence (Thuyas par exemple) qui banalisent le paysage et peuvent nuire à la diversité écologique.

3.3.4 Les friches urbaines, les délaissés, les dents creuses : Des lieux à forts potentiel ?



Friche urbaine à Perpignan juillet 2017 source Google

Les friches urbaines, les délaissés et les dents creuses constituent des espaces non construits au sein d'un tissu urbain plus ou moins dense. Ces espaces peuvent résulter de différents processus urbains (ancienne zone agricole où une unique parcelle est restée vierge de constructions ou par exemple suite à la démolition d'un édifice sans reconstruction ultérieure). Ces espaces résiduels sont porteurs de représentations sociales négatives, associées à une vision d'abandon et à un manque de gestion.

Ces espaces peuvent parfois devenir le théâtre de dynamiques naturelles et sociales au sein de l'espace urbain. Ces lieux accueillent une végétation pionnière en lien avec le milieu dans lequel elle se développe. Le processus de colonisation peut varier en fonction du milieu (proximité avec la ceinture agricole, type d'habitat, histoire et nature de la friche, etc.) et constitue pour les urbains des lieux d'observatoires des dynamiques naturelles.

De plus ces réserves foncières peuvent constituer des espaces d'enjeux à fort potentiel, notamment lorsqu'ils s'inscrivent dans le réseau de la trame verte. Ces espaces peuvent contribuer à consolider un réseau écologique urbain et à renforcer la trame verte du territoire, mais aussi des secteurs stratégiques afin de réaliser des objectifs de densification et de limitation de l'étalement urbain.

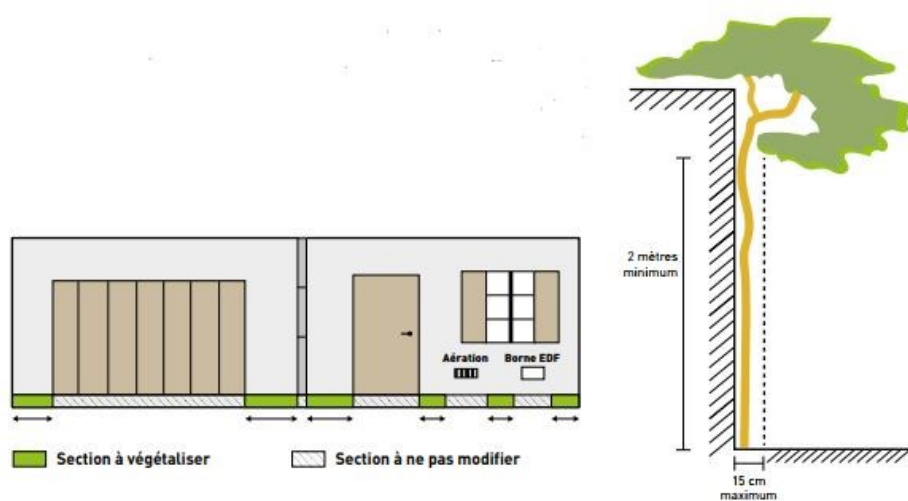
3.3.5 Opérations de végétalisation des rues : des initiatives municipales participatives

La Ville de Perpignan a lancé une grande opération de fleurissement des rues. Ainsi, elle propose aux habitants qui le souhaitent de végétaliser le trottoir le long des murs de leur habitation.

L'objectif de cette opération est d'accompagner la démarche « zéro pesticide » menée par la Ville depuis plusieurs années et de développer les coins de nature en ville par une démarche de fleurissement et d'embellissement des rues.

La préservation de la biodiversité, la valorisation des quartiers, le retour de la nature en ville, ainsi que l'embellissement du cadre de vie constituent les moteurs de cette opération.

Pour ce faire, la municipalité de Perpignan met à disposition des habitants une partie du domaine public en pied d'habitation afin d'y planter des végétaux.



Cette dynamique de végétalisation des rues accroît grandement les aménités et la qualité du cadre de vie du centre ancien de la ville de Perpignan.

Les ruelles souvent étroites des quartiers Saint-Jean, Saint-Jacques, Saint-Mathieu ou encore La Réal ont vu fleurir de nombreuses plantes grimpantes qui animent les façades.

Clématites, Jasmin, Chèvrefeuilles, etc. ont ainsi largement contribué à valoriser l'architecture des bâtiments ainsi que les espaces publics connexes.



DES TENDANCES ET CONSTATS OBSERVES...

Des formes urbaines remarquables encore lisibles (celleres, centres bourgs) et mieux valorisées, à quelques exceptions près

Un patrimoine bâti et naturel varié et reconnu (protégé) présent dans une grande partie du territoire : patrimoine archéologique, architecture remarquable, petit patrimoine identitaire, alignement d'arbres en entrée de bourg ou de propriété rurale, arbres centenaires, canaux, etc.

Des paysages urbains en perte d'identité et de lisibilité par la présence des formes bâties répétitives et banales coupées de références identitaires ou paysagères des sites

Des espaces de nature en ville fragilisés lors du développement urbain

Des projets qui visent à réinscrire les grands éléments naturels, tels que la Têt, au cœur de stratégies territoriales

...AUX PRINCIPAUX ENJEUX QUI SE DEGAGENT DU DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

La préservation et la valorisation des formes urbaines remarquables (celleres, centres bourgs), par l'aménagement de l'espace public, la gestion des modes de circulation, les règles architecturales en matière de réhabilitation ou rénovation urbaine...

La protection et la valorisation du patrimoine bâti et naturel identitaire et reconnu : repérage, protection, intégration dans des projets d'aménagement ou de valorisation touristique...

Une meilleure lisibilité des paysages urbains par la bonne intégration des nouvelles formes bâties en prenant en compte des traits identitaires du site d'implantation.

Le maintien et le développement des services écosystémiques rendus par la nature en milieu urbain (diminution de l'îlot de chaleur, amélioration de la qualité de l'air, perméabilité des sols, aménités paysagères, contribution à biodiversité urbaine).

La confortation de la place de la nature en ville afin de générer des continuités naturelles avec les espaces agricoles et naturels environnants et le développement de la qualité de vie.

4 IDENTITE ET DEVELOPPEMENT : UN PAYSAGE A FORTE VALEUR SOCIO-CULTURELLE



Le Voyageur contemplant une mer de nuages. Caspar David Friedrich.1818.

Le paysage tel que défini par la convention européenne ¹¹ met en exergue trois dimensions : la portion de territoire, la perception et les populations.

La perception du paysage par les populations s'incarne notamment au travers de pratiques (habiter, visiter, contempler, etc.) et se traduit dans les représentations artistiques (peinture, littérature, land art, etc.).

L'identification des usages et des représentations d'un paysage par les populations doit permettre de guider la conception d'un projet de territoire qui considère explicitement la notion de paysage.

¹¹ « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

Définition donnée par la convention Européenne de Paysage NB

4.1 REPRESENTATIONS PICTURALES DES PAYSAGES ET DE SES MOTIFS EMBLEMATIQUES



Le Canigó, Vincent Bioulès

La prise en compte de la valeur culturelle des paysages en occident n'est pas nouvelle, la peinture de paysage débute réellement à la Renaissance pour atteindre son paroxysme au 19ème siècle. Les valeurs que l'on donne à un paysage renvoient à la définition même du paysage, c'est-à-dire à la perception du territoire par les populations, aussi plurielles soient elles (différents groupes sociaux, habitants, touristes, références culturelles diverses...). Ainsi les valeurs, les représentations et les perceptions associées à un paysage sont plurielles et changeantes dans le temps.

Les représentations artistiques du paysage participent ainsi à cette dimension : « Le Canigó » de Vincent Bioulès, les paysages Roussillonnais peints par l'illibérien Etienne Terrus, ou encore les paysages, les scènes de la vie quotidienne, les traditions éclatantes de couleur au travers des œuvres du Pradéen Martin Vivès sont des paysages qui revêtent une valeur notable qu'il convient de considérer dans un projet de territoire.

Bien que les perceptions, comme les représentations picturales varient, la production picturale atteste d'un intérêt pour le paysage observé. Les représentations picturales des paysages roussillonnais sont foisonnantes et témoignent du caractère pittoresque du territoire.

Paysages côtiers, de plaines, de campagnes, de montagnes et aussi urbains manifestent la richesse paysagère au sein de Perpignan Méditerranée Métropole.



A gauche :
« Torremila », Martin Vivès
« Paysage de l'Aspre », Etienne Terrus
« La Gare de Perpignan », Salvador Dalí,

A droite :
« Les Platanes, le jour », Vincent Bioulès

« C'est toujours à la gare de Perpignan, au moment où Gala fait enregistrer les tableaux qui nous suivent en train, que me viennent les idées les plus géniales de ma vie. Quelques kilomètres avant déjà, au Boulou, mon cerveau commence à se mettre en branle [...] Eh bien, ce 19 septembre, j'ai eu à la gare de Perpignan une espèce d'extase cosmogonique plus forte que les précédentes. J'ai eu une vision exacte de la constitution de l'univers. L'univers qui est l'une des choses les plus limitées qui existe serait, toutes proportions gardées, semblable par sa structure à la gare de Perpignan. »

Salvador Dalí, Journal d'un génie, La Table ronde, 1964, p. 238, à la date du 19 septembre 1963.

4.2 PAYSAGES REMARQUABLES ET ICONOGRAPHIE DES PRODUITS LOCAUX

Les paysages ainsi que les motifs paysagers de Perpignan Méditerranée constituent d'importants objets culturels identitaires. Ils sont porteurs de connotations symboliques et constituent des atouts certains lorsqu'ils sont associés à un produit.

Lorsqu'un produit commercialisé est associé à l'iconographie des éléments naturels emblématiques du territoire qu'il forge, cela témoigne de son appartenance et de son rôle dans la création ou le maintien du paysage représenté, c'est le cas du vin et de l'eau par exemple.

Sur les étiquettes de vins, on peut lire des iconographies de paysages caractéristiques, marqués par des éléments paysagers forts (arbre emblématique, élément bâti historique, relief caractéristique, etc.) qui dialoguent avec les parcelles cultivées.

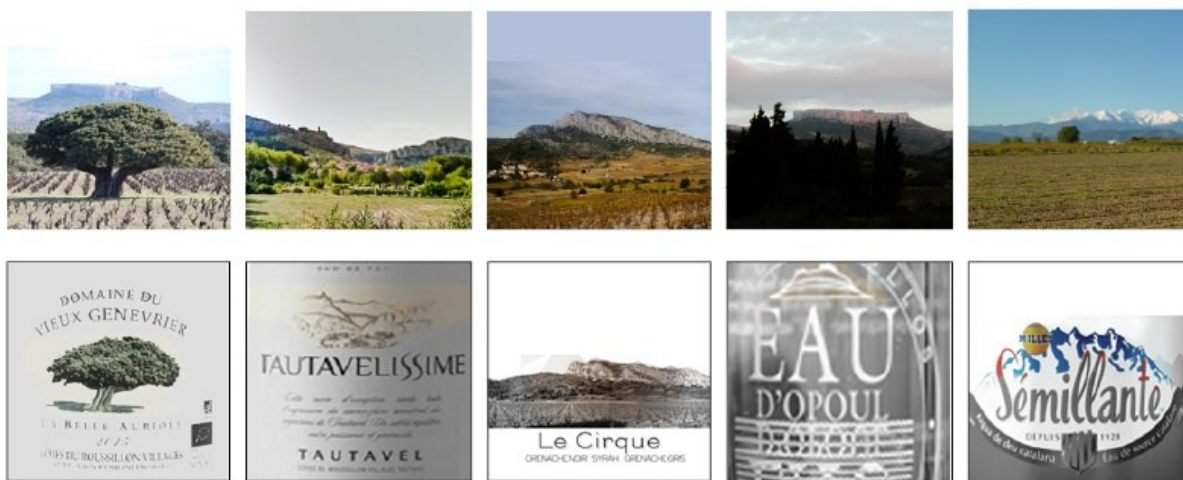
Ces images rendent éloquentes le rôle crucial de la viticulture au sein du paysage représenté ainsi que la forte valeur patrimoniale de cet héritage culturel.

L'illustration inscrit ainsi le produit dans le paysage remarquable qu'il contribue largement à magnifier, ce qui lui octroie une forte valeur ajoutée et lui confère toute sa spécificité.

Pour ce qui est des illustrations présentes sur les bouteilles d'eau locales, c'est l'aspect remarquable, emblématique et naturel des massifs qui est mis en avant. Ainsi l'iconographie met en exergue le travail d'érosion qui a sculpté ces grands objets paysagers marquants du territoire.

De manière générale ces illustrations jouent conjointement un rôle informatif en permettant d'associer une localité au produit consommé et un rôle émotionnel en replaçant le consommateur dans un paysage à forte valeur identitaire.

Ainsi le paysage et ses objets paysagers remarquables contribuent fortement à la valeur ajoutée du « produit-terroir » commercialisé et consommé.



4.3 TOURISME ET PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL



Le territoire de Perpignan Méditerranée possède un fort potentiel touristique, notamment grâce à un positionnement stratégique de par sa localisation limitrophe avec l'Espagne, sa connexion avec la Méditerranée et les Pyrénées ainsi qu'un climat méditerranéen, faisant du territoire une destination de vacances particulièrement prisée, associé à des qualités et des richesses patrimoniales et paysagères qui génèrent une attractivité importante à l'échelle nationale et internationale.

Paysage et tourisme entretiennent une relation mutuelle, le tourisme ayant une influence directe sur les paysages.

Les empreintes produites dans le passé sur le paysage sont notables, notamment sur le littoral, donnant lieu à un front de mer assez minéral. Le développement des établissements hôteliers, des commerces, des ports de plaisance, s'est accompagné de son lot d'infrastructures, ce qui a pu bouleverser ponctuellement le front de mer jusqu'aux communes rétro-littorales.

Néanmoins, le long de la frange littorale certains espaces de nature tels que les zones humides constituent des coupures d'urbanisation très prisées pour leur qualité paysagère.

Les campings forment aussi des espaces faiblement imperméabilisés de par les diverses natures de sols employés (chemins en stabilisé, allées de sable, surfaces enherbées, etc.).

La variété du couvert végétal arboré ainsi que les faibles hauteurs de bâti émergeants des clôtures perturbent peu la lecture du paysage littoral.

Néanmoins, la prégnance des campings est perceptible au sein des villes littorales depuis les espaces connexes, et notamment les circulations piétonnes adjacentes pour certains.

Au sein de la plaine du Roussillon et sur les contreforts pyrénéens, la richesse patrimoniale est notable et très diversifiée. Réparties sur l'ensemble du territoire, ces « pépites » contribuent fortement à l'attractivité touristique ; qu'il s'agisse d'un patrimoine culturel et historique ; la célèbre Caune de Tautavel, le poignant Camp Joffre, les édifices remarquables, les nombreuses constructions romanes et gothiques et les remarquables châteaux Cathares, notamment celui de Queribus, visible depuis la torre del Far et pressentis au classement mondial de l'Unesco... ou bien de bijoux naturels ; le sublime cirque de Vingrau, le fascinant synclinal des Fenouillèdes, les abondantes gorges de l'Agly ou du Verdoube, etc.

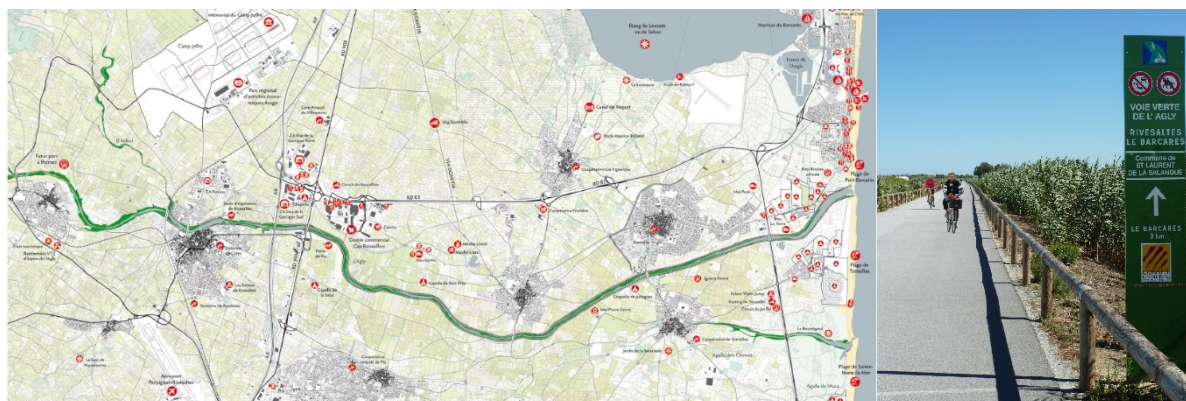
La réalisation des projets à l'échelle territoriale, mettant en musique ce patrimoine sous forme de réseau ou de parcours touristique, est en cours.

Le projet de valorisation des berges de la Têt fait partie du projet de territoire « Terra Nostra ». Il vise à reconquérir le fleuve au travers d'un parcours doux (voie douce), permettant de faire connaître le patrimoine naturel, bâti, historique et culturel, situé tout au long de la vallée de la Têt, en partant de la mer à Canet-en-Roussillon et en parcourant la vallée jusqu'en Conflent (Vinça). « *La voie de la Têt constitue une opportunité de drainer le tourisme balnéaire vers les richesses méconnues de l'arrière-pays* ». ¹²



Dessin de Diane Berg, réalisé dans le cadre du Festival « On a marché sur la Têt » en 2016.

Récemment, la démarche « Ateliers des Territoires », portée sur un vaste territoire, incluant des communes du nord de Perpignan Méditerranée Métropole et de Corbières Salanque Méditerranée, et allant de la mer à la montagne en passant par la plaine viticole, propose de développer un parcours touristique et culturel le long de la vallée de l'Agly, à l'image des « Berges de la Têt ». Un tronçon de voie verte existe déjà sur une partie de la vallée et pourrait être le point d'ancrage de ce projet.



Plan des lieux emblématiques ou « pépites » de la vallée de l'Agly. « Ateliers des Territoires », 2017

¹² Projet « Es Têt », Valorisation et appropriation du fleuve Têt. Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine. Plan Pilote, février 2017.

A une plus petite échelle, les communes de Perpignan Méditerranée valorisent leur patrimoine remarquable et identitaire, par leur réhabilitation et mise en lumière. Certaines conçoivent des parcours touristiques et culturels, s'appuyant sur ce patrimoine et le relient par un aménagement cohérent de l'espace public et la réalisation d'une signalétique pertinente.



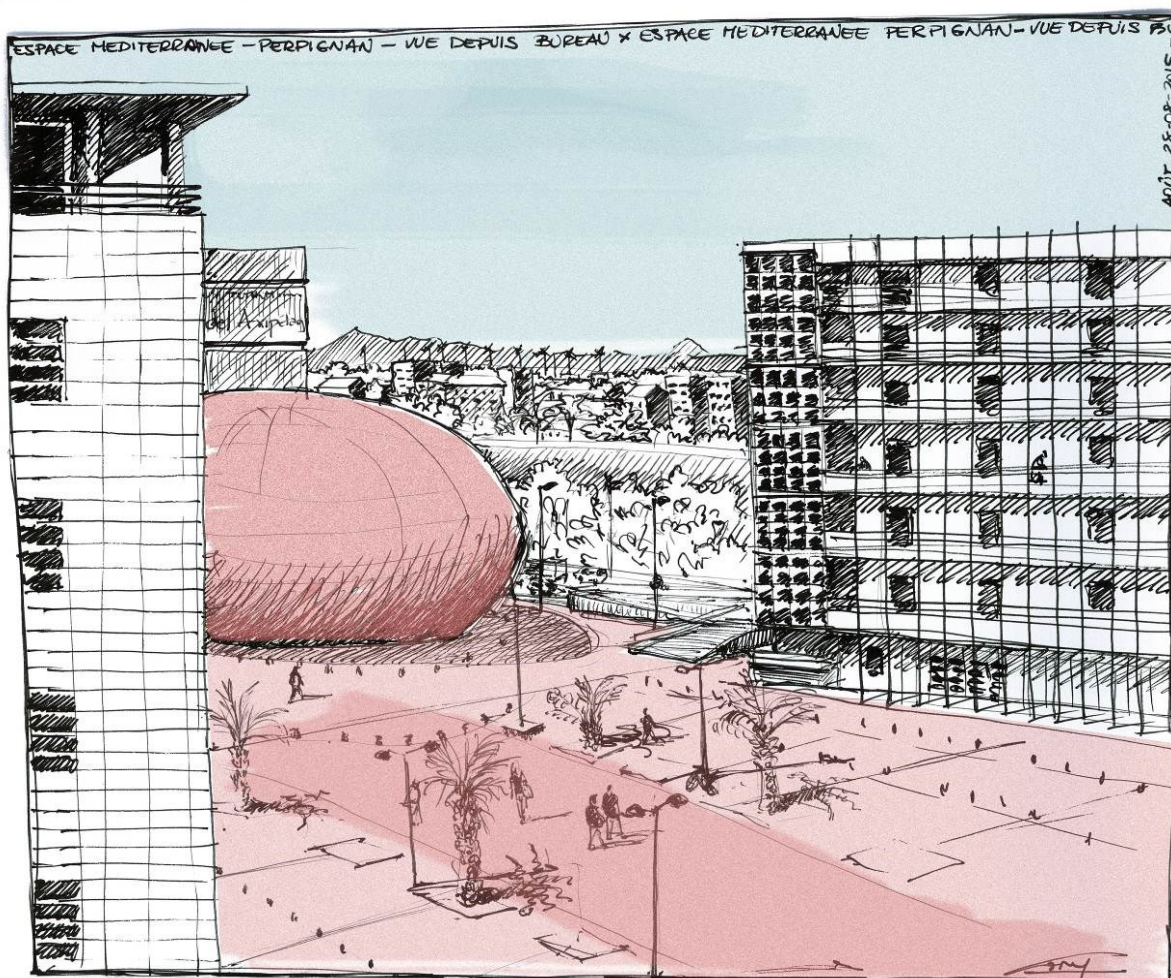
De gauche à droite : signalétique de valorisation du patrimoine à Perpignan / Revêtement de sol qualitatif dans le centre ancien de Peyrestortes

Ce foisonnement de sites et d'objets remarquables anime et diversifie l'offre touristique dans la plaine du Roussillon et s'étend sur les contreforts pyrénéens.

4.4 CADRE DE VIE ET PRATIQUES SOCIALES

La pratique du territoire se fait notamment par les d'activités de plein air, les aires de loisirs et de détente, les places publiques mais aussi lors de manifestations culturelles.

L'espace public peut accueillir diverses formes d'animations, tel que des marchés, des expositions, des concerts, des rassemblements populaires, etc. Ces lieux publics, emblématiques ou non, participent à l'identité territoriale.



Espace Méditerranée, Perpignan

Un aménagement de qualité sur ces espaces est essentiel afin de répondre aux différents usages qu'ils accueillent et de proposer des aménagements en adéquation, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle. La nature en ville joue un rôle prépondérant dans la qualité du cadre de vie sur les espaces publics. Les aménités apportées par l'eau et la nature assurent une qualité appréciée.

L'amélioration du cadre de vie des quartiers et des centres bourgs passe aussi par une répartition plus harmonieuse et équilibrée de l'espace public entre les piétons, riverains, automobilistes et cyclistes.

Ces lieux de vie et de proximités qui contribuent à l'attractivité des centres bourgs (tourisme, nouveaux habitants, entreprises) nécessitent une mise en réseau afin de permettre par exemple, les circulations douces et d'accroître les aménités urbaines.



Place de l'église de Peyrestortes

Le projet de requalification d'une voirie peut ainsi apparaître comme une opportunité dans le sens où il peut constituer le point de départ d'une réflexion plus large dépassant le seul réaménagement de l'emprise viaire. En intégrant de manière prépondérante les dimensions d'embellissement paysager et de partage modal, il doit permettre une amélioration de la qualité de l'environnement urbain.

Selon le contexte urbain dans lequel s'insère le projet (centre ancien, boulevard périphérique, quartier résidentiel, etc.), la requalification ne peut être considérée de la même manière. Elle doit s'adapter aux usages de cet espace, à ses spécificités et à son identité. Le principal enjeu consiste à trouver un équilibre entre l'aspect fonctionnel (circulation, accès aux services, etc.), l'image (mobiliers urbains, végétalisation, etc.) et la sécurité des usagers.

Les nouveaux aménagements liés aux transports en commun constituent de véritables opportunités pour réorganiser et requalifier les emprises viaires et leurs accotements. La création ou le réaménagement de gares, de haltes ferroviaires, de couloirs de bus en site propre ou de pôles d'échanges multimodaux constituent ainsi une opportunité en vue de restructurer des espaces publics afin de les valoriser et de les rendre favorables au partage modal.

Ces aménagements peuvent permettre d'impulser une dynamique de requalification plus large à l'échelle du quartier.

DES TENDANCES ET CONSTATS OBSERVES...

Le patrimoine bâti et paysager de Perpignan Méditerranée Métropole est porteur d'importantes valeurs socio-culturelles et identitaire

Le foisonnement de représentations artistiques des paysages côtiers, de plaines, de campagnes, de montagnes et aussi urbaines manifeste la richesse paysagère de la métropole

Le patrimoine bâti et paysager constitue un fort atout touristique pour le territoire

Les espaces publics, emblématiques ou non, participent à l'identité territoriale, car ils constituent des lieux de rencontres et sont le support de manifestations culturelles

...AUX PRINCIPAUX ENJEUX QUI SE DEGAGENT DU DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

La valorisation des centres bourgs au travers des espaces publics en confortant la place de la nature en ville

La mise en valeur et la protection du patrimoine bâti et paysager vernaculaire

La maîtrise de la qualité paysagère, urbaine et architecturale, porteuse de l'identité et de l'attractivité territoriale dans la plaine du Roussillon

La prise en compte des représentations sociales du paysage dans les projets de développement, notamment les opérations en lien avec la production d'énergies renouvelables

La préservation des paysages emblématiques du littoral

CONCLUSION

L'identité paysagère du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole repose sur sa richesse et sa diversité. Ses paysages pluriels entre mer, plaine et contreforts montagnards recèlent un patrimoine bâti, architectural et urbanistique remarquable.

Le paysage de la communauté urbaine est maillé d'un dense réseau de cours d'eau qui structurent le paysage. Ces linéaires sont le support de projets de découvertes du territoire et de ses richesses. La valorisation de ces structures paysagères permet notamment la création de voies de circulation douce et l'appropriation de ces espaces par les habitants.

L'ossature paysagère en amphithéâtre, dessinée par les massifs des Albères, des Aspres et des Corbières, offre une forte visibilité des grands ensembles paysagers structurants. Ces grands ensembles de nature contribuent à l'attractivité et à l'identité territoriale. Il est nécessaire de veiller à un maintien de cette lisibilité paysagère dans les projets afin d'assurer un développement cohérent à l'échelle du territoire

L'occupation humaine se concentre sur le littoral et dans la plaine, notamment au sein du cœur de métropole. Bien que le paysage de plaine soit encore largement agricole, les dynamiques d'urbanisation « récentes » entrent en concurrence avec l'espace agricole. D'autant que l'agriculture est un enjeu majeur pour l'économie et le développement du territoire de la plaine du Roussillon. En effet, au-delà de sa fonction économique, elle participe largement à sa qualité paysagère et au cadre de vie.

Bien que certaines extensions urbaines peu qualitatives tendent à banaliser le paysage, de nombreux projets s'inscrivent désormais dans une démarche paysagère de qualité.

Mas et domaines ponctuent le paysage de la plaine du Roussillon. Ces formes rurales, enveloppées, pour certaines, dans le tissu urbain, constituent l'unité embryonnaire de la formation des villages nord-catalans, et contribuent à la diversité du patrimoine rural identitaire. Le petit patrimoine participe aussi à la richesse de ce patrimoine sur l'ensemble du territoire ; ainsi fontaines, lavoirs et croix par exemple animent le paysage local.

La grande valeur paysagère de la côte sableuse et des zones humides constitue un enjeu important. Le confortement des coupures d'urbanisation entre les villes littorales et retro-littorales (assurées par des espaces de nature ou agricoles) et la requalification du front de mer apparaissent être des enjeux majeurs des paysages de la côte sableuse et lagunaire.

La forte valeur socio-culturelle des paysages de la communauté urbaine, révélée au travers de l'analyse des représentations picturales associées, est foisonnante et témoigne du caractère pittoresque du territoire. Ces représentations confèrent au paysage et à ses motifs une valeur notable qu'il est précieux de considérer.

Au vu du caractère paysager avéré qui constitue un atout majeur pour la qualité de vie, et le développement touristique et économique du territoire de Perpignan Méditerranée, il apparaît que la prise en compte du paysage et de ses représentations sociales peut constituer un des axes structurants dans le développement du territoire.





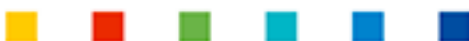


PARTICIPATION AUX ETUDES ET CONCEPTION GRAPHIQUE

Agence d'Urbanisme Catalane
19, espace Méditerranée – ÉTAGE 6
66000 PERPIGNAN

Tél.: 04 68 87 75 52 – Fax : 04 68 56 49 52

11, boulevard Saint-Assisclé - BP 20641 - 66006 PERPIGNAN Cedex
Tél. 04 68 08 60 00 - Fax 04 68 08 60 01 - accueil@perpignan-mediterranee.org



BAHO • BAIXAS • BOMPAS • CABESTANY • CALCE • CANET-EN-ROUSSILLON • CANOHES • CASES-DE-PENE
CASSAGNES • ESPIRA-DE-L'AGLY • ESTAGEL • LE BARCARES • LE SOLER • LLUPIA • MONTNER • OPOUL-
PERILLOS • PERPIGNAN • PEYRESTORTES • PEZILLA-LA-RIVIERE • POLLESTRES • PONTEILLA-NYLS
RIVESALTES • SAINTE-MARIE-LA-MER • SAINT-ESTEVE • SAINT-FELIU-D'AVALL • SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE • SAINT-NAZAIRE • SALEILLES • TAUTAVEL • TORREILLES • TOULOUGES
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE • VILLENEUVE-DE-LA-RAHO • VILLENEUVE-LA-RIVIERE • VINGRAU